



CARNET DE l'Animateur

MANTES LA JOLIE
20 AU 21 SEPTEMBRE 2014



SOMMAIRE

THEME JA DE L'ANNEE

1 – ADMINISTRATION

1. Statuts de l'Association FFJAN
2. La Relation Entre la FFJAN et l'ACSA
3. Pôle Jeunesse
4. Vision, Mission, Objectifs, Stratégie
5. La Jeunesse Adventiste dans l'UFB

2 – LÉGISLATION

1. Préparation de Camps ou Mini-Séjour – Feuille de Route
2. Renseignements sur le BAFA

3 – PÉDAGOGIE

1. Projet Educatif
2. Les différents projets
3. Construire un Projet
4. Exemples de Projets Pédagogiques
5. Proposition de Répartition du Temps d'Accueil
6. Le projet spirituel
7. Préparer une méditation
8. La Catéchèse des Enfants et des Jeunes
9. Confiance dans la Bible

4 – CAHIER DES CHARGES

1. Directeur
2. Directeur Adjoint
3. Secrétaire
4. Secrétaire Trésorier et Adjoint
5. Responsable de Section
6. L'animation
7. L'animateur
8. Critères d'évaluation des animateurs
9. Le coordinateur de section JA

5 – LES BESOINS DE L'ENFANT

1. Les Besoins de l'Enfant
2. Les Formes de Sécurité de l'Enfant
3. Le Développement de l'Enfant
4. Les Tempéraments
5. Abus, Violence et Maltraitance
6. L'Amour en Quatre Mots
7. L'Accueil de l'Etranger

ANNEXES

1. Comment Devenir une Antenne Locale
2. Contrat Morale des Animateurs
3. Carnet de Formation
4. Fiche Identité Camp – Séjour Court
5. Fiche Identité – Séjour Long
6. Fiche Responsable Camp
7. Liste des Jeunes Participants
8. Liste Nécessaire Camp
9. Fiche Sanitaire
10. Fiche Sortie
11. Fiche Complémentaire DDCS
12. Feuille Emargement Investitures Sections JA

CALENDRIER DES EVENEMENTS FEDERAUX



1.

ADMINISTRATION



Statuts de la FFJAN

Article 1^{er} – Nom

Il a été fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association, créé le 8 mars 1978, modifiée le 22 mars 1995 et le 18 septembre 2005 en préfecture de police de Paris et régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Cette association a pour nom :

FEDERATION FRANCAISE DE LA JEUNESSE ADVENTISTE – NORD

Article 2 – But, Moyens et Durée

Le but de la FEDERATION FRANCAISE DE LA JEUNESSE ADVENTISTE – NORD, désigné dans les articles suivants par l'abréviation « FFJAN », est de contribuer à l'épanouissement des jeunes dans les dimensions physique, sociale et spirituelle afin de les rendre pleinement acteurs de leur vie, sans distinction d'appartenance ethnique, philosophique ou religieuse.

L'association accomplit sa mission éducative en lien avec l'Eglise Adventiste.

L'association utilisera les moyens qui lui paraîtront appropriés et adaptés aux différentes catégories d'âges concernées. Elle s'occupe des jeunes entre 4 et 35 ans.

La FFJAN est membre de l'Union Franco-Belge de la Jeunesse Adventiste (UFBJA).

La durée de l'association est illimitée.

Article 3 – Sièg

Le siège de l'association est au : 130, bd de l'Hôpital – 75013 PARIS et est décidé par le Conseil d'Administration.

Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration et confirmé par l'Assemblée Générale.

Article 4 – Membres, Admission, Cotisations, Perte de Qualité

La FFJAN est composée de membres actifs, affiliés, participants, bienfaiteurs et de membres d'honneur définis comme suit :

A. Membres Actifs

Sont membres actifs les directeurs et animateurs des sections locales qui mettent en œuvre les activités de la FFJAN. Ils sont à jour de leur cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration.

B. Membres Affiliés

Sont membres affiliés les associations déclarées en Préfecture et qui adhèrent à la FFJAN. Elles sont à jour de leur cotisation.

C. Membres Participants

Sont membres participants les personnes physiques qui participent aux activités de la FFJAN. Elles sont à jour de leur cotisation.

D. Membres d'Honneur

Sont membres d'honneur les personnes désignées par le Conseil d'Administration au regard de leur action en faveur la FFJAN. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation.

E. Membres Bienfaiteurs

Le Conseil d'Administration reconnaît comme membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales qui apportent une contribution financière ou matérielle à la FFJAN. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation.

L'admission des membres est prononcée par le Conseil d'Administration qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire dans ce domaine.

Chaque membre s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur, ces documents étant à sa disposition.

La qualité de membre se perd par :

- dissolution de l'association
- décès
- démission adressée par écrit au Conseil d'Administration
- décision du Conseil d'Administration,
 - o soit à la suite du non-paiement de la cotisation
 - o soit pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Conseil d'Administration pour fournir des explications.

Article 5 – Sections Locales

La section locale est le regroupement géographique de membres actifs et de membres participants de l'association entériné par le Conseil d'Administration.

Article 6 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- a) les cotisations versées par les membres
- b) le revenu des manifestations et des libres participations aux frais, les intérêts et les redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder
- c) les subventions éventuelles de l'Etat, des régions, des départements, des communes, des établissements publics et privés
- d) les dons
- e) les produits des prestations des services rendus et/ou des biens vendus
- f) toutes les autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois et à la jurisprudence en vigueur

Conformément à l'article 4 du décret n°66.388 du 13 juin 1966, l'association s'engage à :

- présenter ses registres et pièces de comptabilité concernant l'emploi des libéralités, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Commissaire de la République
- laisser visiter ses établissements par les délégués des ministres compétents

Article 7 – Bureau et Conseil d'Administration

L'association FFJAN est administrée par un Conseil d'Administration d'au moins 6 personnes élues pour un mandat de 4 ans par vote de l'assemblée générale et de 7 représentants élus par les membres actifs des régions (3 régions IDF, 1 région Est et Centre-Est, 1 région Centre, 1 régions Ouest, 1 région Nord et Nord-Ouest). La représentativité sera changée à chaque fois qu'un changement du découpage des régions sera opéré.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige et en principe une fois par semestre.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents. Le vote par correspondance ou par télé réunion est possible selon les modalités fixées par le règlement intérieur. D'autres types de votes sont possibles selon la décision du Conseil d'Administration.

Article 8 – Attributions du Conseil d'Administration

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration veille au bon ordre général et a l'observation des statuts, coordonne les plans et projets des antennes locales, procède à la répartition équitable des ressources et veille au développement des activités.

Le Conseil d'Administration assure la gestion des biens de l'association et procède aux opérations financières, bancaires, postales ou autres, en rapport avec le but poursuivi.

La signature du président ou celle du trésorier, agissant séparément, suffit pour engager la responsabilité de l'association dans toutes les opérations visées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut, par son président et son trésorier agissant de concert, contracter des emprunts, consentir des hypothèques sur des immeubles appartenant à l'association, faire toutes acquisitions, locations ou cessions d'immeubles sans l'autorisation des assemblées.

Le Conseil d'Administration veille à l'exécution de toutes les décisions des assemblées.

Le président peut ester en justice, tant en demande qu'en défense et devant toute juridiction sans habilitation préalable des assemblées générales. Ce pouvoir peut être délégué à toute autre personne sur décision expresse du Conseil d'Administration.

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés par le Conseil d'Administration. Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut être tenu personnellement pour responsable.

Lorsque, pour une raison quelconque, un membre du conseil cesse de fonctionner comme tel, les autres membres pourvoient à son remplacement suivant les modalités prévues au règlement intérieur.

Article 9 – Bureau

Président

Il incombe au président de diriger toutes les assemblées de l'association, de convoquer et de présider les réunions du Conseil d'Administration, de faire, lors de l'assemblée générale, un rapport de synthèse sur la situation de l'association et, enfin, de s'acquitter de tous les devoirs se rattachant normalement à sa charge.

Secrétaire

Les fonctions du secrétaire consistent à établir le procès-verbal des assemblées de l'association ainsi que des séances du conseil, à conserver les archives, à obtenir des antennes locales, les rapports statistiques et financiers qui pourraient être requis et en adresser copie aux organisations et personnes qui lui seront désignées, à expédier le courrier officiel de l'association.

Trésorier

Les fonctions du trésorier consistent à recevoir tous les fonds concernant l'association, à tenir la comptabilité et à les gérer dans les conditions de l'article 8 des présents statuts. Il présentera aux assemblées générales le rapport financier des exercices écoulés et périodiquement tous les rapports ou statistiques qui lui seront demandés par le président.

Le bureau se réunit au minimum une fois par trimestre sur convocation du président ou, en cas de force majeure, du secrétaire. Les décisions sont prises à la majorité des présents. Le président peut décider de modifier les modalités de vote.

Article 10 – Assemblées Générales

L'association se réunit, sauf cas de force majeure, en assemblées générale au moins une fois tous les ans.

Les assemblées sont convoquées par le président ou le secrétaire, au moins un mois à l'avance par courrier ou voie de presse.

Peuvent voter :

- les membres du Conseil d'Administration (délégués de droit)
- les directeurs et les responsables de chaque tranche d'âge (Bourgeons, Tisons, Explorateurs, Compagnons, Aînés) des sections locales de la FFJAN
- un délégué par membre affilié

Article 11 – Règlement Intérieur

Les règles de fonctionnement de l'association sont définies par les présents statuts ainsi que par le règlement intérieur et par les décisions du Conseil d'Administration.

Article 12 – Dissolution

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour prononcer la dissolution de l'association.

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale extraordinaire procédera à l'affectation des biens mobiliers et immobiliers de l'association.

Article 13 – Modifications Statutaires

Pour être valable, toute modification aux présents statuts devra :

- être expressément annoncée dans le texte de la convocation
- être adoptée en assemblée générale extraordinaire
- recueillir au moins les deux tiers des voix des délégués présents

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire de la FFJAN, tenue à Creil, le 18 septembre 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait de procès-verbal constatant sa délibération en vue de toutes formalités légales.

Pour copie certifiée conforme

Président


FFJAN
Fédération Française
Jeunesse Adventiste Nord
130, Bd de l'Hôpital
75013 PARIS
Tél. 01 43 31 13 70
Fax: 01 43 31 26 79

Secrétaire



Trésorier



La Relation Entre la FFJAN et l'ACSA

*Prônant une relation harmonieuse entre deux entités
offrant des activités à la jeunesse adventiste*

Ce document est né suite à la demande de certains jeunes, afin de clarifier le fonctionnement des entités au sein de l'Eglise face à la multiplicité des organismes offrant des activités aux jeunes et face aux actions parfois indépendantes, sporadiques et sans concertation avec l'ensemble de la jeunesse concernée.



La relation entre l'Eglise Adventiste et son ACSA d'une part et la FFJAN d'autre part, est considérée comme suit :

- 1 Seul l'entendement selon l'esprit de l'Eglise permettra aux entités de cohabiter. Il existe donc une responsabilité morale et une interdépendance, les unes envers les autres.
- 2 Les activités des mineurs en général, et en particulier dans notre cas, au sein de l'ACSA, sont sous la législation de l'Etat par délégation à la Direction de la Cohésion Sociale dans les différents départements.
- 3 L'Antenne JA (département JA des Eglises locales) adhérente à la FFJAN s'engage à respecter le projet éducatif et les règlements de la FFJAN qui sont aussi en harmonie avec l'Eglise et respectent les exigences de la DDCS. Elle s'engage à fournir à la FFJAN, en temps et en heure, les renseignements nécessaires afin de faire les déclarations obligatoires à la DDCS.
- 4 L'ACSA qui héberge en son sein des activités de la jeunesse, sans adhésion à la FFJAN et des activités non déclarées pour les mineurs, malgré l'obligation de déclarer celles-ci, est entièrement responsable de ces mineurs devant la DDCS. En cas de litige, La FFJAN ne pourra pas être tenu pour responsable des activités pour les mineurs qui n'ont pas été certifié au préalable à la FFJAN.
- 5 Le président de l'ACSA prendra en compte les recommandations de la FFJAN en cas de non-respect des règlements de cette dernière. L'ACSA est une association loi 1901. Elle a donc la possibilité de faire des activités culturelles. Dans ce cas c'est l'ACSA (et donc son président) qui est entièrement responsable des activités de mineurs.
- 6 Le Pôle Jeunesse de la Fédération des Activités Sociales et Culturelles Adventistes (FACSA) au sein de la Fédération des Eglises Adventistes du septième jour de France Nord, recommande ardemment l'adhésion à la FFJAN afin d'éviter les incidents qui isolent et défavorisent les jeunes.
- 7 Le président de l'ACSA (habituellement le pasteur) s'assure que le directeur d'Antenne JA (directeur du département JA) fonctionne selon les principes de l'Eglise et de la FFJAN.
- 8 La FFJAN, l'ACSA, les associations 1901, (indépendantes ou associées à l'Eglise), faisant des activités destinées aux mêmes jeunes mineurs au sein de l'Eglise, sont obligées d'avoir une entente lors des activités sur le plan physique, affectif, et moral, afin d'harmoniser l'application des principes de protection de mineurs.

Conclusion : Il est fortement conseillé aux partenaires dirigeants de la jeunesse, de prôner l'attitude de conciliation et d'unité. La jeunesse a besoin de leadership clair. Les jeunes ont besoin de projet éducatif et pédagogique avec des lignes directrices qui sur le long terme harmonisent les activités avec la philosophie de l'Eglise. Nos activités ne doivent pas simplement remplir l'espace, c'est-à-dire juste proposer des activités comme d'autres organismes, mais doivent aider chaque jeune qui fréquente nos communautés à grandir de manière équilibrée, dans la joie et dans un processus de formation qui lui offrira l'occasion de rencontrer le Seigneur Jésus, de devenir utile et serviable dans l'Eglise, la société et envers les autres.

Pôle Jeunesse

Le Pôle Jeunesse opère sous l'autorité de l'association culturelle : la Fédération des Associations Culturelles et Sociales Adventistes (FACSA, loi 1901).

Les activités culturelles de la Jeunesse ont pour vis-à-vis, la Fédération Française de la Jeunesse Adventiste – Nord (FFJAN, loi 1901). La FFJAN est une partie intégrante de la FACSA par l'adhésion aux mêmes principes et philosophie et par les besoins financiers que soutient la FACSA.

C'est ainsi que la coordination pastorale et ecclésiale de la jeunesse adventiste, par la FACSA, garde la vision, la mission et les objectifs de l'église mondiale pour les jeunes. Par l'association culturelle, nos activités dans les antennes locales (les ACSA) et à l'extérieur respectent les règles de sécurité des biens et des personnes selon les exigences de l'autorité civile.



VISION MISSION OBJECTIFS STRATEGIE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ADVENTISTE

NOTRE VISION >>

LE SALUT DES JEUNES PAR LA FOI EN JÉSUS-CHRIST.

NOTRE MISSION >>

- Aider les jeunes à comprendre leur valeur individuelle par la découverte et le développement de leurs dons spirituels et de leurs talents.
- Équiper et investir les jeunes pour une vie de service dans l'Église de Dieu et dans la société.
- Assurer l'intégration des jeunes dans tous les aspects de la vie d'église et sa direction.
- Permettre aux jeunes de devenir des acteurs dans la mission de l'église

NOS OBJECTIFS >>

- Atteindre un ministère équilibré afin de répondre aux besoins de la jeunesse.
- Conduire la recherche continue afin de découvrir les sujets qui méritent plus d'attention dans la culture de la jeunesse en pleine évolution.
- Rechercher la direction divine dans la Parole de Dieu

NOTRE STRATEGIE >>

- Vivre une vie de haute qualité et développer un sentiment profond et sincère avec Jésus afin de produire ces mêmes sentiments entre nous.
- Equiper la jeunesse pour qu'elle se focalise sur le salut et le service : « Allez, faites de toutes les nations des disciples. »
- Servir dans le cadre de la bienfaisance et de l'amour comme Jésus l'a fait.

L'objectif ultime du Ministère de la Jeunesse adventiste est de proclamer dans le monde entier le message d'amour de Jésus et la vie d'obéissance qui en résulte.

« Tout jeune... qui a décidé de devenir disciple de Jésus-Christ devrait entretenir dans son cœur un vif désir d'atteindre les plus hauts sommets de l'idéal chrétien et d'être ouvrier de Christ. »

E.G. White, *Messages à la Jeunesse*, page 119



La Jeunesse Adventiste dans l'Union Franco-Belge

Le mouvement de Jeunesse de l'Église adventiste a pour vocation de promouvoir toutes les activités placées sous sa responsabilité et de les mettre en œuvre avec les jeunes de cinq à trente-cinq ans. Afin de mieux répondre aux attentes de l'Église et des jeunes, le département de la Jeunesse adventiste de l'Union franco-belge présente la structure suivante :

- les Bourgeons (5 à 6 ans)
- les Tisons (7 à 11 ans)
- les Explorateurs (12 à 15 ans)
- les Compagnons (16 à 19 ans)
- les Aînés (20 à 35 ans).

Organisation

Toute Église comportant au minimum six jeunes dans l'une de ces sections se doit d'organiser des activités avec eux. Si l'Église en a trop peu pour procéder à cette division en sections, elle peut réunir les jeunes en un programme susceptible d'intéresser chacun.



Pour assurer la mise en place de ce programme d'action, l'Église doit veiller à la formation de ses responsables de jeunesse. Il est souhaitable qu'ils aient reçu les qualifications énumérées dans le carnet des Explorateurs, à savoir : aide, messenger, éclaireur, assistant guide, guide, chef guide. De plus, en accord avec le département de la Jeunesse adventiste de la fédération, une formation plus poussée doit être encouragée. Le diplôme d'État d'animateur est vivement conseillé (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur — BAFA.) Des dispositions financières ont été prises au niveau des fédérations pour aider les jeunes à préparer ce diplôme. Cette aide financière engage l'animateur ou l'animatrice à collaborer pendant deux ans au minimum avec l'Église et le département de la Jeunesse adventiste de sa fédération pour les activités d'été. L'Église devra choisir avec soin ses responsables et s'assurer d'une spiritualité authentique en plus des qualifications techniques.

Note — Pour parfaire la formation des responsables de la Jeunesse adventiste, un recueil de conseils intitulé *Afin qu'ils vivent...* a été préparé par le département de l'Union franco-belge. La spiritualité, les objectifs de notre démarche pédagogique et l'enseignement de notre mouvement y sont présentés.

Activités

Les activités de la Jeunesse adventiste s'inscrivent dans une démarche de pédagogie active qui s'articule autour de trois mots clés :

Nature — Service — Témoignage.

Les Tisons découvrent avec émerveillement la nature et tous les mécanismes du monde qui les entoure. Les activités qu'on leur propose sont destinées à favoriser leur croissance, à développer leurs connaissances au travers d'une pédagogie active.

Les Explorateurs ont un goût de l'aventure plus poussé. L'exploration qu'ils doivent conduire les invite à mener une recherche, à faire des découvertes. La relation avec la nature, avec les autres et surtout avec Dieu les pousse à un dépassement continu. C'est l'éveil des qualités personnelles en regard du merveilleux manuel qu'est la nature. Ils développent donc leurs possibilités pratiques, humaines et spirituelles.

Les Compagnons vivent très souvent la phase de transition qui doit les mener à la structuration de leur personnalité. Leur plus grande maturité les oriente vers l'apprentissage de l'autonomie tout en restant solidaires de l'Église et de la société. C'est l'apprentissage du devenir de véritables responsables, capables de choisir, d'agir, de décider à travers des actions concrètes dans la nature, dans le vaste champ du service et dans le défi permanent du témoignage chrétien.

Cet âge passionnant est toutefois le plus délicat pour les animateurs, les pédagogues et les parents. Quelles que soient les aptitudes d'un encadrement, on se rend très vite compte de ses limites. Cette tâche dépasse les compétences humaines. Lorsqu'on a fait tout son possible, l'acte de foi s'avère nécessaire. Quand les activités proposées n'aboutissent pas à l'objectif fixé, il faut un acte de foi, dans l'espoir de voir jaillir une foi personnelle. Une attention particulière doit être donnée aux activités. Le contact individuel favorise les dispositions spirituelles.

Les Aînés développent des activités qui engagent concrètement leur responsabilité et les incitent à goûter à la joie du service. Actifs dans l'Église, ils ont aussi pour vocation d'animer les activités des Tisons, des Explorateurs et des Compagnons. Ils organisent des programmes tournés vers l'extérieur et rendent un témoignage.

Les départements de la Jeunesse adventiste des fédérations et de l'union proposent aussi des activités ponctuelles : rallyes des Tisons, des Explorateurs, des Compagnons fédéraux ou d'Union, «camporée» (camps internationaux), congrès de la Jeunesse adventiste internationale (Aînés), etc. Il convient de tenir compte des grandes dates proposées par le département de la Jeunesse adventiste de l'Union franco-belge ou par les départements des fédérations, afin d'éviter des conflits avec les programmes locaux.

Membres et qualifications

Le clan des Tisons — Un clan de Tisons peut naître à partir d'un nombre minimal de six à huit enfants de sept à onze ans, voire moins. Peut être membre d'un clan tout enfant qui accepte les principes du mouvement de la Jeunesse adventiste, après concertation avec ses parents, avec l'Église et la société de la Jeunesse adventiste locale.

Pour devenir un Tison, il faut avoir participé régulièrement aux activités du clan, dans un bon esprit, pendant au moins trois mois, ou avoir participé à un camp organisé par le département de la Jeunesse adventiste (*Afin qu'ils vivent...*, p. T 35, 36.)

C'est après avoir prononcé son choix durant une investiture (voir le carnet du Tisons pour le texte du choix) que le jeune devient un Tison. Il accepte ainsi l'idéal proposé par le but et la loi des Tisons de la Jeunesse adventiste (Voir Carnet du Tison.) Il s'engage à être régulier dans la fréquentation du clan.



vivent..., p. T 6-8.)

Qualifications — Les étapes que sont les première, deuxième et troisième étincelles, sont proposées dans le programme des Tisons. Elles le qualifient pour la vie et confirment sa progression dans la connaissance et la responsabilité. Ce sont là des objectifs de base pour la formation d'une personnalité équilibrée.

Spécialisations — Les spécialisations donnent au Tison l'occasion de s'éveiller à ses possibilités manuelles, spirituelles et pratiques. (*Afin qu'ils*

La troupe des Explorateurs — La même démarche que pour le clan des Tisons est proposée pour les jeunes de 12 à 15 ans. En acceptant de s'engager selon le texte du carnet de l'Explorateur lors d'une investiture, le jeune devient pleinement un Explorateur.

L'Explorateur accepte aussi l'idéal proposé par la devise et la loi des Explorateurs (*Carnet de l'Explorateur*).

Qualifications — Les qualifications suivantes ouvrent un vaste horizon, et répondent aux besoins de service et d'exercice de responsabilités.

- Aide (équivalant à la quatrième étincelle des Tisons)
- Messager

- Éclaireur
- Assistant guide
- Guide
- Chef guide

L'Explorateur devient potentiellement un responsable de la société de Jeunesse de son Église : un animateur ou un directeur de la Jeunesse adventiste.

Spécialisations — Les spécialisations sont nombreuses pour l'Explorateur. Elles se proposent de développer ses qualités humaines, ses possibilités manuelles et sportives, ses dons artistiques, spirituels, de service, etc. (*Afin qu'ils vivent...*, p. E 7-11; *Carnet de l'Explorateur*.)

Les Compagnons — Le programme des Compagnons est moins structuré pour faciliter le partage des responsabilités dans l'élaboration de leurs activités. Cette section regroupe les jeunes de seize à dix-neuf ans. Un responsable (directeur ou conseiller) ou un conseil représente leurs intérêts au niveau de la société de la Jeunesse adventiste de l'Église et du département de la Jeunesse adventiste de la fédération.

Les Aînés — Dès vingt ans, le jeune fait partie de la section des Aînés. Un comité (composé d'un directeur, d'un directeur adjoint, d'un secrétaire trésorier et d'un ou deux représentants du groupe) conduit le programme, les finances et les activités.

Les élections

Tous les responsables des différents groupes de la Jeunesse adventiste : Tisons, Explorateurs, Compagnons et Aînés, sont élus chaque année par l'Église, qui devra tenir compte de leur formation adéquate. Leurs collaborateurs respectifs peuvent être élus par le comité de la Jeunesse adventiste en accord avec l'Église.

Note — Pour la bonne marche de ces sections de la Jeunesse adventiste dans l'Union franco-belge, voici quatre repères :

1. Le carnet du Tison.
2. Le carnet de l'Explorateur.
3. Le recueil *Afin qu'ils vivent...*
4. Le département Jeunesse de la fédération (tout conseil, information, aide peut lui être demandé).

Le comité de la Jeunesse adventiste

Les responsables de chaque groupe (Tisons, Explorateurs, Compagnons, Aînés) formeront le comité de la Jeunesse adventiste. Celui-ci sera représenté au comité d'Église par le directeur de la Jeunesse adventiste.

Les finances

Le comité d'Église accorde au comité de la Jeunesse adventiste une somme d'argent annuelle pour le fonctionnement des quatre groupes de la Jeunesse adventiste. Les finances peuvent donc être administrées de deux manières :

1. Gestion en commun au sein du comité de la Jeunesse adventiste.
2. Gestion indépendante par groupe. Cette méthode pourrait stimuler la rigueur dans la gestion, le goût de la responsabilité dans l'autonomie, et favoriser les idées pour obtenir des rentrées d'argent supplémentaires.



Chaque Église, selon sa situation et ses propres paramètres, peut décider de l'une ou l'autre de ces méthodes.



2.

LÉGISLATION



Préparer un Camp ou un Mini-Séjour

Feuille de route Demande de déclaration de camp

Vous avez entre les mains le document **Fiche Identité du camp** (*Séjour court*) ou la **Fiche Identité du camp** (*Séjour long 4 nuits et +*) qui vous permet de déclarer un mini-camp (entre 1 et 3 nuits) auprès de la FFJAN. Dès la réception de ce document, nous ferons une déclaration officielle auprès de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale)

ATTENTION ce document doit nous parvenir 2 mois et demi avant la date de votre camp.

Voici le calendrier de l'organisation de votre camp. Essayez de vous y tenir :

Introduction :

- Il ne suffit pas de faire un camp pour faire un camp. Le camp est souvent l'aboutissement d'une année d'activités ou le début d'une nouvelle (d'où la raison de l'introduire dans votre programme annuel d'activités). Mais posez-vous la question : pourquoi vais-je faire un camp avec mes jeunes ? Qu'est ce que je souhaite qu'ils vivent durant ce camp ? Vous l'avez deviné, il est important de réfléchir et de construire votre Projet Pédagogique avec votre équipe.
- Choisir le lieu du camp et de l'hébergement est aussi quelque chose d'important. Si c'est un camp à l'étranger, essayez de prendre contact avec la société de jeunesse, l'église ou la fédération du pays que vous allez visiter. **Attention, les camps à l'étranger ont une réglementation spéciale.**
- Visitez si possible le lieu du camp avant de le choisir définitivement pour éviter les surprises.
- Si le directeur de jeunesse de l'antenne locale, ne participe pas à votre camp, il est normal qu'il reçoive systématiquement tous les documents que vous produisez pour les parents et la FFJAN afin qu'il soit tenu au courant.

Cette feuille de route est là pour vous rappeler les dates butoirs pour préparer votre camp.

La FFJAN vous demande de tenir compte de ces dates afin de ne pas travailler dans la précipitation. Merci d'avance.

5 mois avant :

<input type="checkbox"/>	Réunissez votre équipe pédagogique pour établir les grandes lignes de vos objectifs pour ce camp et les moyens que vous vous donnez.
<input type="checkbox"/>	Assurez-vous du lieu du camp et des modalités avec le gestionnaire, Vérifiez l'infrastructure des lieux pour mieux adapter vos activités durant le camp.
<input type="checkbox"/>	Annoncez à votre Comité de Jeunesse que vous réalisez un camp avec vos jeunes pour la date prévue.
<input type="checkbox"/>	Envoyez un texte annonçant aux parents que vous sortirez avec les jeunes et expliquez-leur les objectifs.

3 mois avant :

<input type="checkbox"/>	Le projet pédagogique est écrit dans sa globalité et envoyé à la FFJAN en même temps que la Fiche Identité du camp (<i>séjour court</i>) ou la Fiche Identité du
--------------------------	--

	<p>camp (<i>séjour long 4 nuit et +</i>) et la Fiche Responsable de camp. Le Projet Pédagogique doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les objectifs pédagogiques ❖ Les moyens que vous allez mettre en place pour y arriver ❖ Le tableau du programme du camp ❖ Une présentation de l'équipe pédagogique ❖ Une présentation de l'infrastructure (si c'est en camping non agréé, stipulez le nombre de douches et de WC, les points d'eau, une présentation du terrain. ❖ Plusieurs exemples sont sur le site web JA : www.jaffn-adventiste.org
<input type="checkbox"/>	<p>L'équipe pédagogique et le personnel de cuisine (éventuellement) ont confirmé leur présence au camp et ont rempli la Fiche ID Personnel d'Animation ou la Fiche ID Personnel de Service. Ils doivent prochainement vous donner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La Fiche Adhérent Membre Actif signée ❖ La photocopie des diplômes éventuels (BAFA, BAFA, SB, AFPS, etc.) ❖ Une attestation médicale stipulant que la personne peut vivre en collectivité.
<input type="checkbox"/>	<p>Préparez le budget et donc le prix du camp : prévoir le moyen de transport (voiture, car, train), l'hébergement, la nourriture, les frais pédagogiques, etc...</p>

2 mois avant :

<input type="checkbox"/>	<p>Si vous n'avez pas envoyé la Fiche Identité du camp (séjour court) ou la Fiche Identité (séjour long 4 nuits et +) et la Fiche Responsable du camp ainsi que le Projet pédagogique à la FFJAN, c'est dommage. Il est trop tard pour vous déclarer à la DDCS. À moins que vous le fassiez vite.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Le classeur des inscriptions des jeunes est ouvert. Si ce sont les mêmes jeunes que durant l'année alors pas de problème. Vous avez déjà en votre possession :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Une fiche d'inscription signée par les parents ❖ Leur adhésion envoyée à la FFJAN ❖ Une fiche sanitaire signée par les parents. ❖ Une autorisation de sortie de territoire (<i>pour les camps à l'étranger</i>) <p>Sinon, vous allez avoir la joie de partir à la pêche aux documents administratifs pour récupérer ce qui est ci-dessus. Courage.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Vous faites la liste du matériel nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le matériel pédagogique pour les activités ❖ La trousse à pharmacie ❖ La nourriture (si vous la faites vous-mêmes) ❖ Le dossier du camp : Documents nécessaires Durant un séjour court ou un séjour long <p>Si vous êtes en camping prévoir en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les tentes (vérifiées et réparées) ❖ Une batterie de cuisine ❖ Des feux au gaz ❖ Une tente cuisine (qui en principe doit être ignifugée) ❖ Une bâche ou un abri pour réunir les jeunes en cas de pluie

2 semaines minimum:

<input type="checkbox"/>	<p>Vous envoyez à la FFJAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La liste complète et définitive des jeunes qui participent au camp fiche Liste des enfants /jeunes participants au camp ❖ La photocopie des fiches du personnel pédagogique (Fiche Adhérent-Membre Actif) et la Fiche Responsable de camp. ❖ Si toutes les personnes sont inscrites correctement dans notre base de données, nous n'avons besoin que d'une liste du personnel pédagogique présent sur le lieu du camp mentionnant : nom, prénom, adresse, date de naissance, lieu de naissance, code postal de naissance) ❖ Le programme définitif du camp <p>A la suite de cela, la FFJAN remplira la Fiche complémentaire à retourner à Jeunesse et Sport, ce qui pour eux annonce l'ouverture officielle et définitive du séjour. Une copie de cette fiche vous parviendra par nos soins.</p>
<input type="checkbox"/>	Le cahier comptable est ouvert depuis les premières inscriptions et vous commencez à inscrire les premières dépenses.

Durant le camp

<input type="checkbox"/>	Vivez pleinement votre camp avec vos jeunes ; le plus dur, administrativement parlant, est passé
<input type="checkbox"/>	Par courtoisie et selon les lieux où vous êtes ainsi que votre effectif, signalez-vous à la gendarmerie ou/et à la mairie du lieu d'hébergement
<input type="checkbox"/>	S'il y a des accidents à déclarer, n'oubliez pas de nous envoyer une copie de la déclaration à la FFJAN. Les déclarations doivent parvenir à l'assurance 72 heures ouvrables après le sinistre (Fiche Déclaration d'Accident) ou Déclaration d'accident grave.
<input type="checkbox"/>	Vous recevez avec joie et plein d'amour les responsables des institutions (FFJA, Union) qui viennent vous rendre visite. N'oubliez pas le tapis rouge !

3 semaines maximum après le camp :

<input type="checkbox"/>	Vous faites un bilan du séjour avec votre équipe pédagogique et vous en envoyez un résumé à votre directeur de jeunesse et à la FFJAN
<input type="checkbox"/>	Vous clôturez votre cahier comptable et présentez le rapport en même temps que le bilan d'activités lors d'un comité de jeunesse
<input type="checkbox"/>	Vous faites part aux parents concernés des éléments sanitaires vécus par leur enfant pendant le camp.
<input type="checkbox"/>	Les parents aiment bien savoir comment s'est passé le séjour. La FFJAN vous invite à faire un résumé sur papier ou lors d'une soirée du vécu du camp. C'est une bonne forme de communication.

Et voilà, vous pouvez respirer, c'est fini.

La vie est belle et vous avez fait vivre des moments de bonheur à des jeunes qui en avaient bien besoin.

La FFJAN ne vous dit pas de reprendre la liste pour le prochain camp, cela va vous démoraliser.

Et pourtant dans quelques mois c'est reparti !

Bon courage !

Renseignements sur le BAFA

L'animation vous intéresse ? Dès 17 ans vous pouvez obtenir le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectif de mineurs).

Sur le site du ministère chargé de la jeunesse, vous pouvez :

- vous inscrire à la formation
- effectuer les démarches administratives liées à votre cursus (inscription, demande de dérogation, prorogation ...)
- suivre l'évolution de votre cursus, consulter et éditer les pièces contenues dans votre livret de formation
- consulter l'ensemble des informations utiles à la réussite de votre formation.

En vous inscrivant sur ce site, vous disposez d'un compte personnel que vous pouvez consulter à tout moment grâce à un identifiant et un mot de passe.

QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ils peuvent être également des sociétés commerciales ou des particuliers.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectif de vous préparer à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs.
- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles ;
- apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés ;
- construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

CONDITION D'INSCRIPTION

Vous devez impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale), mais l'inscription administrative sur le site internet du BAFA/BAFD est autorisée 3 mois avant.



COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Pour vous inscrire rendez-vous, sur le site internet : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

La première chose à faire est de vous inscrire, via le site internet du BAFA, auprès de la direction départementale (DDCS ou DDCSPP) de votre lieu de résidence.

Important : N'oubliez pas de transmettre à la direction départementale de votre lieu de résidence (DDCS ou DDCSPP), en pièce jointe via votre espace personnel internet ou par courrier, une copie de votre pièce d'identité recto/verso (ex : carte d'identité, passeport...). Dans le cas contraire, votre dossier ne pourra être présenté au jury en fin de cursus.

Comment vous inscrire administrativement si vous avez débuté votre formation avant le 1er mai 2010 ?

Si vous avez obtenu validation de votre session de formation générale avant le 1er mai 2010, vous devez sélectionner lors de la préinscription sur le site, « Je n'ai pas encore de compte d'accès et je suis déjà en cours de formation ». N'oubliez pas de transmettre par courrier à la direction départementale gestionnaire (DDCS ou DDCSPP) de votre lieu de résidence, vos certificats de session(s) et/ou de stage(s) originaux validés (gardez-en une copie en cas de perte).

QUEL SERA VOTRE PARCOURS DE FORMATION ?

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- une session de formation générale, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- un stage pratique, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
- une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Le directeur départemental (DDCS/DDCSPP) de votre lieu de résidence peut toutefois vous accorder une prorogation de 12 mois maximum sur demande motivée de votre part effectuée dans votre espace personnel internet.

La formation générale et le stage pratique doivent se dérouler en France.

1. La session de formation générale

Votre inscription à cette première session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix.

La liste des organismes habilités par le ministère chargé de la jeunesse est disponible auprès de votre direction départementale ou sur le site internet du BAFA/BAFD.

D'une durée d'au moins 8 jours, cette session se déroule en continu ou en discontinu en 4 parties au plus sur une période n'excédant pas 3 mois.

Préalablement à votre inscription l'organisme de formation doit vous informer sur son projet éducatif, sur la mission éducative des accueils collectifs de mineurs et sur le cursus de formation préparant au BAFA.

La validation de cette première session vous permettra d'obtenir la qualité d'animateur stagiaire.

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de votre session de formation générale et le premier jour de votre stage pratique, sauf dérogation accordée, sur demande motivée effectuée dans votre espace personnel internet.

2. Le stage pratique

D'une durée d'au moins 14 jours effectifs, il se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré. Il ne peut pas se dérouler à l'étranger. En séjour de vacances, la durée du stage ne peut être fractionnée sur plus de deux séjours.

Vous ne pouvez pas effectuer votre stage pratique, si vous êtes sous le coup d'une :

« incapacité pénale d'exercer auprès de mineurs listée par l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles ». (mesure administrative d'interdiction ou de suspension d'exercer auprès des mineurs prononcée par le préfet).

3. La session d'approfondissement ou de qualification

Vous choisissez l'organisme auprès duquel vous vous inscrivez directement. Vous avez le choix entre deux types de sessions :

- une session d'approfondissement, d'une durée d'au moins 6 jours, qui vous permet d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur et qui se déroule en continu ou en discontinu en deux parties au plus sur une période n'excédant pas deux mois.
- une session de qualification, d'une durée d'au moins 8 jours, qui vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade. Avec cette qualification l'animateur dispose de prérogatives spécifiques pour encadrer l'activité dans un accueil collectif de mineurs. Dans l'hypothèse d'une non validation de la session de qualification, au vu de l'avis motivé du directeur de la session, le directeur départemental du lieu de déroulement de la session peut vous accorder la validation de celle-ci en tant que session d'approfondissement. Vous n'aurez alors aucune prérogative d'encadrement de l'activité.



L'EVALUATION : UN ASPECT INCONTOURNABLE DANS LA PARCOURS DE FORMATION

Dans une démarche d'auto-évaluation, vous devez établir un bilan à l'issue de chaque étape, pour préparer efficacement la suivante.

De même, à l'issue de chaque étape une appréciation sur votre aptitude à encadrer des mineurs est portée par le formateur (session) ou le directeur de l'accueil (stage). Pour accéder à l'étape suivante, votre session de formation ou votre stage pratique doit avoir été validé favorablement (obligatoire pour la session de formation générale) ou visé par le directeur départemental de la DDCS ou DDCSPP ou par l'inspecteur de la jeunesse et des sports ou le jury BAFA compétent.

COMMENT OBTENIR VOTRE BAFA ?

Rappel : vous devez tout d'abord avoir transmis une copie de votre pièce d'identité recto/verso (ex : carte d'identité, passe-port...)

Cliquer sur « Confirmation d'identité » dans l'onglet « cursus » dans votre espace personnel internet du BAFA ou envoyer une copie par courrier à la direction départementale (DDCS ou DDCSPP) qui gère votre dossier en n'oubliant pas de préciser votre numéro d'inscription et le diplôme concerné par votre demande.

1. Si toutes les étapes de votre formation sont validées favorablement, votre dossier est transmis automatiquement au jury.

2. Si une étape n'est pas validée « favorablement » vous pouvez la refaire. A l'issue de celle-ci vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

3. Si une ou plusieurs des étapes n'est pas validée « favorablement » et que vous ne souhaitez pas la ou les refaire, pour demander la présentation en jury de votre dossier, cliquez sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

Au vu de la proposition du jury, le directeur départemental peut vous déclarer reçu(e), ajourné(e) ou refusé(e).

- Si vous êtes déclaré(e) reçu(e), le directeur départemental vous délivrera le BAFA.
- En cas d'ajournement vous disposez d'un délai de douze mois pour recommencer les sessions de formation ou le stage pratique jugés insuffisants.
- En cas de refus vous perdez le bénéfice de l'ensemble de votre formation.

QUALIFICATIONS COMPLEMENTAIRES

Après avoir obtenu le diplôme BAFA, il vous est toujours possible de vous inscrire à une session de qualification (voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade) et d'obtenir les prérogatives spécifiques pour encadrer l'activité concernée si elle est validée.

Pour pouvoir suivre une session de formation complémentaire vous devez vous inscrire administrativement sur le site du BAFA avant de vous inscrire auprès de l'organisme de formation de votre choix. En cas d'appréciation favorable, une attestation de qualification vous sera délivrée par le directeur départemental du lieu de déroulement de la session.

OU SE CONNECTER ?

Un accès internet est mis à votre disposition dans toutes les directions départementales et les directions régionales. Vous avez également la possibilité d'accéder à une connexion internet grâce au réseau information jeunesse (CIDJ, CRIJ, BIJ, PIJ).

LES TEXTES DE REFERENCES

- Décret n° 87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur d'accueil collectif de mineurs (modifié par le décret n° 2007-481 du 28 mars 2007)
- Arrêté du 22 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur d'accueils collectifs de mineurs (publié au JORF le 14 juillet 2007)
- Arrêté du 25 juin 2007 relatif à l'habilitation des organismes de formation et aux modalités d'organisation des sessions de formation conduisant aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur d'accueils collectifs de mineurs (publié au JORF le 18 juillet 2007).
- Arrêté du 28 octobre 2008 : Modalités d'encadrement et conditions d'organisation des sessions de qualification « surveillance des baignades » dans le cadre du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs).





3.

PÉDAGOGIE



Projet Educatif

La Fédération Française de la Jeunesse Adventiste (FFJA), mouvement de jeunesse à caractère confessionnel :

- a pour but de rendre les jeunes acteurs de leur vie, de leur permettre de s'intégrer dans la société actuelle, en développant leurs capacités physiques, intellectuelles, spirituelles et sociales ;
- a pour vocation de proposer un accueil ouvert toute l'année grâce à des activités hebdomadaires et pendant les vacances scolaires.

Intentions éducatives

La Fédération Française de la Jeunesse Adventiste

1. Encourage les jeunes :

- ❖ A connaître leur environnement et à le protéger en :
 - vivant au maximum les activités hebdomadaires et de vacances dans la nature
 - sensibilisant les jeunes à la nature au travers de son respect et de sa connaissance et ce, grâce à la compétence d'animateurs et aux interventions d'associations ou de professionnels de la nature
 - Les poussant à une démarche écologique au quotidien : économie de l'eau, tri des déchets, respect de la faune et de la flore etc.
 - Organisant ou participant à des opérations de protection de l'environnement telles que le nettoyage des berges d'une rivière, le « ménage » annuel de la forêt communale etc.
- ❖ A s'épanouir par la découverte d'activités et d'horizons nouveaux en :
 - développant les travaux manuels, bricolages faisant appel à des matériaux non classiques (émail, cuir, cire, expériences physiques etc.) ou à des matériaux plus courants (fil de scoubidou, sable, glaise, serviettes etc.) et en cherchant la créativité d'utilisation
 - proposant des activités physiques que l'on ne pratique pas couramment : canyoning, escalade dans les arbres, radeaux, tyroliennes, équitation, voile etc. et ce, encadré par des animateurs diplômés ou dans le cadre d'un club agréé.
 - Initiating à de nouveaux jeux afin de sortir des grands classiques (tchoukball, fooket, loupatball etc.)
 - encourageant à préparer et passer des « badges » qui permettent d'approfondir un domaine connu ou de découvrir un domaine qui ne l'est pas. + organisant des séjours itinérants en France (le Lot en radeaux par exemple) ou à l'étranger (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Pologne, Tchéquie etc.)
 - vivant des activités où des jeunes issus de tous milieux sociaux, culturels, religieux, se côtoient, cohabitent et tentent de s'enrichir mutuellement
 - Donnant un thème qui varie chaque année.
 - Offrant la possibilité de découvrir certains aspects de la Bible et de Dieu de manière contemporaine, dynamique et respectueuse du désir ou du non-désir du jeune de s'impliquer personnellement dans cette découverte : temps de réflexion, de partage avec totale et libre expression de tous, possibilité de temps d'écoute à la demande etc.
- ❖ A partager et être à l'écoute des autres, à gérer leur personnalité au sein de la collectivité en :
 - mettant en place des forums, des moments de discussion sur des sujets libres ou proposés et ce de manière ludique (méta-plan, « tribunal », débat contradictoire etc.)
 - suscitant une grande disponibilité de la part des animateurs envers les jeunes afin de répondre à leurs besoins de dialogue et d'échange
 - offrant des opportunités pour que les jeunes puissent s'exprimer selon leurs talents : sketches, chants, poèmes, jeux, défis etc.



- Les rendant acteurs et actifs pour tout ce qui touche aux besoins collectifs dans la gestion des tâches quotidiennes (nettoyage, vaisselle, cuisine, rangement etc.)
- Favorisant l'expression de leurs talents et dons au bénéfice des autres

❖ A participer à des actions sociales et citoyennes en :

- Organisant ou participant à des rentrées financières au profit d'associations humanitaires
- Encourageant les jeunes majeurs à faire don de leur sang
- Motivant déjà les mineurs à l'importance d'actions civiques telles que le vote, l'implication dans la société, la commune
- Faisant la promotion du bénévolat au profit de causes humanitaires ou sociales
- Insistant sur des aspects de la vie de tous les jours qui contribuent à la cohésion sociale tels que la conduite en voiture, le respect de l'autre dans sa différence, la courtoisie...

❖ A devenir des adultes responsables en :

- Jouant la confiance avec les jeunes
- leur confiant des responsabilités dans les tâches communes, le programme, l'animation
- Ayant, de la part des animateurs et directeurs, un discours et un langage adapté à l'âge
- Leur faisant prendre conscience et assumer leurs erreurs
- Les encourageant dans leurs réussites et les stimulant à continuer dans cette voie

2. Organise ses activités pour que :

- ❖ le rythme soit adapté au public concerné, afin qu'il en retire le maximum de plaisir. Les jeunes sont en vacances ou en activité extra scolaire et doivent donc trouver du plaisir dans ce qu'ils font. Ce plaisir passe par le jeu, la découverte et l'apprentissage.
- ❖ les jeunes puissent être à la fois acteurs et bénéficiaires de celles-ci. Le jeune est au cœur de toute activité. Cela passe aussi par des moments où il sera pleinement participant à une activité et d'autres où il aura le plaisir de faire participer les autres.
- ❖ les jeunes puissent prendre conscience de leurs capacités. Les projets proposés et leur réalisation devront donner aux jeunes l'occasion de découvrir et de mettre en valeur leurs compétences et leurs talents, grâce à un accompagnement adéquat des différents animateurs.

Des moyens pour un projet

Encadrement et formation

La FFJA demande et soutient les directeurs et animateurs impliqués dans ses activités à passer les différents diplômes d'état (BAFA, BAFD, AFPS, BNSB, DE sportifs). Elle organise régulièrement des rencontres de formation de sensibilisation et d'information sur les sujets ayant un lien avec l'animation (techniques d'animation, créativité etc.), la pédagogie (les courants pédagogiques contemporains, la psychologie des jeunes etc.) ou la sécurité (maltraitance, législation etc.).

Politique d'ouverture

Pour rendre ses activités accessibles au plus grand nombre, la FFJA s'engage à pratiquer une politique tarifaire la plus basse possible en faisant appel au bénévolat quand cela est possible, en facilitant les paiements, en aidant à trouver des aides pour qu'aucun jeune désireux de participer à une activité ne soit bloqué par la situation économique familiale, en établissant des conventions avec des organismes agréés venant en aide aux participants (CAF par département, ANCV)

Champ d'activités :

La FFJA favorise, en plus des ses activités locales, les rencontres interrégionales, nationales, et internationales.

Les différents projets

Le projet éducatif

Le projet éducatif indique l'orientation éducative que l'organisateur souhaite favoriser.

(cf. le projet éducatif de la FFJA vu précédemment)

Le projet pédagogique

Ce projet aura pour but de prolonger dans la réalité le projet précédent.

Ce projet doit contenir :

- Le cahier des charges des différentes fonctions de l'équipe pédagogique (directeur, animateurs, assistants sanitaires, ...)
- Le règlement intérieur / la journée type
- Des objectifs pédagogiques et des moyens pour les atteindre
- Les intentions éducatives
- Les objectifs et les moyens pédagogiques
- Les thèmes techniques et spirituels de l'année peuvent être le fil conducteur du projet

Le projet d'animation

Le projet d'animation permet de mettre en œuvre les moyens pédagogiques.

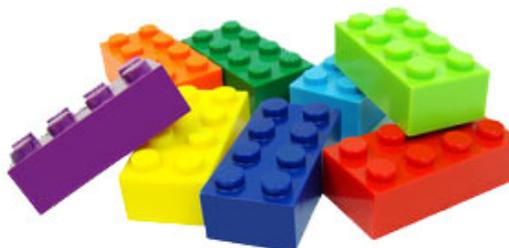
C'est le temps de construire son animation. Elle peut être du type ponctuel mais également s'inscrire dans la durée (projet de soutien humanitaire, spectacle de fin d'année, fil rouge...). Le but étant de détailler précisément le contenu de votre animation. Pour vous aider précisez :

- L'âge des participants
- La durée
- Le lieu : Extérieur ou Intérieur ?
- Le nombre et le rôle des animateurs
- L'objectif pédagogique : Pourquoi vous faites ce jeu ?
- Le matériel qu'il vous faut
- L'histoire : c'est elle qui justifie, aux yeux des enfants, ce pourquoi ils ont été entraînés dans cette animation
- L'organisation du jeu : le but du jeu, les règles ...
- La sécurité : A quoi faut-il prêter attention pour ne pas mettre les enfants en danger physique ou moral ?
- Les variantes : Si votre animation finit plus rapidement que prévu, en fonction du temps aussi

Une fois que vous avez tout détaillé, vous pouvez le transmettre plus facilement à vos collègues animateurs. Vous aurez les idées plus claires et cela vous aidera à mener l'animation en équipe en évitant les approximations.

Construire un projet

Vous trouverez ci-dessous quelques règles de bases pour élaborer un projet. Elles vous seront données afin que vous soyez en mesure de penser à tous les paramètres qui permettront à vos idées d'aboutir à la réalité. De plus, vous serez ainsi en mesure de permettre à d'autres de comprendre votre vision et probablement d'y adhérer.



1. Le but

Le but est le résultat que vous voulez obtenir à l'issue du projet. Il doit être unique. Il arrive exceptionnellement qu'il soit pluriel, mais il sera beaucoup plus difficile à atteindre.

2. Les objectifs

Il est question des étapes qui vous permettront d'atteindre le but que vous vous êtes fixé. Le même but peut être atteint de plusieurs manières. C'est pourquoi il importe de connaître les chemins que vous souhaitez emprunter pour arriver au bout avec succès.

3. Les moyens dont je dispose

Vous avez des possibilités en personnes et en matériel à votre disposition. Il vous faut recenser celles-ci avant de poursuivre. Cela vous permettra de savoir ce qui vous manque et où aller le chercher.

4. Les moyens qui me manquent

Maintenant, vous pouvez énumérer ce qui vous manque. Soyez le plus précis possible. Plus vous serez précis et plus vous serez efficace dans votre recherche. Mais en plus, la précision optimise les chances d'adhésion à votre projet.

5. Les collaborateurs envisagés (responsables et partenaires)

Comme vous avez listé ce que vous avez et ce qui vous manque (en matériel comme en personne) et que vous avez sollicité des partenaires pour combler vos lacunes, vous pouvez maintenant dresser la liste des équipiers qui entreront dans votre projet avec leurs responsabilités respectives. Là aussi, veiller à la précision qui limitera le chevauchement des tâches et donc les tensions !

6. Les dates et la durée

Quand pensez-vous commencer ? Cette étape ne peut être abordée définitivement qu'après avoir fait tout ce qui précède. En effet, les points précédents déterminent amplement celui-ci.

7. Les finances

L'argent ne fait pas le bonheur d'un projet mais il y contribue. C'est le comité du département ou d'église qui déblocquera des fonds pour financer votre projet. Il va donc de soi que ces mêmes comités soient tenus au courant de la manière dont les fonds seront gérés. Pensez que l'argent se dépense mais qu'il peut aussi se gagner ! N'oubliez pas qu'il est possible de trouver des fonds ailleurs que dans le budget d'église.

8. Le bilan de l'ancien projet (s'il y en a eu un)

Cet aspect quelque peu rébarbatif pour certains est capital pour d'autres. Car il est clair qu'un bilan correctement mené suite à une action aidera le comité, quel qu'il soit, à accorder à nouveau sa confiance. Le bilan des résultats financiers mais également des objectifs et moyens permettra assurément de mieux faire. Or, si une telle envie est perçue, vous ne serez pas déçus...



7

Exemples de Projets Pédagogiques

1

Projet Educatif: Développer les facultés psychomotrices des enfants.

Projet Pédagogique: Développer la motricité fine.

Projet d'Animation: Apprendre à viser.

Projet d'Activité: jeux de quilles.

2

Projet Educatif: Permettre aux enfants de participer ou être acteur de leur loisir.

Projet Pédagogique: Impliquer les jeunes dans l'organisation du séjour.

Projet d'Animation: Impliquer les enfants dans le temps d'échange avec l'équipe.

Projet d'Activité: Connaître les saveurs et technique de cuisine des pays de chacun.

3

Projet Educatif: Favoriser la découverte, le respect, et le contact avec l'environnement.

Projet Pédagogique: Sensibiliser les enfants à leur impact sur l'environnement.

Projet d'Animation: Activités avec matériaux naturels.

Projet d'Activité: Construction de cabane.

4

Projet Educatif: Développer un esprit de solidarité.

Projet Pédagogique: Développer la coopération en moyen d'équipe.

Projet d'Animation: Un jeu avec l'obligation de coopérer.

Projet d'Activité: Jeux de relais

5

Projet Educatif: Sensibiliser l'enfant au développement durable.

Projet Pédagogique: Favoriser les actions de développement durable dans la vie quotidienne.

Projet d'Animation: Sensibiliser les enfants aux techniques de recyclage dans la vie quotidienne.

Projet d'Activité: 1. Fabrication de voiture à partir des rouleaux des sopalins ou des papiers toilettes
2. Course relais aux tri-sélectif

6

Projet Educatif: Veiller au respect des besoins fondamentaux.

Projet Pédagogique: Adapter les activités aux différentes tranches d'âges.

Projet d'Animation: 1. Préférer des activités favorisant le développement psychomoteur pour chaque âge.

2. Favoriser l'alternance d'activités calmes, libres, dynamiques, concentration et permettre un temps de sieste.

Projet d'Activité: Parcours du petit « guerrier » (3-6 ans). Cerceaux, tapis/plots, déplacement au sol, roulades, galipettes, course à pieds.

7

Projet Educatif: Permettre à l'enfant d'accéder à l'autonomie dans sa vie quotidienne.

Projet Pédagogique: Impliquer les enfants dans les activités de la vie quotidienne.

Projet d'Animation: Impliquer les enfants dans la préparation, l'installation, et la gestion du goûter.

Projet d'Activité: Donner des outils pour gérer le temps du goûter. Réaliser le planning (activité manuelle).

Proposition de répartition du temps d'accueil dans les antennes de la FFJAN

Contexte

Il existe dans l'église adventiste du septième jour, le département de la Jeunesse adventiste, partie intégrante de la FACSA (loi 1901). Il existe aussi, l'association de la 1901, la Fédération Française de la Jeunesse Adventiste - Nord (FFJAN), organisatrice des activités et de l'accueil des mineurs sous l'autorité de l'Etat (la DDSC).

Habituellement, le temps d'accueil des jeunes dans les antennes de la FFJAN est de deux heures maximum chaque samedi après-midi. Pour certaines antennes le temps est inférieur. Aussi, il existe des antennes qui n'offrent des activités que deux ou trois fois dans le mois voire pas du tout.

Selon l'Edition Francis Lefebvre, Associations, Fondations, Congrégation et Fond de Dotations, Mémento Pratique, 2014-2015, (n° 26550), pages 430-450, la loi associative exige que s'il y a exercice des activités de loisirs pour les mineurs dans l'année pendant 14 jours ou plus, consécutifs ou non, pour un minimum de deux heures par jour, étant donné que la structure est de facto un accueil de loisirs, autant qu'elle soit déclarée en accueil de loisirs : Accueil Collectif de Mineurs (ACM).



L'Objectif

La FFJAN souhaite réorganiser le temps d'accueil des jeunes afin de répondre aux diverses exigences de la loi concernant l'accueil des mineurs.

Comment ?

Le temps général des activités sera réduit. Un temps est désormais réservé spécifiquement pour la cultuelle qui sera reconnu comme une activité relevant de la loi 1905. Un autre temps sera réservé pour les activités socio-culturelles qui sera reconnu comme relevant de la loi 1901. Les deux temps seront sous la responsabilité de la FFJAN. Il va de soi, que la loi reconnaît la légitimité d'une activité cultuelle (1905) organisée par une association 1901.

Concrètement, la répartition sera comme l'exemple qui suit :

16h00 - 16h20 (20 min) - rassemblement spirituel : chants, prières, réflexions bibliques.
16h20 - 17h40 (80 min) - activités socio-culturelles : jeux, activités manuelles, sorties.
17h40 - 17h45 (05 min) - rangement
17h45 - fin

Une heure et quarante-cinq minutes journalières seront désormais le temps maximum des activités et de l'accueil des jeunes organisé par la FFJAN.

Quand ?

La date effective de la nouvelle répartition du temps d'accueil des mineurs sera à partir du 1er septembre 2014.

Qui ?

Le président et son conseil d'administration sont garants de la mise en application de la nouvelle répartition du temps d'accueil des jeunes dans les antennes de la FFJAN. La FFJAN mandate les responsables des antennes de plein pouvoir pour sa mise en application dans les antennes locales.

Le projet spirituel

Ce projet est le fil rouge qui conduira vos interventions spirituelles.

- Essayez d'être en lien avec le thème de l'année
- Préparez toutes vos méditations à l'avance

Voici quelques détails pour que votre méditation soit la plus parlante :

- **Adaptez** votre message pour être à la portée des enfants et des jeunes.



- **Illustrez** vos propos : une bonne illustration permet de comprendre beaucoup de paroles.

- **Innovez !** Cela rendra plus attentifs les jeunes. Lâchez-vous ! Une méditation ne doit pas uniquement se faire dans une salle enfermée sur l'étude d'un texte. Elle peut se faire tout au long de l'activité... A vous d'innover !

- **Raccrochez-les médites à leur quotidien.** Faites appel à leurs expériences sur le sujet que vous allez traiter.

- **Vivez avec eux !** Vivre ce que vous allez partager vaudra bien plus que des mots.

Le sens des activités JA est aussi de partager toutes les valeurs chrétiennes adventistes et la foi en Jésus.

Préparer une méditation

C'est le Seigneur qui transforme les cœurs, c'est son Esprit qui fait grandir les graines que l'on dépose. Mais il nous appelle aussi à nous former afin de faire tomber les barrières entre lui et ceux qui le recherchent. Un message préparé, clair et pertinent a plus de chance d'être compris et accepté.

Voici quelques conseils non exhaustifs :

1. Priez

Commencez le plus tôt possible la préparation de la méditation. Priez et écoutez, Jésus est notre meilleure source d'inspiration.



2. Choisissez un texte biblique ou un sujet (les méditations thématiques sont plus difficiles à préparer). Prenez un petit carnet, et laissez-vous inspirer ! Pendant votre temps de préparation, notez vos réflexions sur le texte, le témoignage que vous souhaitez partager ... N'hésitez pas à lire des commentaires sur le texte choisi. Pensez aussi à une illustration que vous pourriez partager.

3. Organisez vos notes de manière logique. Une accroche pour commencer, un développement, puis une conclusion.

Voici une série de questions pour aider à approfondir un texte biblique :

- Qu'ai-je découvert dans ce passage ?
- Que m'apprend ce texte sur la personne de Jésus / de Dieu ?
- A quoi ce texte m'encourage-t-il ?
- Après ce temps de réflexion, qu'ai-je envie de dire à Jésus ?

Pensez qu'il vaut mieux être concis et percutant que l'inverse ! La tentation est grande de vouloir toujours en rajouter pour partager le maximum. Cela part d'un bon sentiment, mais il vaut mieux donner faim que gaver. Un auditeur saturé n'écoute plus !

Vous pouvez aussi partager votre témoignage personnel. Ce que je dis est important, mais l'impact que cela procure dans ma vie l'est encore plus.

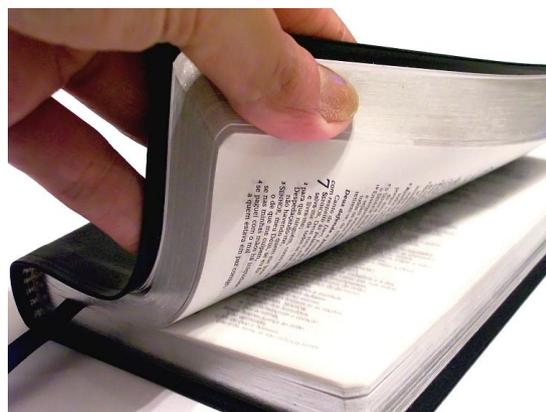
La catéchèse des enfants et des jeunes aujourd'hui et demain

La catéchèse désigne communément dans les milieux chrétiens l'enseignement oral de la religion chrétienne. L'usage du mot « catéchèse », bien que ne faisant pas l'unanimité dans nos rangs, a été rendu nécessaire, vis-à-vis notamment des autorités, en rapport avec l'usage de nos locaux d'église. Cette expression désigne pour l'Eglise adventiste l'enseignement de la Bible procuré aux enfants, jeunes et adultes.

Pour vivre pleinement la catéchèse, nous devons prendre conscience que la famille et l'Eglise sont partenaires et complémentaires dans l'éducation à la foi.

Proposer le goût de Dieu

Dans une société souvent qualifiée de déchristianisée, où nos enfants et jeunes notamment vivent une grande partie de leur temps, soit en milieu scolaire ou de loisirs, comment aborder la foi ensuite en famille et en Eglise ? Comment parler de Dieu ? La tâche des parents et animateurs bibliques est de rendre possible la rencontre de Dieu, de déclencher la curiosité, d'en savoir plus.



Depuis plusieurs années, nous percevons bien que le fait de « faire l'Ecole du sabbat » ne peut se réduire à la transmission d'un savoir. Enseigner les connaissances de la foi, à des personnes dont le terrain n'est pas préparé, c'est comme si on jetait une semence sur un terrain non labouré, donc non perméable : la graine n'y prend pas racine !

Il est possible de transmettre un savoir sur Dieu à quelqu'un qui vit déjà de Dieu. Dans beaucoup de situations aujourd'hui, il faut se préoccuper tout simplement de ce que Dieu devienne quelqu'un pour un enfant et un jeune. L'enjeu n'est pas alors d'expliquer Dieu mais de rendre possible une rencontre avec lui. Dieu qui se fait connaître lui-même par les événements de l'histoire vécue avec son peuple, en passant par le récit des actes, des paroles et du chemin de Jésus.

La responsabilité de transmettre des connaissances ne disparaît pas, mais elle est au service d'une expérience que Dieu lui-même propose aux hommes en se manifestant à eux comme quelqu'un de fidèle, de bienveillant, qui ne reprend jamais sa promesse, qui sait pardonner, qui sait libérer... C'est alors le goût que l'on trouve à connaître quelqu'un, qui déclenche la curiosité d'en savoir plus sur lui, la soif d'en comprendre d'avantage.

On peut avoir des connaissances sans nécessairement croire. Croire, c'est s'appuyer sur quelqu'un, lui faire confiance pour sa vie, trouver en lui le courage de s'aventurer dans des choix, puiser en lui la force de traverser des événements qui déchirent et anéantissent... Pour un enfant, l'éveil à la foi passe par le vécu des parents, par le « mimétisme des gestes de la foi » au départ (il voit naturellement ses parents prier, ouvrir et lire la Bible, alors il demande à faire la même chose) et progressivement le fait de « suivre » le comportement de ses parents se transforme en initiative volontaire personnalisée.

Dire « je crois », c'est tout autre chose que de réciter des connaissances apprises. Croire, c'est un acte existentiel, qui engage des décisions, des orientations de vie. Et cet acte est toujours une réponse à l'initiative de quelqu'un qui, le premier, a fait le chemin à notre rencontre.

Cheminer avec les enfants et les jeunes

Nous sommes là pour guider les enfants et les jeunes dans leur découverte, pour cheminer avec eux ; ce n'est plus du face à face mais « marcher avec ». C'est mettre la personne au centre des préoccupations : là où elle

est, avec son histoire, avec ce qu'elle peut et sait déjà ; celui qui accompagne est un compagnon, pas un maître. Le maître, c'est celui qui sait et fait apprendre à d'autres qui ne savent pas. Il se préoccupe de ce que les personnes arrivent à assimiler des connaissances. Le compagnon, lui, se préoccupe de l'aventure que vivent les personnes. Il marche avec les autres, pour être à leurs côtés, les accueillir et les écouter avec bienveillance, les soutenir dans leur recherche, les encourager dans les changements qu'ils traversent, les aider à voir clair dans les transformations qu'ils vivent, partager leurs découvertes. Et tout cela rejaillit forcément sur lui, le nourrit et le relance dans sa propre quête spirituelle. Cela met le compagnon lui-même en chemin. Cheminer avec les enfants et les jeunes représente en effet une véritable responsabilité qui demande engagement, travail, investissement à leur égard. Il s'agit bien de faire route avec eux, mais pour apporter une aide à l'aventure qu'ils sont en train de vivre.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cheminer avec des personnes demande de devenir témoin. Le compagnon-témoin s'implique personnellement, partage, dit en quoi ce qui nous rassemble est un cadeau, un don. C'est l'enthousiasme d'une animatrice passionnée, vraie, donnant des exemples qui ont jalonné son propre parcours. Parce qu'elle atteste que cette aventure vaut la peine d'être vécue, qu'elle est possible, qu'elle fait grandir.

Parent ou animateur, tu es, au nom de l'Eglise, le témoin actif de l'Evangile, capable de communiquer aux autres les fruits de ta foi adulte et d'encourager judicieusement la recherche commune. Le nouveau défi aujourd'hui n'est pas de transmettre sa foi mais arriver à dire ce que la vie de foi nous fait devenir.

Favoriser la continuité de la foi

Peut-on proposer la foi quand on est soi-même en recherche ? Où trouver les racines de cette foi ? Le parent ou animateur biblique est un simple relais qui permet la rencontre entre les jeunes et Jésus. Notre propre façon de voir peut-elle constituer un modèle ? Faire la catéchèse est un acte relationnel. On ne fait pas de catéchèse sans entrer en dialogue, sans entendre ce qui anime les membres du groupe, sans être à l'écoute des personnes et de leur désir profond, sans recueillir les mots d'une recherche, les cris de désespoir, les manifestations du doute, sans veiller à ne pas laisser dans une impasse... On est forcément témoin à l'intérieur de cette relation de confiance, d'écoute et de respect.

Devenir relais

Un relais, sur le plan technique, est une pièce indispensable qui permet d'établir la continuité d'une transmission télévisée ou d'une alimentation électrique malgré l'éloignement et les obstacles. Un relais a donc quelque chose à voir avec la logique de transmission : il s'agit de favoriser la continuité d'une aventure en redonnant à d'autres quelque chose qu'on a soi-même reçu.



Conduire à l'Écriture

Le parent ou l'animateur biblique est un relais lorsqu'il conduit des enfants, des jeunes ou des adultes aux sources de la foi. En transmettant par exemple la Parole de Dieu, il assure la continuité d'une aventure qui traverse les siècles. Conduire à l'Écriture, c'est donner à d'autres un trésor que chaque génération de croyants a elle-même reçu, de même que des parents sont des relais qui transmettent à leurs enfants les biens dont ils ont hérités.

Mais le parent ou l'animatrice ne transmet pas exactement la foi, parce que la foi n'est pas un objet qu'on se passe mais un don que dépose le Christ agissant dans nos vies. Il ou elle devient « relais » dans une chaîne de croyants qui ne doit, ni ne peut être rompue.

Bertrand Clavier

Ancien responsable du département de la Catéchèse des enfants et des jeunes Fédération France Nord

Confiance dans la Bible

Rassemblés au Centre des Congrès de la ville d'Atlanta, aux États-Unis, les 2410 délégués représentant les 203 pays du monde dans lesquels l'Église adventiste est présente, ont voté le 25 et le 27 juin différentes résolutions :

- **Confiance dans la Bible,**
- **Confiance dans l' esprit de prophétie,**
- **Liberté religieuse : discours et diffamation,**
- **Violence contre les femmes,**
- **La pauvreté dans le monde,**
- **Le point de vue biblique des origines.**

En tant que délégués à la session de la Conférence générale d'Atlanta 2010, nous réaffirmons notre confiance dans la révélation et dans l'aspiration de la Bible, son autorité dans la vie de l'Église et dans chaque croyant, son rôle fondamental pour la foi, la doctrine et la conduite.

La Bible nous transmet un message de salut dans le contexte d'un conflit cosmique qui révèle le caractère affectueux de l'amour, de la miséricorde et de la justice de Dieu.

La Bible présente le Christ comme la plus sublime révélation de l'amour de Dieu, comme l'incarnation de Dieu, comme celui qui s'offre comme un sacrifice de réconciliation, portant nos péchés pour nous réconcilier avec Dieu. Il se présente à nous comme le seul médiateur devant le Père dans le sanctuaire céleste.

La Bible présente Jésus-Christ comme la seule source sûre d'espoir pour l'humanité ; un espoir fondé dans le modèle de sa vie, dans la rédemption de son ministère, dans sa mort sur la croix, dans sa résurrection du tombeau et dans son prochain retour en gloire.

L'espérance et le message biblique dépassent les temps et les cultures et ils satisfont les besoins les plus profonds du cœur humain. Dans l'Église, le peuple de Dieu à la fin des temps trouve dans la Bible des bonnes nouvelles qui doivent être proclamées à tous les peuples, à toutes les cultures pour réaliser la mission de Dieu.

Le message de la Bible nous est parvenu par l'action du Saint Esprit dont les conseils et l'éclairage sont nécessaires pour comprendre correctement la Bible. La Bible peut nous transformer par la puissance



et la personne du Saint-Esprit et développer un caractère semblable à celui du Christ. Les délégués de la session de la Conférence générale réunis à Atlanta appellent les chrétiens adventistes du septième jour et tous leurs amis chrétiens à faire chaque jour de la Bible leur référence de l'étude quotidienne personnelle. Cette étude s'accompagne de prière et de louange. Laissons la Bible ouverte dans nos maisons pour l'écouter quotidiennement, laissons la Bible ouverte dans nos lieux d'adoration pour la recherche commune de la Parole de Dieu. Laissons lui influencer notre vie personnelle et nos relations en encourageant son témoignage dans le monde jusqu'au glorieux retour de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ.

Déclaration des délégués de la 59^e session de la Conférence générale d'Atlanta sur la Confiance dans la Bible

ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Les **problématiques sociales** de santé publique : obésité, carences alimentaires, allergies... n'échappent pas aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Dans l'environnement éducatif, qu'il les caractérise, ces accueils proposent, par leur projet pédagogique, des réponses à l'hygiène de santé alimentaire, autour de la restauration scolaire. La fréquence et l'intensité des activités physiques sont des facteurs pris en compte :

POUR ACIR

La prise en compte de la santé alimentaire nécessite de **réels choix éducatifs et pédagogiques** pour les centres de vacances et de loisirs :

- Se responsabiliser sur ses propres comportements alimentaires en évitant l'accueil de la culpabilisation et de la moralisation
- Proposer une alimentation différente mais complémentaire de celle du cadre familial par sa diversité et sa variété dans les mets et les produits proposés (en particulier sur les fruits et légumes frais), par son équilibre sur la journée ou la semaine
- Proposer une alimentation équilibrée et liée à l'activité physique et sportive pratique
- Apprendre à se réapproprier les temps de repas, à manger à sa fin et apprendre à se donner le temps de manger
- Initier, s'initier sur les produits consommés en termes d'apports énergétiques et minéraux
- Élaborer des protocoles avec les familles pour accueillir des publics à régime alimentaire particulier suite à des indications médicales



Mise en place d'un **self pour le midi** déjeuner invitent les enfants à goûter librement et à équilibrer leurs besoins alimentaires. Une signalétique de couleur caractérise la nature de chaque groupe d'aliments et en bout de chaîne, les enfants doivent reconnaître une ficelle avec des pédales de couleurs différentes prises sur le plateau servant ainsi que leur petit déjeuner composé d'ensemble des groupes d'aliments respectant ainsi les proportions nécessaires à un réajustage éventuel des menus matinaux.

UNE RÉPONSE PARMI D'AUTRES EN CVL

ENJEU ÉDUCATIF

L'alimentation collective doit être au cœur du projet pédagogique des accueils. Nous devons le réaffirmer. Elle doit permettre aux enfants et aux jeunes ainsi qu'aux équipes pédagogiques et techniques de s'approprier l'espace et le temps d'être associés à la préparation des menus à tout être acteur de ce projet collectif que constitue le plaisir de « manger ensemble ».

- L'ouverture au monde du goût et à la diversité culturelle
- La prise en compte des demandes alimentaires individuelles et de ordre culturel, médical ou religieux
- La sensibilisation des jeunes consommateurs à la publicité
- La prise en compte des aspects réglementaires et matériels
- L'organisation en place d'un véritable accueil
- L'organisation matérielle et humaine (self, service à table, animation...)
- La place accordée au public dans l'organisation des repas

POUR ACIR

Les **enjeux éducatifs** de l'alimentation collective sont traduits par les **choix pédagogiques** faits au cours de leur séjour :

- Permettre à chacun de découvrir des produits régionaux, nouveaux
- Faciliter le croisement de cultures alimentaires en mettant en place des journées à thème
- Fournir à chacun de gérer son alimentation, en particulier lors des petits déjeuners, en proposant un choix divers et en informant des besoins essentiels (contrôle de fruits ou bien d'un fruit...)
- Travailler sur les comportements hygiéniques (lavage des mains, brossage des dents...)
- Faciliter l'apprentissage d'habitudes citoyennes (se servir seul, partager, ne pas gaspiller, desservir, respecter le matériel et le cadre de repas...)
- Favoriser une implication des personnels, tant pédagogiques que techniques à l'animation du temps des repas (dispositif de la salle, présentation des plats, responsabilisation des participants...)
- Expliquer les choix et les actions mises en place dans le CVL (tri sélectif, produits issus du commerce équitable, produits locaux...)

Mise en place d'un « **concours cuisine** » où les participants sont associés à l'élaboration complète d'un temps de repas. Les participants, répartis en équipes, sont invités à proposer un menu de 3 plats, à partir d'une somme d'argent en fonction du prix de journée, leur est remis. Ils doivent élaborer la liste de courses, acheter les produits. Ils doivent élaborer leur repas, séparer la présentation des plats et mettre en place un accueil le plus chaleureux possible. L'équipe pédagogique se doit d'accompagner, conseiller, donner des critères d'appréciation mais aussi de laisser se développer l'initiative et l'effort de chacun. Le document Alimentation du CRIDOC « dans le document Alimentation du



UNE RÉPONSE PARMI D'AUTRES EN CVL

ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Le **centre de vacances** peut être un acteur de son territoire ou un établissement « hors-soi ». Les choix faits sur la participation plus ou moins au développement durable des territoires. Les enjeux de l'alimentation en CVL vont toucher des problématiques :

- Economiques : approvisionner les centres auprès de producteurs locaux, se regrouper en centrales d'achat...
- Sociales : favoriser l'emploi local et pérenne et les solidarités...
- Environnementales : privilégier les produits de saison, veiller à la qualité des produits, limiter les déchets liés au conditionnement...



POUR ACIR

Le **fonctionnement** d'un centre prenant en compte les aspects, alimentation et repas doit permettre d'agir et d'amener une éducation sur ce qui est un développement équilibré et durable du territoire :

- Privilégier la proximité dans les approvisionnements
- Privilégier l'achat de produits de saison, de produits peu transformés (éviter les plats cuisinés) ou de produits issus de l'agriculture biologique
- Favoriser les produits économes en emballage, en grand conditionnement (éviter les portions individuelles)
- Favoriser des réseaux de commercialisation de produits avec des modes de production « alternatifs » (coopératives de producteurs, jardins d'insertion, centrales d'achat...)
- Faire découvrir les produits du commerce équitable
- Maintenir autant que possible la préparation des repas dans le centre
- En cas d'externalisation, rédiger des appels d'offres avec des critères et exigences précises
- Céder l'énergie lors des cuissons, l'eau, le tri sélectif des déchets alimentaires, les stocks et les quantités servies...

En Loire-Atlantique, 5 centres Pp privilégient l'achat de produits alimentaires régionaux de qualité. Les directeurs, cuisiniers, économes, responsables d'achat... des 5 centres déterminent ensemble les critères soumis aux fournisseurs : produits locaux de qualité, limitation des emballages, appel à des entreprises d'insertion... Une fois les fournisseurs retenus, les centres s'engagent à acheter leurs produits auprès de ces participants ainsi qu'un maintien de l'économie locale. D'autres expériences peuvent aller jusqu'à la mise en place de centrales d'achat.

UNE RÉPONSE PARMI D'AUTRES EN CVL

RÈGLEMENTATION ET PRÉCONISATIONS

Allier plaisir et respect des textes réglementaires en vigueur : un enjeu pour l'alimentation en séjours collectifs.

Partie intégrante du projet pédagogique, les repas restent des temps forts des séjours. Qu'ils soient élaborés en extérieur par les enfants ou les jeunes ou par des professionnels dans une cuisine adaptée, les organisateurs disposent d'une relative liberté dans leur conception, leur préparation et leur présentation, dès lors qu'ils se conforment aux règles en vigueur.



En cas de séjour à l'étranger, s'informer des recommandations ministérielles en vigueur.

COMMENT AGIR

La qualité et la variété de l'alimentation contribuent très largement à la convivialité des séjours et restent sur :

- Le respect des consignes et règles d'hygiène en camp itinérant et dans les centres afin d'anticiper et mesurer le risque alimentaire et d'éviter tout problème d'intoxication
- Le respect des principes de la marthe en avant : éviter que les produits en cours de réalisation et les produits finis soient en contact avec les déchets
- Le respect des principes HACCP ou à défaut mise en place d'un lieu respectant des normes d'hygiène cohérentes pour les séjours itinérants ou sous tentes
- La connaissance de la composition et les règles de conservation des produits finis prêts à consommer : produits frais et congelés...
- Pour élaborer les plats, respecter les conditions de réalisation et de conservation des produits avant consommation
- L'aménagement des locaux de restauration ou, à défaut, pour les séjours itinérants ou sous tentes, la réalisation d'un espace de fabrication de repas

PRÉCONISATIONS

Le respect de la liberté pédagogique, la participation du public. L'application des lois ne doit pas conduire à des excès de logique sécuritaire qui freinent les initiatives.

- Respecter les conditions d'hygiène
- Diminuer les produits à l'eau potable
- Organiser les lieux

- « Guide des bonnes pratiques d'hygiène pour la transformation et la distribution en ferme pédagogique » édité par le ministère de l'Agriculture
- « Guide de bonnes pratiques alimentaires des repas de plein air »

RÉFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

RESSOURCES DE LA JPA ET SES MEMBRES

(non exhaustif)

- Cuisine, repas et l'alimentation - les Ecles parisiens à l'école
- Le dossier de l'alimentation Routes Nouvelles N°20, Editeurs - Editeurs de France (EEDF)

- « Quels enjeux pour l'alimentation en collectivité ? »
- dossier central Les idées en mouvement N°124, mensuel de La Ligue de l'Enseignement

- « Loisirs Education »
- N°406 sur le développement durable La JPA

- « L'éducation à l'alimentation en CVL »
- dossier de la Fédération Nationale Leo Lagrange (FNLL), février 2000

- « Consom'acteurs : éduquer les jeunes consommateurs »
- « La vie quotidienne : les repas, Et si on festinait ? »

- « La vie quotidienne : les repas, Et si on festinait ? »
- Fichier d'aide pédagogique du Groupe national de recherche pédagogique Ceston accretel, Cernat

- « Plaines disponibles à La JPA et fédérations sur www.jpa.asso.fr : « Agir pour le développement durable en CVL » et « Education à l'environnement en CVL et réglementation »

AUTRES RESSOURCES

- « L'île aux fleurs »

- de Jorge Furtado, Casa de cinema, Brésil, 1989 - disponible dans le DVD : « Clément-Ferrand, 25 ans de courts-métrages », DVD Zone 2 - Pal, Editeur : Saurie qui peut le court métrage, Armailho, Kéopragas, Date de parution : 30/01/2004

- « La santé vient en mangeant, le guide alimentaire pour tous »
- dossier de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), février 2002

- « Une cuisine grande comme le monde »
- Alain Serres, illustré par Zau
- « Le dessert en fête »
- Jean-Michel Lorvan, Editions Rouge et Or

- « 100 semaines de menus pour collectivités »
- Tomes 1 et 2, M. Petit-Herfort et B. de Kyspöter, Flammarion, 1995

- « 100 semaines de menus pour collectivités »
- www.ledagrange-conso.org
- www.mnrg-bouge.fr
- www.conso.net
- www.jpms.senle.fr
- www.cerlin.org
- www.ceslo-enfant-jeune.org

Cette Pagelette a été réalisée en juin 2006 par :

- La Jeunesse au Plein Air (JPA) - 21, rue d'Artois - 75008 Paris - 01 49 95 81 24 - www.jpaa.asso.fr - Les Fiches pédagogiques - 11, rue de la République - 93100 La Courneuve - 01 48 15 17 66 - www.ouf.fasso.fr
- La Fédération Nationale Leo Lagrange (FNLL) - 11, rue de la République - 93100 La Courneuve - 01 48 10 65 65 - www.ledagrange.org - La Ligue de l'Enseignement - 3, rue Requier - 75341 Paris cedex 07 - 01 43 98 97 33 - www.ligue.org
- La Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (FED) - 108, avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris - 01 43 14 83 83 - www.jasp.org - Union nationale des Pupilles de l'Enseignement Public (UNPEP) - 10, rue de Valenciennes - 75013 Paris - 01 43 57 43 87 - www.unpep.com
- Avec le soutien du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - 95, avenue de France - 75013 Paris

Conception : Sandra Cantaloube - Illustrations : Andrea Minoja et Hervé Baudry - Impression : Causse et Cévenne.



L'ALIMENTATION

EN CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS





Le développement durable

"Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"

G.H. BRUNTLAND - O.N.U. 1987

Ce concept repose sur des "piliers"

- Le développement ou l'efficacité économique
- L'équité entre les peuples du présent et du futur, entre les peuples du Nord et du Sud
- Le développement social, culturel et éducatif
- La préservation de l'environnement (y compris les habitants)

Des interactions existent entre ces piliers. Le mode de développement actuel basé sur la prédominance d'une économie recherche le profit maximum provoque des dégâts environnementaux et des inégalités sociales graves et grandissantes.

Des réunions mondiales (Sommits de la Terre) sont organisées pour remédier à ces distorsionnements. Le concept de développement durable apparaît à l'ONU dès 1987.

Les CVL : un "tout éducatif"

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu rural ou en milieu urbain, la prise de conscience chez les enfants et les adultes, doit être assurée à la fois dans :

- les actions éducatives,
- la vie quotidienne du centre,
- la dimension collective.

Chacun est acteur à son niveau, et peut agir dès à présent

L'agenda 21 (pour le 21^e siècle) est un programme visant à une "intensification des efforts nationaux et internationaux pour encourager le développement durable dans tous les pays".

- Des moyens :
- Lutte contre la pauvreté.
 - Modification des modes de consommation.
 - Préservation de la diversité biologique.
 - Gestion saine et écologiquement rationnelle des déchets.
 - Protection des ressources de la planète...

Des agendas XXI locaux déclinent ces principes sur les territoires et sont mis en place par des collectivités territoriales. Les CVL sont concernés par le volet éducatif.



Les organisations membres du groupe national JPA "Education à l'environnement en C.V.L."

CONTACTS et RESSOURCES

(bibliographie non exhaustive)

- **CEMEA**
- Education à l'environnement dossier N°7 cahiers de l'animation vacances loisirs des CEMEA (2000)
- Deux dossiers sur l'éducation relative à l'environnement dans la vie quotidienne
 - des centres d'accueil (2003)
 - des centres d'accueil (2003)
- Contact : 01 53 26 24 42 - www.cemea.asso.fr

ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE (EEDF)

- Energies renouvelables : le soleil, l'eau et le vent. Découvertes et expériences. Equipements de camps
- Collection Routes Nouvelles / Les Dossiers de l'Animation n°26 (12/2002)
- Education à l'environnement : idées et projets pour le camp et l'année
- Collection Routes Nouvelles / Les Dossiers de l'Animation n°28 (06/2003)
- Contact : 01 48 15 17 66 - www.eedf.asso.fr

FRANCS

- N° 22 : éducation et environnement (1993)
- N° 28 : enfance et consommation (1999)
- N° 50 - 51 : le développement durable (2003)
- Collection Réussir Education
- Fichiers : Collection Vents puer - La classe
- Contact : 01 44 64 21 38 - www.francas.asso.fr

FEDERATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX (FNFR)

- Contact : 01 45 78 01 78
- www.mouvementrural.org

FEDERATION NATIONALE LEO LAGRANGE (FNL)

- Education à l'alimentation
- Collection pédagogique BFA BHF
- Education à l'environnement
- Collection pédagogique BFA BHF



Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Tel. : 01 40 45 30 00



Elus • Organisateurs • Directeurs

AGIR

pour le développement durable

en CENTRE de VACANCES et de LOISIRS

JEUNESSE AU PLEIN AIR

Avec le soutien :
du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche
du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Les C.V.I.

Acteurs du territoire

Les CVL sont des acteurs du développement durable sur leurs territoires et participent à leur développement



- **Acteurs économiques**, ils participent au développement économique de la région par leurs activités, leurs choix en matière d'achat de produits et de services.
- **Acteurs du développement social et culturel** : en favorisant les embauches au niveau local, ils permettent le maintien d'emplois directs et indirects (école, services, commerces...). Ouverts sur l'extérieur, ils participent à l'animation des territoires.
- **Consommateurs d'espace, producteurs de déchets, de pollutions...** Les choix qu'ils vont effectuer en matière de construction d'équipements, d'activités, de gestion des nuisances sont importants.

Les orientations à long terme données aux centres, les choix de gestion opérés, les pratiques quotidiennes, ont un impact sur les dimensions du développement durable.

Impliquer les CVL dans la vie locale

- S'inscrire avec d'autres partenaires dans des projets de développement locaux.
- Participer aux Conseils de développement des pays et aux chartes de développement durable.
- Être présents dans les projets d'agglomérations en zone urbaine.
- Participer à la vie publique et démocratique du quartier, du village...

La gestion et l'administration de la structure

Les exemples donnés dans cette plaquette renvoient à ce qui peut être fait dans la gestion quotidienne du centre ou à l'occasion de construction, de rénovation ou d'investissements.

L'éducation au développement durable

- Sensibiliser et former les équipes techniques et d'animation à ces enjeux, aux apports concrets possibles en faveur du développement durable.
- Avoir une démarche globale dans le fonctionnement du centre pour développer cette pratique et permettre aux enfants d'agir en citoyens avec un projet adapté à leur âge.
- Trouver un équilibre entre les impératifs économiques et ceux liés aux enjeux du développement durable.



Dans la gestion quotidienne des centres

On peut trouver un équilibre entre les impératifs économiques et ceux liés aux enjeux du développement durable

- **Privilégier certains achats (souvenirs, produits d'entretien...)**
 - Des produits "locaux" contribuent au maintien de l'activité économique locale du tissu social.
 - Des produits issus du commerce équitable obéissent aux principes éthiques, sociaux et environnementaux : respect des droits de l'homme et des droits syndicaux, travail des enfants.
 - Des produits plus respectueux de l'environnement : pulvérisateurs, papier recyclé non blanchi au chlore, produits d'entretien, détergents à teneur réduite en phosphate.
- **Agir sur son environnement**
 - Nettoyage des rivières,
 - Pédicelage et entretien de sentiers (participe à la prévention de l'incendie).

- **Organiser les transports et déplacements ou à la restauration de l'environnement**
 - Créer une prise de conscience sur les divers modes de déplacement et leur impact sur l'environnement.
 - Favoriser les moyens de transport collectif.
 - Réactualiser la marche à pied, le vélo.

- **Participer au développement social et culturel**
 - Employer du personnel habitant à proximité des centres.
 - Favoriser le lien social et la vie au pays. Leur connaissance de l'environnement du centre, de ses contraintes et de ses possibilités est précieuse.
 - Favoriser les rencontres inter-générationnelles.
 - Se rapprocher des associations locales,
 - le cas échéant, en les faisant intervenir.
 - Echanger entre la structure et la population : visites diverses (artisans, commerçants), animations (soirs des écoles, soirées, Science bassoisienne...).

- **Agencement de l'eau : pour tout savoir sur l'eau.**

- **Agenda XXI local :** renseignements.

- **C.A.L.U.E.** (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) : délégations départementales.

- **C.FEE** (Collectif Français pour l'éducation à l'environnement) : plan national d'actions.

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : maîtrise de l'énergie, la décision - délégations régionales - www.ademe.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

Des pistes pour AGIR

Lois de la rénovation et d'investissements dans un CVL

- **Consommer moins d'eau et d'énergie**
 - Isolation thermique des bâtiments
 - Minuteries et commandes centralisées
 - Réducteurs de pression (robinets, douches)
 - Ampoules à faible consommation
 - Chasses d'eau à débit différencié
 - Pompes à chaleur
- **Participer à la préservation ou à la restauration de l'environnement**
 - Métravaux Haute qualité environnementale (HQE) : peintures, dissolvants, produits de traitement du bois.
 - Energie :
 - privilégier si possible des sources d'énergie "mixtes", diversifiées.
 - S'efforcer de bannir les combustibles fossiles à fort taux de pollution.
 - Favoriser les sources d'énergie alternatives "locales" : solaire, bois, éolienne.
 - Paysage : limiter l'impact en valorisant les espèces végétales locales et en respectant le patrimoine naturel (jardins, sentiers...).
 - Eau : la multiplication des piscines privées appauvrit les réserves hydrographiques : privilégier la baignade en mer, en rivière ou en piscine... municipale.

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

- **Participer au développement social et culturel**
 - Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
 - Privilégier la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
 - Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : ateliers, déplacements, aménagement d'activités (jeux de table de restaurant, coins d'activités ou à thème).
 - Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...



En savoir plus

- **Les chambres de commerce et d'industrie** : information et sensibilisation à des objectifs environnementaux.
- **Organisations membres du groupe national IPA** : Education à l'environnement en CVL.
- **Les services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports** - conseil et accompagnement : réglementation des CVL, éducation à l'environnement, activités scientifiques et techniques, activités et sports de pleine nature - www.jeunesse-sports.gouv.fr

- **DIREN** (Direction régionale de l'environnement) : prévention, précaution, préservation de l'environnement dans l'aménagement et la gestion des milieux naturels - domaine de l'eau - promotion du développement durable, de l'éducation à l'environnement - information sur les agences XXI locales - délégations régionales. www.diren.ardennes.developpement-durable.gouv.fr
- **INC** (Institut national de la consommation) : différents dossiers ainsi qu'une pédagogie - www.inc.asso.fr
- **Les chambres d'agriculture** : coordonnées de producteurs agricoles, réseaux départementaux...

- **Agencement de l'eau** : pour tout savoir sur l'eau. www.agencement-eau.fr
- **Agenda XXI local** : renseignements. www.agencement-eau.fr
- **C.A.L.U.E.** (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) : délégations départementales. www.calue.fr
- **C.FEE** (Collectif Français pour l'éducation à l'environnement) : plan national d'actions. www.cfee.org

- **ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : maîtrise de l'énergie, la décision - délégations régionales - www.ademe.fr
- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : maîtrise de l'énergie, la décision - délégations régionales - www.ademe.fr
- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

- **ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : maîtrise de l'énergie, la décision - délégations régionales - www.ademe.fr
- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

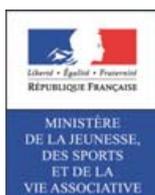
- **ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : maîtrise de l'énergie, la décision - délégations régionales - www.ademe.fr
- **AFNOR** : (NF environnement, certifications, écobalys pour matériels et produits) - www.afnor.fr

Avril 2004



Education à l'Environnement en **CENTRE de VACANCES** et de **LOISIRS (CVL)** et Réglementation

Pour une démarche incitative



Développer l'éducation à l'environnement

dans le respect de la réglementation
en vigueur



Acteurs des CVL, élus, responsables, équipes d'encadrement...

Cette plaquette souhaite vous aider dans une démarche de questionnement, de recherche d'informations, d'anticipation, d'évaluation pour contribuer à faciliter la compréhension de la réglementation, à favoriser le développement d'activités, en lien avec l'environnement du séjour.

Quelques éléments de cette démarche :

Les activités sont intégrées dans le projet pédagogique de l'équipe et les projets des enfants et des jeunes.

- Le nombre, l'âge, le degré d'autonomie, la maturité, les capacités physiques des participants, leur niveau technique sont des éléments à prendre en compte dans le choix de ces activités et leurs conditions de réalisation.
- Les conditions météorologiques, les caractéristiques du milieu, celles de l'activité imposent des mesures adaptées.
- L'état et l'adaptation du matériel sont vérifiés.
- La qualité de l'encadrement permet d'assurer la sécurité tout en favorisant une démarche d'éducation à l'environnement.

Des actions de formation et d'information aident le directeur et l'équipe à :

- apprécier le milieu,
- connaître les risques, les possibilités et les contraintes,
- adapter les pratiques pour favoriser un bon déroulement de l'activité.

...les centres de vacances et de loisirs favorisent l'éducation à l'environnement

Les CVL sont des espaces qui permettent la prise d'initiative. Sans autre programme que le projet éducatif de l'organisateur, ils autorisent une liberté traduite dans la mise en œuvre d'un projet pédagogique de séjour.

Les spécificités des CVL : durée des séjours, activités ludiques hors d'un champ disciplinaire, pratiques pédagogiques pouvant être novatrices favorisent la découverte, la connaissance des espaces et des milieux, la mise en œuvre de décisions influant sur la gestion des cadres de vie, l'organisation du "vivre ensemble".

Vivre dans le milieu pour le découvrir

L'environnement est au cœur du projet éducatif des centres de vacances et de loisirs. Toutes les activités s'inscrivent dans le cadre donné par ce projet éducatif et prennent en compte les conditions et le milieu dans lequel elles se déroulent. Ce projet est mis en œuvre par l'équipe d'encadrement.

La connaissance et la prise en compte du milieu sont donc impératives.

Une prise de risque contrôlée

Comme tout acte éducatif, l'éducation à l'environnement implique une prise de risque contrôlée. Eduquer c'est aussi aider l'enfant à se situer dans un environnement où les risques sont présents ; la gestion du risque est au cœur de la construction de la personne.



Des actions de formation et d'information aident le directeur et l'équipe à :

- apprécier le milieu,
- connaître les risques, les possibilités et les contraintes,
- adapter les pratiques pour favoriser un bon déroulement de l'activité.

Les CVL doivent rester des lieux de découverte

La réglementation, nécessaire et protectrice pour les mineurs accueillis en CVL, est perçue quelquefois comme étant trop contraignante, parfois sujette à des interprétations erronées...

...Des textes visent à une meilleure adéquation à la réalité rencontrée dans les structures d'accueil collectifs.

- L'instruction interministérielle du 9 juillet 2002 reconnaît la spécificité des séjours sous tente, camping, pique-nique... Les recommandations qui l'accompagnent préconisent une information et des précautions à prendre s'apparentant à une adaptation de bon sens de la méthode HACCP à ces situations. Applicable pendant l'été 2002, son contenu reste utile. Vérifier sa validité pour l'année en cours.
- Le décret n°2002-885 du 3 mai 2002, relatif au projet éducatif, favorise une approche plus éducative du temps des loisirs.

Les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports rappellent des points essentiels de la réglementation et aussi les recommandations et les conseils liés à des particularités locales, à la pratique de certaines activités physiques et sportives...

Les directions des services vétérinaires, au sein des directions départementales de l'agriculture et de la forêt peuvent par exemple, donner des informations sur l'accueil d'animaux.



...L'absence de réglementation spécifique ne vaut pas interdiction.

- Ce qui n'est pas interdit peut s'envisager, sous condition de respect de la sécurité physique et morale des personnes.
- La législation définit de façon très précise les conditions de pratique de certaines activités. Malgré cela, beaucoup de questions ne trouvent pas de réponses dans les textes et ne peuvent être appréhendées qu'en terme de bon sens, en référence à la notion de "bon père de famille".
- Il faut alors tenir compte des campagnes ministérielles de prévention. Les principes dégagés par jurisprudence imposent une obligation générale de prudence et de diligence.
- Il est également important d'appliquer les principes communément admis par la profession ou les spécialistes ("les règles de l'art").

Un cadre réglementaire pour les CVL



Pour les CVL, les documents les plus utiles et les plus accessibles sont essentiellement les instructions, circulaires, notes de service et recommandations.

Ces textes sont adressés aux administrations pour les aider à interpréter et faire appliquer les textes réglementaires. Au delà des textes qui concernent la protection des mineurs, différents codes peuvent concerner les CVL : code de la consommation, de l'environnement, forestier, de la santé publique ou code d'urbanisme... Des textes législatifs et réglementaires fixent des normes pour tout le territoire national. Ces textes indiquent des moyens à mettre en œuvre et des résultats à atteindre.

Des moyens à mettre en œuvre

L'arrêté du 20 juin 2003 fixe les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs :

“lors d'une activité baignade en dehors des piscines ou des zones de baignades aménagées et surveillées... la zone de bain doit être matérialisée par des bouées reliées par un filin pour les mineurs de moins de 12 ans et balisée pour les mineurs de 12 ans et plus. Dans tous les cas, la surveillance doit être assurée par une personne titulaire de l'un des titres suivants : surveillant de baignade, brevet national de sécurité de sauvetage aquatique (BNSSA), brevet d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN), brevet d'état d'éducateur sportif de natation (BEES), diplôme de maître-nageur sauveteur (MNS). Cette qualification n'est pas exigée dans les CVL accueillant exclusivement des mineurs âgés de plus de 14 ans.”

Des résultats à atteindre

L'arrêté interministériel du 29 septembre 1997 fixe les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social et précise que : tous les matériels et équipements avec lesquels les denrées alimentaires entrent en contact doivent être maintenus en permanence propres.

Trois instructions très utiles pour les CVL

● Instruction n°03-020 JS du 23 janvier 2003 relative à la mise en application de la réglementation relative aux CVL à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs.

● Arrêté du 20 juin 2003 et instruction n°03-115 JS du 08 juillet 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les CVL.

● Instruction n°02-124 JS du 9 juillet 2002 relative à l'Hygiène alimentaire dans les séjours de vacances sous tentetente. Applicable pendant l'été 2002, son contenu reste utile. Vérifier sa validité pour l'année en cours.

D'autres textes précisent des réglementations locales. Ce sont les arrêtés préfectoraux ou municipaux. Ils fixent par exemple, l'interdiction de faire du feu en certains lieux ou les conditions de cueillette, de pêche, de camping (voir la rubrique “Les activités physiques de pleine nature”).

Une démarche

Les activités physiques de pleine nature

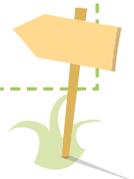
Les activités physiques sont organisées dans un but éducatif et récréatif ou de découverte, pas dans un but de compétition.

Leur réglementation spécifique se trouve dans l'arrêté du 20 juin 2003 complété par l'instruction n°03-115 JS du 8 juillet 2003.

On y trouve des règles générales de sécurité et de précautions communes à de nombreuses activités physiques et de pleine nature, comme la randonnée.

Recommandations

- Identifier les lieux de pratique, notamment pour repérer d'éventuelles zones dangereuses et évaluer le niveau de difficulté technique
- Prendre connaissance au préalable des conditions météorologiques
- Penser au ravitaillement en eau et en nourriture
- Prévoir une trousse de premier secours
- Prévenir une tierce personne de l'itinéraire choisi, de l'heure probable de retour (et le respecter), laisser une liste de participants
- S'assurer de la possibilité de joindre rapidement les secours
- Prévoir les protections nécessaires contre le soleil ou les intempéries
- Respecter la protection et gestion des espèces animales et végétales, les règles générales de conduite (forêt domaniale, parc naturel régional, conservatoire du littoral, les zones cultivées, clôturées ou non...).



Des travaux de cuisine

Des enfants peuvent participer à des travaux de cuisine : goûter festif et atelier cuisine, participation des convives à des travaux de cuisine. Arrêté du 29/09/1997 à compléter par des instructions, circulaires, notes de service de la DGAL/SDHA

Recommandations

- Respecter les conditions d'hygiène minimum pour les préparations culinaires : lavage de mains, nettoyage et désinfection des plans de travail, propreté du matériel et des ustensiles...
- Déconseiller certaines préparations peu stables à température ambiante ou dont la préparation ne comporte pas de cuisson suffisante (mousse au chocolat, mayonnaise...). Sauf réglementation locale, aucune disposition ne s'oppose à la consommation des denrées végétales
- Cueillir des produits à une hauteur limitant les risques de déjection. Le cas échéant, demander l'autorisation au propriétaire.
- Laver les produits à l'eau potable avant consommation.
- Les denrées animales ou d'origine animale doivent provenir d'ateliers agréés et identifiés pour une restauration collective.

Une démarche

Des petits groupes de mineurs peuvent effectuer des séjours extérieurs au centre sans encadrement sous certaines conditions

(décret n°2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif - instruction n°03-020 JS du 23 janvier 2003 - projets prévoyant des activités occasionnelles en autonomie)

Recommandations

Obligations :

- Le projet éducatif de l'organisateur et le projet pédagogique du directeur doivent explicitement mentionner les activités en autonomie.
- Elles se déroulent par petits groupes. Les parents doivent avoir donné leur accord écrit au préalable.
- Les personnels d'encadrement ont une obligation de surveillance, de soins, de prudence, de diligence (obligation d'assurer convenablement la sécurité des mineurs).

Précautions / anticipation :

- Ces projets sont construits avec les participants.
- Le directeur, avec son équipe, valide les projets. Ces modalités sont précises et connues de tous.
- La qualité de la relation éducative et la connaissance des participants sont des éléments précieux lors de la constitution des groupes.
- Les projets sont préparés avec soin : repérage de lieux, hébergement, alimentation, déplacements, communications, conditions climatiques...
- Des outils spécifiques (carnet d'alimentation, dossier camp itinérant, montage de tente...) peuvent être utilisés en situation.



On peut "grimper dans les arbres"

Grimper dans les arbres, ne relève pas de l'escalade, de l'accrobranche ou des parcours acrobatiques en hauteur qui nécessitent de façon permanente ou non l'équipement d'une installation permettant de cheminer en hauteur et/ou d'assurer la sécurité contre les chutes.

Recommandations

- Adapter l'activité aux aptitudes physiques des enfants.
- S'assurer de la solidité des branches.
- Respecter les végétaux
- Penser à demander l'autorisation au propriétaire

DES OUTILS

Fonctionnement des CVL :

- Le "Guide Enfants et Espaces de la JPA"
Deux tomes de 800 feuillets - Recueil de textes officiels mise à jour annuelle.
disponible à La JPA - service publications
- Le "Spécial directeurs CVL" de La JPA
60 pages - 136 questions/réponses.
Pour le fonctionnement quotidien
des structures accueillant des mineurs.
disponible à La JPA - service publications
- "Alimentation en CVL"
26 pages - dossier CRIDOC
disponible à La JPA
- Les "outils pédagogique"
du site www.leolagrange-conso.org

Le " Kit expo " :

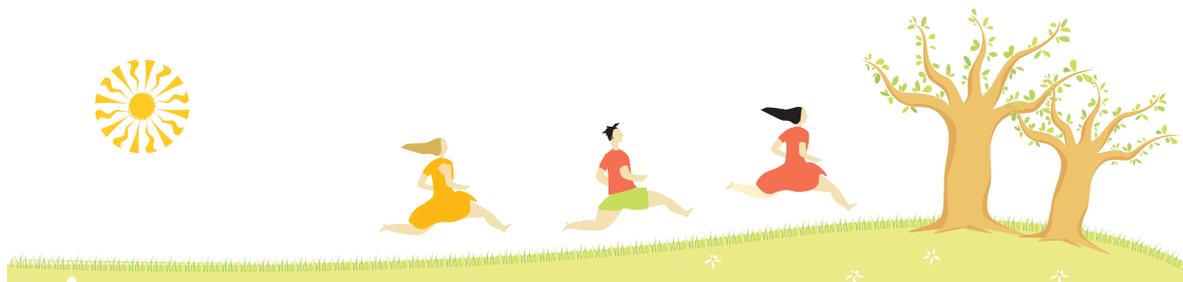
Pour préparer avec les participants,
les activités en autonomie en dehors du lieu
d'activité habituel.
Les E.E.D.F.

Campagnes de sécurité :

- loisirs nautiques :
"Prenez la mer, pas les risques" et
"Au fil de l'eau sans les risques"
- loisirs de montagne :
"Pour qu'en été la montagne reste un plaisir"
et son mémento sécurité.

Pour une approche de l'E.E. en C.V.L. :

- "L'éducation à l'environnement en Centres de vacances et de loisirs"
36 pages - dossier CRIDOC juin 2003
disponible aux CEMEA
- "L'éducation relative à l'environnement dans la vie quotidienne des centres de vacances et de loisirs"
8 fiches et un livret plate-forme
disponible aux CEMEA
- "L'éducation à l'environnement en centres de vacances et de loisirs"
les actes des rencontres nationales de
Montry - septembre 2001
disponible à La JPA
- "Agir pour le développement durable en CVL"
Plaquette
disponible à La JPA
- "L'éducation à l'environnement"
mai 2001
disponible à La FNLL
- "L'éducation à l'alimentation"
février 2000
disponible à La FNLL



Cette plaquette a été réalisée par :

La Jeunesse au plein air (La JPA) - 21 rue d'Artois - 75008 PARIS - Tel. 01 44 95 81 24 - Fax 01 45 68 43 09 - www.jpa.asso.fr -
Les CEMEA - 24 rue Marc Seguin - 75883 PARIS Cedex 18 - **La Fédération Nationale Léo Lagrange (FNLL)** - 153 av. Jean Lolive - 93500 Pantin
- Tel. 01 48 10 65 65 - Fax 01 48 10 65 66 - www.leolagrange.org - **La Ligue de l'Enseignement** - 3 rue Récamier - 75341 PARIS Cedex 07 -
Tel. 01 43 58 97 33 - Fax : 01 43 58 97 34 - www.laligue.org - **Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative** (Direction de la
Jeunesse et de la Vie Associative - DJEPVA) - 95 av. de France 75013 PARIS - Tel. 01 40 45 90 00 - Fax 01 55 55 59 02 - www.jeunesse-sports.gouv.fr,
dans le cadre du programme national pluri-annuel "Education à l'environnement en centres de vacances et de loisirs", initié par La JPA, ses organi-
sations confédérées, avec le soutien et la participation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Direction de la Jeunesse
et de la Vie Associative (DJEPVA).



Objectif général

> Amener l'élève à appréhender le temps historique, à partir de l'approche thématique des vacances.

Déroulement des séances



OBJECTIF

[Faire émerger les représentations des élèves sur le départ en vacances de leurs parents et grands-parents]

1 > Langage :

Amener les élèves à s'exprimer sur leur vision des vacances d'antan.

« D'après vous, comment vos parents, vos grands-parents, passaient-ils leurs vacances ? »

2 > Production d'écrit :

Trace écrite en dictée à l'adulte ou production par groupe de deux, puis mise en commun.



OBJECTIF

[Enquêter sur la réalité des faits et confronter cette réalité aux représentations des élèves]

1 > Lecture d'image

Replacer deux photographies, scènes de repas en centre de vacances, dans leur époque. Évoquer les différences.

2 > Langage :

Recueillir le témoignage (+photos) de personnes plus âgées (parents, grands-parents, amis,...) pour savoir si elles partaient en vacances en famille ou en colonie de vacances (durée des vacances, lieux, activités...).

Confronter les témoignages recueillis aux représentations des élèves.

3 > Mener une recherche documentaire :

Recherche en BCD (Bibliothèque Centre de Documentation), des documents sur les vacances d'autrefois pour illustrer ou étayer les témoignages recueillis.

Recherche à la bibliothèque et sur Internet (photographies, récits, articles de presse, vignettes de La JPA...).

4 > Exposition

Réaliser une exposition à partir des éléments trouvés et des témoignages recueillis.

Méthodologie :

L'organisation des affiches de l'exposition pourra se faire selon la chronologie ou par thèmes.

5 > Production d'écrit :

« Écris un récit de vacances que ton grand-père ou ta grand-mère aurait pu raconter. »



- Monter une exposition à partir des éléments iconographiques et des témoignages recueillis.
- Organiser une rencontre intergénérationnelle (enfants et parents ou grands parents) à l'école autour de l'exposition.
- Publier des témoignages et les photos dans le journal de l'école.
- Participer au lancement de la campagne nationale de La JPA en présentant l'exposition au ministère de l'Éducation nationale ou lors du lancement local (au mois de janvier).



SOLIDARITÉ POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX VACANCES - PRIMAIRE

Les fiches-élèves "Vacances d'antan" sont téléchargeables gratuitement sur www.jpa.asso.fr

>Vacances d'Antan•1

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :



1
Photographie temps du repas illustration de "La colo", un livre d'André BORDET

Consigne :

Observe attentivement ces images et répons aux questions ci-contre :

1. Quelle est la photographie la plus ancienne ?
2. Où se passe la scène ?
3. Quelles sont les points communs entre ces deux photographies ?
4. Quelles sont les différences entre ces deux photographies ?



2
Photographie Michel RISSOAN pour La JPA

>Vacances d'Antan•2

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

Consigne :

Lis attentivement ce témoignage et réponds aux questions suivantes :

Témoignage - Jean CAMARADE, 85 ans, raconte les premières vacances organisées lors de la naissance du comité départemental de La JPA dans le Tarn en 1953.

"En 1953, la demande était importante pour les départs en vacances collectives.

Les activités étaient variées mais peu coûteuses : des jeux, des chants, des danses, des activités de pleine nature. On ne s'ennuyait pas ! Pour les plus grands les dortoirs ne dépassaient pas huit lits. Dans chaque centre nous avons une personne pour faire la cuisine, les repas étaient servis à table. La toilette se faisait dans le ruisseau en petits groupes. À l'époque, il y avait très peu de douches dans les maisons.

Les jeunes partaient souvent pour la première fois. Ces séjours coûtaient peu cher aux familles grâce aux aides. Les associations éducatives organisaient des séjours en Méditerranée, dans les Pyrénées, à l'océan et dans le Tarn. Nous avons la volonté de créer de petites structures d'accueil, dans des lieux variés, pour permettre à chacun de découvrir des régions différentes et de vivre l'aventure. Mille deux cents enfants du Tarn partaient en vacances avec les associations de La JPA en 1960."

- 1) Quelles étaient les activités proposées en colonie de vacances à l'époque dont parle Jean Camarade ?
- 2) Quelles étaient alors les conditions de vie en centre de vacances ?
- 3) Dans quelle région les jeunes du Tarn partaient-ils en vacances ?
- 4) Pourquoi les séjours coûtaient-ils peu cher aux familles ?
- 5) Combien d'enfants du Tarn partaient en vacances avec La JPA en 1960 ?
- 6) Qu'est-ce que La JPA ?



4.

CAHIER DES CHARGES



DIRECTEUR DE L'ANTENNE LOCALE DE JEUNESSE

Vous avez été nommé par la commission de nomination de votre église pour être le responsable de l'antenne locale de jeunesse.

Votre tâche consiste à :

- Etre engagé spirituellement dans l'église
- Etre fidèle à votre engagement baptismal
- Organiser le département J.A.
- Pourvoir aux besoins spirituels des animateurs
- Veiller à la qualité de l'enseignement dispensé
- Veiller à ce que l'éthique chrétienne soit sauvegardée dans toutes les manifestations de la jeunesse
- Coordonner les programmes de toutes les sections et établir avec chaque responsable le budget
- Envoyer un double du calendrier annuel d'activités T.E.C.A.B. au responsable fédéral
- Veiller avec les responsables que chaque jeune, participant aux activités J.A. soit adhérent à la FFJA
- Etablir un listing des jeunes de 3 à 35 ans avec leurs coordonnées,
- Etablir un listing des animateurs de chaque section et le communiquer au FFJAN
- Sympathiser avec les jeunes et les visiter
- Visiter au moins une fois par trimestre chaque section T.E.C.A.B. et participer à la RIFA et favoriser la participation des animateurs
- Encourager les animateurs à participer aux formations fédérales
- Organiser au moins une fois par mois un comité de jeunesse selon les besoins de son église et du calendrier des activités
- Entretien une bonne relation permanente avec l'église, les animateurs J.A., les parents, la région et la FFJAN
- Organiser les investitures, les semaines de prières, la vie spirituelle des sections
- Collaborer avec l'église dans ses plans et projets
- Encourager les jeunes à participer aux activités missionnaires
- Collaborer avec les autres départements de l'église
- Faire des comptes rendus au comité d'église
- Préparer et discuter de tous les projets du département au comité de jeunesse
- Préparer les programmes à moyen et long termes
- Eviter l'improvisation
- Faire le point avec le secrétariat de votre département pour le rapport qui sera présenté à la réunion vie d'église

Cette liste n'est pas exhaustive. C'est une base de travail à partir de laquelle vous pourrez donner libre cours à votre esprit de créativité pour faire vivre au mieux le département de jeunesse pour la gloire de Dieu.

DIRECTEUR ADJOINT DE L'ANTENNE LOCALE DE JEUNESSE

Ses qualités seront :

- L'expérience chrétienne
- L'amour des âmes
- Etre enthousiaste et communicatif
- Savoir être à l'écoute des autres

Son premier rôle est de motiver les jeunes de manière à ce qu'ils travaillent ensemble et sachent assumer des responsabilités importantes.

Le directeur adjoint de la jeunesse collabore étroitement avec le directeur responsable et le secrétariat dans l'organisation des programmes de la jeunesse de l'église qui seront présentés au comité de jeunesse.

Le comité de la jeunesse comprend :

- Les responsables de jeunesse et de sections nommés par l'église
- Le directeur du Ministère Personnel si possible pour ce qui concerne les activités missionnaires en collaboration avec la jeunesse
- L'ancien d'église désigné par le conseil des anciens

Ces réunions devraient comprendre un temps réservé à la prière et à la méditation et l'on devrait y étudier les moyens à mettre en oeuvre pour aider les jeunes dans leur spiritualité. Des moments doivent être consacrés aux animateurs pour les écouter et les aider dans leur cheminement spirituel avec la participation de l'ancien ou/et du pasteur.

Le comité doit veiller à ce que les réunions soient organisées pour les jeunes et agir en harmonie avec les décisions du comité d'église en collaboration avec les autres départements. Il doit élaborer et étudier les projets du département.

Si la société de jeunesse veut atteindre ses objectifs, il lui faut faire des plans à court, moyen et long termes.

SECRETAIRE DE L'ANTENNE LOCALE DE JEUNESSE

Le secrétaire de jeunesse peut faire office de secrétaire trésorier. De ce fait, il établit un budget selon les besoins de la jeunesse et en collaboration avec le directeur et comptabilise tous les fonds recueillis.

Il sera d'abord un fervent chrétien. Doit pouvoir par expérience parler du Seigneur et avoir à cœur le bien spirituel des jeunes.

Le secrétaire note et rédige les rapports de toutes les réunions du département. Il a la charge d'établir un listing des coordonnées de tous les jeunes et animateurs, veille à ce que les formulaires d'adhésion soient correctement remplis avant de les faire parvenir au département JA de la Fédération.

Il encourage les jeunes à témoigner de leur action missionnaire pendant les 10 minutes réservées au Ministère personnel à la fin de l'Ecole du Sabbat.

Le secrétaire est appelé à participer à la vie des sections et aussi à participer aux stages de formation proposés par la Fédération. Il doit être à l'écoute des autres. Il fera part au responsable du département de toutes suggestions qui permettront à celui-ci de faire avancer au mieux la jeunesse.



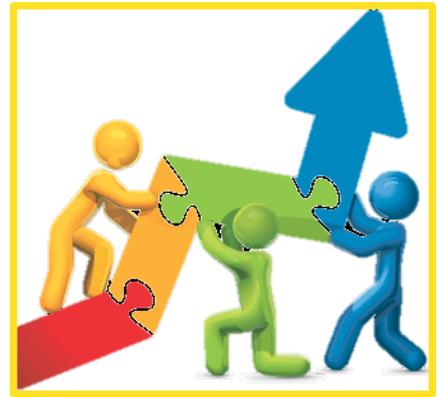
SECRETAIRE TRESORIER (ET SON ADJOINT) DE L'ANTENNE LOCALE DE JEUNESSE

Comme les autres responsables, le secrétaire trésorier se caractérise en premier lieu par sa spiritualité et sa consécration. Il doit connaître le Seigneur, pouvoir parler par expérience et avoir le souci des jeunes.

Le secrétaire trésorier rédige un rapport des activités de la jeunesse et envoie un rapport mensuel, sur des formulaires fournis à cet effet, au directeur du département de la jeunesse de la Fédération. Il encouragera lui aussi les jeunes à témoigner de leur action missionnaire pendant les 10 minutes réservées aux activités laïques à la fin de l'étude de la leçon de l'Ecole du Sabbat.

Une des autres responsabilités importantes du secrétaire trésorier consiste à maintenir à jour le solde exact de tous les fonds de la société de la Jeunesse Adventiste. Le comité de jeunesse devra vérifier les comptes de la société chaque trimestre et les faire vérifier une fois par an par le trésorier d'église.

Le secrétaire trésorier adjoint, si nécessaire, assistera le secrétaire trésorier dans sa tâche selon leur convenance mutuelle et le remplacera en cas d'absence.



RESPONSABLE DE SECTION DE L'ANTENNE LOCALE DE JEUNESSE

Ses qualités sont les suivantes :

- Avoir une vie spirituelle authentique
- Avoir l'amour des âmes
- Savoir être à l'écoute des jeunes
- Être enthousiaste et communicatif
- Avoir l'esprit d'équipe
- Savoir s'assumer (fonction, formation, ponctualité...).

Son premier rôle est de motiver les jeunes de sa section de manière à ce qu'ils s'intéressent à la vie de groupe et sachent assumer des responsabilités au sein de la section.

Les programmes seront pensés et préparés à l'avance. L'improvisation n'a pas sa place dans ce qui est fait pour la gloire de Dieu et pour le progrès spirituel des jeunes.

Le responsable de section est « répondant » de sa section devant son comité de département et devant l'église.

Aucune décision ne peut être prise au niveau de la section sans se référer au comité de département. Le département doit étudier toutes les propositions qui seront présentées au comité d'église. Les propositions qui ne seront pas complètes ou suffisamment claires seront renvoyées au comité de jeunesse.

L'ANIMATION

Le but ultime de nos activités n'est pas uniquement le divertissement mais permettre à des jeunes de **grandir dans toutes les dimensions de leur être** : relationnellement, intellectuellement et spirituellement. Pour réaliser cette mission, le jeu est un outil des plus efficaces.

Nos animations ont un objectif plus noble que le simple fait de « passer le temps ». C'est un défi de savoir en quoi cette animation va apporter quelque chose de concret à un jeune. Ce n'est pas toujours facile mais, avec le temps, cela va devenir un réflexe.

Le jeu : « SASSEFERARE »

Le meilleur des outils pour préparer une animation est le « ça se fait rare » ou SASSEFERARE. Nous vous conseillons de prendre l'habitude de le suivre pour qu'il apporte une vraie valeur ajoutée aux animations et qu'elles deviennent ainsi des temps de qualité.

- **S**ensibilisation : captez l'attention, donnez envie.
- **A**ccueil et aménagement des lieux, c'est le lancement.
- **S**écurité, veillez à tout mettre en place pour que la sécurité soit assurée pour tous.
- **S**alubrité, les locaux ou terrains sont-ils adaptés à vos activités ?
- **E**noncer les règles du jeu : simples et précises.
- **F**il conducteur : votre activité a un point de départ et une arrivée.
- **E**quipe : faites des équipes et gérez les « éliminés ».
- **R**ythme : faites attention à la gestion du temps et la courbe des soirées.
- **A**nimateur : quelle est sa place dans le jeu et aussi dans sa préparation ?
- **R**angement : chaque chose a une place !
- **E**valuation : prenez un temps pour faire un petit bilan de la journée ou activité.

« Permettre à des jeunes de grandir. »



L'ANIMATEUR

L'animateur JA sait travailler seul mais aussi en équipe. Il est dans une **démarche permanente de formation**. Le rôle premier de tout animateur est de **découvrir les capacités** de chaque jeune et lui permettre de se mettre au service du groupe.

L'animateur est donc avant tout un « grand-frère » qui **accompagne** et non qui dirige.

Charte de l'animateur

Moi, animateur engagé dans la JA, je me fixe pour objectifs :

1. Etre disponible pour tous

- Pouvoir répondre aux attentes des enfants/jeunes et des parents.
- Assurer à tout moment la sécurité physique, morale et le bien-être des enfants/jeunes.
- Responsabiliser les enfants, leur donner une autonomie pour qu'ils s'épanouissent.
- Offrir de son temps pour l'organisation et la préparation des activités.
- Etre à l'écoute des besoins des autres animateurs.
- Veiller à la bonne distribution et au respect des tâches de chacun et à une préparation planifiée et détaillée.

2. Etre auto - discipliné

- Connaître et intégrer les règles et les appliquer.
- Avoir de l'autorité de manière constructive.
- Prendre des initiatives et des responsabilités.
- Communiquer régulièrement avec l'équipe pédagogique.
- Savoir se dépasser tout en acceptant ses limites.
- Respecter le droit de réserve en gardant ce qui se vit dans les activités.

3. Etre à l'écoute

- Etre un exemple, être cohérent entre animateurs et avec soi-même.
- Créer des moments propices à l'écoute et au dialogue dans l'équipe pédagogique (EP)

Entre l'équipe pédagogique et les jeunes :

- Apporter un soutien à celui qui en a besoin mais aussi demander de l'aide le cas échéant.
- Etre franc avec les autres, accepter les critiques.

Nos activités ayant un projet spirituel, nous t'encourageons à avoir un échange avec le directeur sur les points ci-après pour mieux comprendre les enjeux, pour toi et les enfants/jeunes :

- Prendre le temps d'avoir une relation personnelle avec Dieu.
- Partager ma foi auprès des jeunes dans la vie de tous les jours.
- Vivre un partage avec les animateurs.



CRITERES D'EVALUATION DES ANIMATEURS

1. Intégration à la vie collective

- Respect des règles de vie collective
- Respect des horaires et du planning
- Gestion de sa vie personnelle (repos, sommeil...)
- Participation active à la vie collective

2. Participation au travail en équipe

- Respect d'autrui
- Participation aux temps de réflexion, de préparation (écoute, dialogue, prise de parole, argumentation, concession...)
- Capacité à s'insérer dans une équipe : assumer une fonction (leader, moteur, modérateur, créateur...)
- Prise d'initiatives dans l'équipe (proposer des idées, prendre des décisions, rappeler des règles adoptées en équipe...)
- Respect des décisions collectives



3. Organisation et conduite de séquences d'animation

- Acquisition de techniques d'animation variées
- Prise en charge complète de l'animation d'activités ou soirées incombant à chaque animateur (construire, réaliser et évaluer)
- Capacité à proposer des activités intégrées au projet d'animation
- Aptitude à donner vie au groupe (animer)
- Capacité à utiliser et respecter le matériel et l'environnement

4. Capacité à assumer la responsabilité et la sécurité d'un groupe

- Capacité à assurer la sécurité physique, affective et matérielle du groupe
- Aptitude à être le garant du cadre et des règles de sécurité fixées par le groupe, notamment vis-à-vis de la sécurité
- Intégration des notions de législation, d'hygiène et de sécurité
- Intégration des notions de développement et des rythmes de la vie de l'enfant

5. Progression dans la formation

- Participation aux bilans (activités, journées, milieu et fin de stage)
- Intégration des bilans précédents
- Capacité à s'auto-évaluer, à se remettre en question et à évoluer tout au long du camp
- Capacité à s'adapter et à réagir : faire face à des changements imprévus

LE COORDINATEUR DE SECTION JA

1. Rôle :

- Coordonner les activités inter-églises de la section JA dans son territoire, autrement dit dans la « Coordination JA ».
- Encadrer et superviser l'organisation annuelle d'au moins une activité inter-église de la section JA dans la Coordination JA.
- Veiller au bien être de l'équipe.
- Respecter la philosophie de la Jeunesse Adventiste.
- Veiller au respect de la Loi concernant la protection des mineurs.
- Rendre compte régulièrement au bureau de la FFJAN du vécu et des besoins de la Coordination.

2. Hiérarchie :

- Le Coordinateur JA est nommé par la FFJAN. Il est membre du conseil d'administration de la FFJAN et son représentant dans la coordination JA.
- Le Coordinateur JA est assisté par un Coordinateur JA Adjoint également nommé par la FFJAN. Il est son représentant dans la coordination JA.

3. Mandat :

- Le mandat du Coordinateur nommé par la FFJAN est pour une période cyclique d'une année ou deux années entre les assemblées générales de la FFJAN.
- Le Conseil d'administration de la FFJAN peut prolonger le mandat du Coordinateur ou mettre fin à celui-ci par simple vote durant le mandat en cours.
- Trois à cinq (3-5) membres de la coordination JA sont nommés par les adhérents à la FFJAN lors de son Assemblée Générale.
- Le mandat des membres de la coordination JA prendra fin tacitement lors de l'Assemblée Générale de la FFJAN.





5.

LES BESOINS DE L'ENFANT



Besoins de l'Enfant

Quelque soit son âge, l'enfant a trois besoins essentiels dont leurs respects conditionnent son épanouissement et peuvent assurer la réussite de vos activités.



Besoins physiques	Besoins affectifs	Besoins éducatifs
<ul style="list-style-type: none">• Boire• Manger• Dormir• Se laver• D'hygiène• ... <p><i>Cela permet un bon fonctionnement de son organisme.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Sécurité• D'appartenance• Liberté (moments individuels)• Vie collective (social)• Présence de l'adulte (réconfort, compréhension)• Autonomie• Parents• ...	<ul style="list-style-type: none">• De reconnaissance• D'accomplissement• Agir• Découvrir• Créer• Jouer• Manipuler• Fabuler• Imaginer• ...



Les 3 Formes de Sécurité qu'un Animateur doit Assurer



Assurer LA SECURITE PHYSIQUE c'est :	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la réglementation des ACM • Hygiène corporelle • Hygiène alimentaire • Rythme de vie (sommeil, temps de repos) • Qualité des soins et suivi médical • Adaptation des activités aux capacités physiques • Confort domestique • Repérage de l'environnement extérieur et intérieur.
Assurer LA SECURITE AFFECTIVE c'est :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Donner des points de repères à l'enfant à son nouvel environnement: <ul style="list-style-type: none"> • Les lieux (sa chambre, son armoire, son lit ...) • Les rythmes de vie (le repas, la toilette ...) • La vie en groupe (règle de vie, respect d'autrui) 2. Gérer le quotidien: <ul style="list-style-type: none"> • Personnalisation du lieu de couchage • Respect des objets personnels • Présence et écoute active par rapport aux besoins des enfants (référent), éviter le sur-maternage ou l'isolement. 3. Prendre en compte l'environnement de l'enfant: <ul style="list-style-type: none"> • Relation avec la famille (courrier, téléphone colis, etc.) • Relation avec la fratrie (dans le centre) • Permettre aux frères et sœurs de se rencontrer si besoin.
Assurer LA SECURITE MORALE c'est :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre en compte et respecter les différences. (rôles, idéologies, religions). 2. S'interdire et interdire toute discrimination par rapport à ces différences. 3. Gérer les différences sociales et culturelles. (langage, éducation, moyens financiers - argent de poche / vêtements) 4. Être un référent éducatif

Remarque: La sécurité affective dépend pour beaucoup de la sécurité physique.

Le Développement de l'Enfant



	3/6 ans	7/9 ans	10/12 ans	13/18 ans
Développement Moteur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Envie de se dépenser (grimper, sauter) ✓ Développement de la motricité globale ✓ Il peut être maladroit ✓ Synchronisation des mouvements en cours d'acquisition ✓ Repérage spatio-temporel en cours d'acquisition, il se latéralise ✓ Il découvre son corps et ses sens ✓ Dissociation des doigts (motricité fine, manipulation) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La motricité fondamentale est acquise ✓ La coordination, la dissociation et la synchronisation s'affinent ✓ Les repères spatio-temporels sont mieux maîtrisés ✓ Sa sexualité est latente 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il dépense beaucoup d'énergie, il a des difficultés à gérer ses efforts et sa fatigue ✓ Acquisition d'automatismes, de la coordination, de l'équilibre, de la synchronisation et dissociation ✓ Les repères spatio-temporels sont maîtrisés ✓ Début de la phase pubère, croissance discontinue 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépassement de soi ✓ Envie de temps de repos, de ne rien faire ✓ Recherche de sensation forte croissance par à-coups, signe de la puberté (poitrine, pilosité, mue de la voix) ✓ Difficultés à accepter la transformation de son corps, conduite à risques (boulimie...)

	3/6 ans	7/9 ans	10/12 ans	13/18 ans
Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est égocentrique ✓ Les repères sont essentiels ✓ Il est en phase d'opposition ✓ Il accepte des règles simples mais peut les modifier ✓ Il imite le monde qui l'entoure ✓ Le mensonge est le reflet de son imagination ✓ Il joue seul ou en petit groupe ✓ Début et prise de conscience de l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il élargit son environnement (porte de l'intérêt pour ce qui l'entoure) ✓ Développement de sa vie sociale ✓ Il n'aime pas la tricherie et l'injustice ✓ Désir de compétition ✓ Le mensonge devient un moyen de protection ✓ Il joue avec les autres les jeux sont sexués ✓ Prise de conscience du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il porte beaucoup d'intérêt pour l'environnement en général (attirance vers le milieu extérieur) ✓ Il réagit vivement à l'injustice ✓ Les règles sont encore respectées ✓ Désir intense de compétition ✓ Le mensonge est un moyen de protection de soi et de ses copains ✓ Effet de groupe, bande de copains ✓ La séparation filles/garçons devient, bien souvent, opposition 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il expérimente ✓ Prise d'initiative et prend des responsabilités ✓ Ne tolère pas l'injustice ✓ Phase d'opposition, esprit de contradiction, transgression des règles, tendance à défier l'autorité ✓ Le mensonge = négociation ✓ Le phénomène de groupe, le regard de l'autre est très important ✓ Recherche d'identité, d'un idéal





	3/6 ans	7/9 ans	10/12 ans	13/18 ans
Développement Intellectuel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il parle et élargit son vocabulaire ✓ Il apprend à compter, lire et écrire ✓ Il est curieux et pose beaucoup de questions ✓ Il commence à comprendre le bien et le mal et les différences ✓ Il reconnaît des formes simples et différentes couleurs ✓ Il développe sa mémoire ✓ Il a un imaginaire très présent ✓ Il s'invente des jeux et histoires ✓ Il a une attention de courte durée ✓ Valorisation de l'enfant par le dessin 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il lit, écrit ✓ Il compte ✓ Il comprend la notion de droits et devoirs ✓ Désirs de création ✓ Imaginaire encore présent ✓ Sa logique se développe ✓ Il est capable de plus d'attention 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il s'intéresse aux sciences, physiques... ✓ Il comprend la notion de l'abstrait (mort, le monde ...) ✓ Les notions de droits et devoirs sont intégrées ✓ Désir de création personnelle ✓ Capable de raisonnement et de réflexion, il porte des jugements ✓ Il élabore des stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'interroge sur son avenir et parfait sur les thèmes existentiels (religion, mort) ✓ Pratique des activités élaborées ✓ Il a son opinion et défend ses idées ✓ Il raisonne et émet des hypothèses

Les Tempéraments



Le Colérique

Caractéristiques émotionnelles

Sûr de lui dans ses décisions	A horreur des larmes
Volontaire	Peu émotif et froid
Décidé	Insensible aux besoins des autres
Optimiste	Crises de colère pouvant devenir violentes
Indépendant	Peu d'appréciation pour l'esthétique
Courageux et audacieux	

Relations avec les autres

Exige des autres autant que de lui-même	Manque de compassion
Pas facilement découragé	Prend des décisions à la place des autres
Bon juge des autres	Peut-être cruel, brutal et sarcastique
Sait les motiver	Tendance à la domination en groupe
Sait les exhorter	Arrogant et tyrannique
Rarement abattu par les circonstances	Se sert des autres dans son propre intérêt
	Implacable et rancunier
	Enclin aux préjugés et à la bigoterie
	Hautain et dominateur

Travail et autres activités

Bon organisateur et promoteur	Trop sûr de lui-même
Décidé	Rusé
Rapide et audacieux dans les situations d'urgence	Ennuyé par les détails, non analytique
Esprit aiguisé et rapide	Opinions bien arrêtées
Grande capacité d'action	Contraint les autres à accepter ses plans
N'hésite pas longtemps	Fatigant et difficile à contenter
Beaucoup de sens pratique	N'a de temps que pour ses propres plans et projets
Incite les autres au travail	Ne communique pas ses projets aux autres
S'épanouit dans l'opposition	Frustré lorsque son programme ne peut être complètement réalisé
Fixe des objectifs et les atteint	
Programme ses activités	

Ses plus grands besoins

- ✓ Devenir sensible aux besoins des autres
- ✓ Reconnaître son esprit belliqueux et rechercher le pardon de Dieu et celui des autres
- ✓ Être indulgent et tolérant envers les autres
- ✓ Développer sa beauté et sa force intérieures en lisant la Bible et en priant

Le Flegmatique

Caractéristiques émotionnelles

Calme et digne de confiance	Manque de confiance en soi-même
Bon naturel ; facile à vivre	Pessimiste et craintif
Aimable et joyeux même s'il n'y a pas grand-chose à dire	Soucieux
Bon cœur	Éclate rarement de rire
Pacifique	Passif et indifférent
	Fait des compromis
	Risque d'être hypocrite

Relations avec les autres

De compagnie agréable	Ne s'implique pas
A de nombreux amis	Egoïste et avare
Pince sans rire	Étudie les autres avec indifférence
Apaisant et conciliateur	Manque d'enthousiasme
Loyal et fidèle	Obstiné
Diplomate et pacificateur	Indifférent envers les autres
Écoute volontiers les autres	Taquine ceux qui l'ennuient
Ami fidèle	Manque de cordialité
Ne donne des conseils que sur demande	Attitude de supériorité

Travail et autres activités

Travaille le mieux sous pression	Spectateur calme, serein et distant de la vie
Cherche la manière la plus pratique et facile de travailler	Lent et paresseux
Conservateur	Hésite à diriger
Ordonné et compétent	Indécis
Organise son travail avant de commencer	Se protège excessivement de toute implication
Influence stabilisatrice	Décourage la créativité des autres
Fiable	Opposé à tout changement

Ses plus grands besoins

- ✓ Surmonter sa passivité et s'impliquer
- ✓ Apprendre à se donner aux autres
- ✓ Reconnaître qu'être craintif est un problème
- ✓ Apprendre à confier ses problèmes à Dieu





Le Mélancolique

Caractéristiques émotionnelles

Aime la musique et l'art	Lunatique et mélancolique
Nature généreuse et sensible	Pessimiste ; ne voit souvent que le côté négatif des choses
Capacité d'analyse	Vit pour souffrir ; vocation de martyr
Émotif	Hypocondriaque
Penseur profond et réfléchi	Introspectif jusqu'à l'excès
Sens développé de l'esthétique	Dépressif
Sympathie envers les autres	Orgueilleux

Relations avec les autres

Ami sur qui on peut compter	Critique envers les imperfections des autres
Ami qui a l'esprit de sacrifice	Juge tout d'après ses propres idées
Ami fidèle et loyal	Craint l'opinion de ses semblables
Prudent dans le choix de ses amis	Souçonneux des autres
Affection profonde pour ses amis	Sa colère peut exploser après une longue période d'animosité réprimée
Garde tout en mémoire	Souvent profondément blessé par les autres
Créateur de traditions familiales	Rancunier et vindicatif
Auditeur réceptif	N'aime pas qu'on s'oppose à lui
Profondément ému par la souffrance d'autrui	

Travail et autres activités

Forte tendance au perfectionnisme	Indécis
Aime les travaux minutieux	Théorique et manquant d'esprit pratique
Discipliné : achève ce qu'il/elle a entrepris	Se fatigue facilement
Doué pour le travail créatif et intellectuel	Hésite à entreprendre un nouveau projet
Conscientieux et méticuleux	Trop analytique, ce qui le conduit au découragement
Doué ; aptitude au génie	Lunatique dans ses périodes créatives
Conscient de ses limites	

Ses plus grands besoins

- ✓ Surmonter son esprit critique
- ✓ Être délivré de son égocentrisme
- ✓ Se consacrer au service des autres
- ✓ Cultiver un esprit de reconnaissance
- ✓ Avoir une vie équilibrée, qui comporte suffisamment de repos, d'exercice physique et un régime sain
- ✓ Consacrer régulièrement du temps à l'étude, à la méditation et à la prière

Le Sanguin

Caractéristiques émotionnelles

Chaleureux et vif	Pleure facilement
Charismatique	Réactions émotionnelles imprévisibles
Bavard ; jamais à court de paroles	Agité
Insouciant; ne se tracasse jamais de l'avenir ni du passé	Irritable
Excellent conteur d'histoires	Tendance à l'exagération
Vit dans le présent	Paraît manquer de sincérité
Communicatif	Manque de maîtrise de soi
Capacité hors du commun de s'amuser	Décisions prises sous le coup de l'émotion
	Acheteur impulsif
	Naïf et enfantin
	Fonceur
	Impétueux

Relations avec les autres

Se fait facilement des amis	Domine la conversation
Sensible envers autrui	Distrain
Agréable et optimiste	Volonté et convictions faibles
Toujours aimable et souriant envers les autres	Recherche l'approbation des autres
Demande facilement pardon	Amitiés passagères
Tendre et sympathique	Trouve des excuses à sa négligence
Manifeste une chaleur sincère	Parle trop souvent de lui-même
Partage les joies et les chagrins d'autrui	Oublie ses promesses et ses obligations

Travail et autres activités

Fait une bonne première impression	Désorganisé
Ne s'ennuie pas, car il vit dans le présent	Peu fiable ; souvent en retard
Doué pour s'occuper de malades	Indiscipliné
S'engage facilement dans de nouveaux plans ou projets	Perd du temps à bavarder au lieu de travailler
Engendre l'enthousiasme	Nombreux projets inachevés
	Facilement distrait
	N'atteint pas ses objectifs

Ses plus grands besoins

- ✓ Être plus digne de confiance et plus conscient de ses responsabilités
- ✓ Cultiver une meilleure discipline personnelle
- ✓ Cultiver une authentique humilité
- ✓ Réfléchir avant de parler



Abus, Violence et Maltraitance

Abus Sexuel et Maltraitance

Un fléau mondial

Vingt-cinq ans de données et de statistiques, sur les incidences de la maltraitance et des abus sexuels dans la famille, montrent qu'il s'agit là d'une grave menace pour le bien-être des personnes et de la société, partout dans le monde. L'Église adventiste n'en est pas exempte.

La maltraitance peut se produire dans n'importe quel milieu et quels que soient l'âge, la position sociale, la race, la culture ou la religion. Il n'existe pas de victime type de la maltraitance, pas d'offenseur type, sauf que la victime est le plus souvent de sexe féminin et l'agresseur de sexe masculin.

QUELQUES DÉFINITIONS

Les mauvais traitements peuvent être physiques, sexuels et/ou psychologiques. Dans le cas d'enfants et de vieillards, il peut aussi s'agir de négligences lourdes. Il ne convient pas d'utiliser les termes de maltraitance, sévices, abus sexuels pour décrire des incidents mineurs ou isolés sans conséquences graves. Les professionnels sont d'accord pour dire que les comportements suivants constituent une conduite inacceptable dans toutes les relations.

La maltraitance corporelle comprend des agressions sur le corps d'une victime : pousser, pincer, cracher, donner des coups de pied, de poing ou de bâton, tirer les cheveux, gifler, frapper, étrangler, brûler, poignarder, tordre les membres, restreindre les mouvements. Elle comprend aussi le fait de lui jeter de l'acide, de l'eau, de l'huile bouillante ou des objets ; la victime peut également être jetée à terre, contre un mur ou précipitée en bas des escaliers ; elle peut être mutilée avec des couteaux, des ciseaux ou d'autres objets dangereux ; elle peut être blessée par une arme à feu. Il faut inclure dans cette catégorie les coutumes pratiquées dans certaines régions du monde : l'amniocentèse à des fins de sélection, l'élimination des nouveau-nés du sexe féminin, la mutilation génitale, etc.

La maltraitance émotionnelle comprend, entre autres, le fait de critiquer durement et constamment, de rabaisser, d'humilier, d'insulter. Il peut aussi s'agir de menaces verbales, d'accès de rage, de dénigrement du caractère et de la personne, d'exigences de perfection. L'emploi habituel de menaces, un langage violent et obscène, en font aussi partie. En plus, une jalousie possessive, l'isolement, la privation de ressources physiques et économiques sont aussi psychologiquement injurieux, de même que le refus de relations sexuelles, d'actes entraînant une frustration sexuelle, et le doute et la culpabilité en ce qui concerne l'attraction sexuelle. Des gestes destructeurs sur la propriété de la victime (animal domestique, meubles, vêtements) sont aussi affectivement destructeurs.

Les abus sexuels peuvent comprendre des caresses déplacées et des remarques obscènes. L'inceste, l'attentat à la pudeur, le viol, les contacts buccogénitaux ou les attouchements des organes génitaux font aussi partie de cette catégorie. Il s'agit aussi d'abus sexuel si l'offenseur exige que la victime lui touche le corps, les organes génitaux. Ces gestes peuvent ne pas être forcés, mais ils constituent néanmoins un abus sexuel sur une victime mineure, s'ils sont commis par un pasteur, enseignant, parent, ou tout adulte jouissant d'une position de confiance et qui profite de la vulnérabilité de la victime pour satisfaire ses besoins ou désirs.

CE QUE RÉVÈLENT LES STATISTIQUES

Les preuves statistiques augmentent et indiquent les proportions épidémiques et l'étendue globale de la maltraitance et des abus sexuels dans la famille. Les seuls sondages importants ont été faits en Grande-Bretagne, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux États-Unis. Bien des pays en voie de développement doivent être félicités pour les efforts entrepris en vue de recueillir systématiquement des données ; parmi les premiers : le Nigeria, la Colombie, le Bangladesh et le Chili. Il est clair qu'on ne peut pas conclure qu'une région ou une autre est exempte du problème simplement parce que les statistiques font défaut.

La maltraitance aboutissant au meurtre ou au suicide.

Les statistiques de 1982, en Angleterre et au Pays de Galles, indiquent qu'un quart des victimes de meurtre sont des femmes tuées par leur mari. Il ressort, d'une enquête menée entre 1983 et 1985 au Bangladesh, que 50% des femmes assassinées avaient été victimes de violence conjugale. En Australie, le bureau des statistiques indiquait que 42,5% des crimes commis entre 1968 et 1981 l'avaient été par des membres de la famille. Les recherches montrent que, dans les situations où les femmes sont tuées, on constate un long passé de violences physiques. Les études au Bangladesh et en Inde indiquent que les victimes de maltraitance dans la famille mettent souvent fin à leurs épreuves en se suicidant.

Femmes battues.

Aux États-Unis, on estime que 3 à 4 millions de femmes sont battues chaque année par leur mari ou compagnon. Au Canada, une femme sur 10 est une femme battue. Une enquête britannique montre que la violence conjugale se manifeste dans une union sur trois. Des enquêtes menées en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1986 révélaient que dans les régions urbaines, comme dans les régions rurales, jusqu'à 67% des femmes étaient battues. Des enquêtes venant du Koweït, du Kenya, de Thaïlande, d'Autriche, du Nigeria et de l'Ouganda indiquent que la violence domestique atteint des niveaux significatifs. En 1989, des études de cas en provenance de 24 pays membres des Nations Unies faisaient état de violences dans la famille. Et tous ceux qui ont répondu à une enquête de 1984 dans les pays de la Communauté britannique ont montré que la violence conjugale était considérée comme un grave problème.

Coups et blessures.

Une analyse des incidents de maltraitance sur des femmes dans deux villes d'Ecosse en 1974 a montré que ce genre de crime, commis par les maris, venait en deuxième position. Des statistiques similaires existent pour la Pologne et le Vanuatu. Une analyse des cas de blessures dans les hôpitaux de Bogota, en Colombie, révélait que 20% étaient dus à la violence conjugale, les femmes étant les victimes dans 94% des cas (un taux considérable dans les statistiques internationales). Une analyse des cas d'urgence à Santiago du Chili, a donné des résultats similaires. Une enquête de l'Université de Colombie-britannique, au Canada, signalait que 40% des attaques subies par les femmes avaient commencé lors de leur première grossesse. Dans un hôpital, 21 % des femmes enceintes venant se faire soigner, avaient été battues.

La violence comme cause de divorce.

Selon des statistiques de plusieurs pays, Royaume-Uni, Canada, Égypte, Grèce, États-Unis, la violence est fréquemment avancée comme raison pour demander le divorce. En Jamaïque, en 1980, 16% des divorces ont été accordés pour cruauté, et 25% des femmes, à qui on demandait de suivre une thérapie en 1982, se plaignaient de violence conjugale.

Viol.

On estime que 30% de toutes les victimes de viol sont aussi des femmes battues. Une femme court davantage de risques d'être attaquée, blessée, violée ou tuée par un compagnon masculin que par n'importe quel autre agresseur.

Abus sexuels sur les enfants.

Le Statistical Abstract, aux États-Unis, rapporte qu'en 1993, il y a eu 838 232 cas de négligences graves, 204 404 cas de maltraitances corporelles, 129 404 cas d'abus sexuels et 49 123 cas de maltraitances psychologiques. Les rapports indiquent qu'une fille sur trois et un garçon sur onze subissent des abus sexuels avant 18 ans. Au moins la moitié des abus sexuels commis sur des enfants sont incestueux. Des enquêtes, en Jamaïque et à Samoa, montrent que de nombreuses jeunes filles subissent des abus sexuels dans leurs familles. La plupart des pays et des cultures rapportent le syndrome de l'enfant maltraité.

Maltraitance des vieillards.

Une enquête, menée par le gouvernement de Nouvelle Galles du Sud, en Australie, montre que les femmes âgées sont particulièrement vulnérables aux agressions de leurs enfants adultes.

MALTRAITANCE ET ABUS SEXUELS DANS LES FAMILLES ADVENTISTES

Un niveau significatif de maltraitements corporels, psychologiques et sexuels a été rapporté par près de 8 000 personnes choisies au hasard et qui ont répondu à l'Adventist Family Survey, lancé en 1994 par le département de la Vie de famille de la Conférence générale, dans sept Divisions dans le monde. Une échelle de 8 à 18% des interrogées de sexe féminin ont rapporté avoir subi des sévices sexuels. (L'échelle indique le pourcentage le plus bas et le pourcentage le plus élevé rapportés par les différentes Divisions mondiales, là où les données sont actuellement disponibles). Le pourcentage de femmes rapportant de mauvais traitements corporels (15-43%) et des maltraitements émotionnelles (27-69%) était beaucoup plus élevé que le pourcentage rapportant des sévices sexuels. En moyenne, les femmes rapportaient davantage de mauvais traitements que les hommes. De 4 à 12% d'hommes rapportaient des sévices sexuels, 15 à 55% des brutalités, 6 à 37% des maltraitements émotionnelles. Comme pour les femmes, les pourcentages de sévices sexuels étaient moins fréquents que les autres formes de maltraitance.

L'Adventist Review (août 1994) a publié les résultats d'un sondage effectué en Californie du Sud parmi 500 membres choisis au hasard. Quarante pour cent ont répondu affirmativement à la question : « Avez-vous été victime de coups et blessures dans votre famille avant l'âge de 18 ans ? » Cinquante-six pour cent ont affirmé qu'eux-mêmes, un frère ou une sœur, avaient été agressés dans la famille. Les victimes féminines étaient trois fois plus nombreuses que les masculines. Quarante-trois pour cent des correspondants rapportèrent des mauvais traitements verbaux et affectifs.

Il est clair que la communauté adventiste n'échappe pas aux problèmes de maltraitance et d'abus sexuels dans la famille. Ces réponses suggèrent que ceux qui cherchent à surmonter de telles expériences de violence dépensent beaucoup d'énergie, ce qui les empêche de jouir d'une vie riche avec les membres de leur famille et leurs amis, au service de leur prochain et de leur Église. Il est certain que ces personnes et ces familles blessées méritent que l'Église se penche sur elles. Rester indifférent et se taire, c'est sanctionner, perpétuer et potentiellement intensifier la maltraitance et les abus sexuels. Réagir avec compréhension, réconfort et aide pratique est notre responsabilité morale, la preuve tangible de la présence du Christ parmi nous.

Statistiques globales rapportées dans *Violence Against Women in the Family* (Unit cd Nations. 1989).
Publié avec permission.

Brochure préparée par le département de la Vie de famille, Conférence générale des adventistes du septième jour, 12501 Old Columbia Pike, Silver Spring, MD 20904, U.S.A Novembre 1996.

Publiée par l'Union franco-belge, janvier 2005

Allo violence conjugale : 01 40 33 80 60

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit et anonyme)

Déclaration au Sujet des Abus Sexuels sur un Enfant

On peut parler d'abus sexuel sur un enfant lorsqu'une personne plus âgée ou plus forte que lui profite de son ascendant, de son autorité ou de sa relation de confiance, pour avoir des relations sexuelles avec celui-ci. L'inceste, une forme spécifique d'abus sexuel dont un enfant est victime, se manifeste par toute activité sexuelle entre un enfant et un membre de sa famille : père, mère, frère, soeur, membre éloigné de la famille, ou bien beau-père, belle-mère, tuteur, gardien.

Les agresseurs sexuels sont des hommes ou des femmes dont l'âge, la nationalité et les conditions socio-économiques peuvent être très variables. Ce sont souvent des hommes mariés qui ont des enfants, une profession respectable et dont certains même fréquentent régulièrement l'Église. Il est courant de voir les offenseurs nier catégoriquement leur conduite, refuser d'admettre leur comportement, l'excuser même, ou mettre la faute sur des circonstances ou des personnes. S'il est vrai que de nombreux agresseurs manifestent une profonde insécurité et ont très peu de respect pour eux-mêmes, on ne devrait jamais entretenir l'idée que ce sont des raisons suffisantes pour excuser les abus sexuels qu'ils font subir aux enfants. La plupart des spécialistes s'accordent pour dire que le vrai problème des abus sexuels sur l'enfant vient beaucoup plus du désir de dominer et de contrôler autrui que du désir sexuel.

Quand Dieu a créé la famille humaine, il a commencé par l'union, fondée sur l'amour et la confiance réciproques, d'un homme et d'une femme. Aujourd'hui, le but de cette relation est toujours de fonder une famille heureuse et stable où la dignité, la valeur individuelle et l'intégrité de chaque membre de la famille sont protégées et valorisées. Chaque enfant, fille ou garçon, doit avoir la certitude qu'il est un don de Dieu. Les parents ont le privilège et la responsabilité d'assurer le soutien, la protection et le soin des enfants que Dieu leur a confiés. Les enfants doivent pouvoir faire confiance à leurs parents et aux autres membres de leur famille, ils doivent les honorer et les respecter, sans courir le risque d'être maltraités.

La Bible condamne les abus sexuels dans les termes les plus sévères. Elle considère toute tentative de confondre, effacer ou déplacer les limites convenables entre les personnes, les générations ou les individus de sexe opposé par un comportement sexuel abusif, comme un acte de trahison et une violation monstrueuse de l'être humain. Elle condamne ouvertement les abus de pouvoir, d'autorité et de responsabilité parce que ceux-ci frappent au cœur même des sentiments les plus profonds qu'éprouvent les victimes envers leur propre personne, leurs semblables et Dieu, en annihilant leur capacité d'aimer et de faire confiance. Jésus utilise un langage très ferme pour condamner les actes de la personne qui, par la parole ou par l'action, pousse un enfant dans cet engrenage.

Un enfant risque d'être victime d'abus sexuels même au sein de la communauté chrétienne adventiste. Les principes adventistes de foi exigent que chacun s'engage activement :

- à prévenir cette maltraitance,
- à porter spirituellement assistance à ceux qui sont victimes d'abus sexuels et aux membres de leur famille qui en sont coupables, par un procédé de guérison et de réhabilitation,
- à tenir les ecclésiastiques et les laïcs responsables du maintien d'une conduite personnelle appropriée, comme on est en droit de l'attendre de personnes occupant des postes de confiance et de direction spirituelle.

En tant qu'Église, nous croyons que notre foi nous appelle à :

1. Mettre en pratique les principes de Christ se rapportant aux relations familiales, où le respect de soi-même, la dignité et la pureté des enfants sont reconnus comme étant des droits divinement mandatés.
2. Créer une atmosphère où les enfants qui ont été victimes d'abus sexuels puissent se sentir en sécurité et avoir le sentiment qu'ils sont écoutés.
3. Être bien informés sur les abus sexuels et leurs effets dans notre propre communauté religieuse.
4. Aider les pasteurs et les dirigeants laïcs à reconnaître les signes avertisseurs des abus sexuels dont un enfant serait victime, et savoir comment réagir d'une manière appropriée quand on en soupçonne la présence ou quand un enfant rapporte qu'il en a été victime.
5. Établir une liste de références - conseillers professionnels et agences locales s'occupant des victimes d'abus sexuels - afin de profiter de leurs compétences professionnelles pour porter assistance aux victimes d'abus et à leurs familles.
6. Établir des directives/règlements appropriés pour assister les dirigeants de l'Église à :
 - a. Traiter avec justice les personnes accusées d'abus sexuels sur des enfants.
 - b. Tenir les agresseurs responsables de leurs actions et administrer une discipline appropriée.
7. Contribuer à la formation et à l'enrichissement spirituel des familles et de leurs membres en :

- a. Dissipant les croyances culturelles et religieuses couramment répandues, qui peuvent être utilisées pour justifier ou dissimuler les abus sexuels dont un enfant est victime.
 - b. Créant un sentiment sain de la valeur individuelle en chaque enfant pour lui permettre de se respecter et de respecter autrui.
 - c. Encourageant des relations qui soient à l'image du Christ entre personnes de sexe opposé, dans les foyers et dans l'Église.
8. Offrir un soutien fraternel et un ministère rédempteur, basés sur la foi dans la communauté de l'Église, aux victimes d'abus et aux agresseurs qui se trouvent dans la communauté de l'Église, tout en leur facilitant l'accès au réseau de professionnels de l'Église ou de la localité.
9. Encourager la formation d'un plus grand nombre de spécialistes en relations familiales pour faciliter le rétablissement et la réhabilitation des victimes d'abus sexuels et de leurs agresseurs.

(Cette déclaration est fondée sur les principes exprimés dans les passages bibliques suivants: Gn 1.26-28 ; 2.18-25 ; Lv 18.20 ; 2 S 13.1-22; Mt 18.6-9 ; 1 Co 5.1-5 ; Ep 6.1-4 ; Col 3.18-21 ; 1 Tm 5.5-8).

Déclaration adoptée au conseil de printemps du comité exécutif de la Conférence générale, en avril 1997. Brochure préparée par le département de la vie de famille, Conférence générale des adventistes du septième jour, 12501 Old Columbia Pike, Silver Springs MD 20904, U.S.A. juillet 1997.

Diffusée par l'Union franco-belge, en janvier 2005

Allo violence conjugale : 01 40 33 80 60

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit et anonyme)

Protéger les Enfants de la Maltraitance **Guide pour parents, enseignants et responsables d'Église**

Devoirs des personnes responsables d'enfants :

ADMETTRE QUE LA MALTRAITANCE EXISTE

La maltraitance d'un enfant comprend tout acte non accidentel, commis sur lui par un parent, un gardien ou un adulte qu'il connaît bien (même s'il ne s'occupe pas tous les jours de lui), et qui porte atteinte ou menace de porter atteinte à sa santé, son bien-être physique ou mental. On classe la maltraitance infligée aux enfants en quatre catégories :

La maltraitance corporelle, quand un adulte fait du mal à un enfant non accidentellement, par exemple :

- Attaques
- Secousses ou gifles
- Brûlures
- Coups de pied
- Étranglement

La négligence grave qui menace la santé, le bien-être ou la sécurité d'un enfant. Il peut s'agir de négligences physiques, psychologiques ou éducationnelles. Par exemple :

- Abandon
- Refus de consulter un médecin en cas de maladie
- Manque de surveillance
- Conditions dangereuses dans le logement
- Ignorance des besoins de contacts affectifs et manque de stimulation intellectuelle
- Carences affectives
- Refus de faire instruire l'enfant

La maltraitance psychologique affecte profondément le respect de soi d'un enfant par des attaques verbales ou un comportement cruel. Il ne s'agit pas toujours de blessures visibles. Il peut s'agir de situations comme :

- La séquestration, par exemple, enfermer l'enfant dans un placard
- Manque de contacts affectifs
- Punitives extrêmement rigoureuses
- Permission de se droguer ou de boire de l'alcool
- Moqueries et dérision

Les abus sexuels sont des contacts sexuels entre un enfant ou un adolescent et un adulte ou une personne plus âgée et plus forte. Les enfants n'ont pas la maturité nécessaire pour comprendre les contacts sexuels et y résister. Ils peuvent être psychologiquement et socialement dépendants de l'offenseur. Les abus sexuels comprennent tout geste ou attouchement obscènes, y compris l'inceste, l'atteinte à la pudeur, le viol, les contacts buccogénitaux. On inclut aussi d'autres comportements manipulateurs, comme stimuler un enfant ou un adolescent verbalement, prendre de lui des photos pornographiques, l'exposer à la pornographie ou aux activités sexuelles d'adultes.

PROFITER DES OCCASIONS FAVORABLES POUR INSTRUIRE LES ENFANTS

- Personne n'a le droit de toucher les endroits intimes du corps des enfants ou de faire des commentaires déplacés sur leur apparence physique ou sur celle de n'importe qui d'autre. Les enfants ont le droit de dire NON très fort face à un tel comportement, même s'il s'agit de parents ou d'amis proches.
- Les adultes ne devraient pas demander aux enfants de garder le secret sur ce qu'ils font ensemble. Si quelqu'un demande à un enfant de garder ce genre de secret, celui-ci devrait en parler tout de suite à ses parents, son instituteur ou un autre adulte. Au moins la moitié de tous les abus sexuels infligés aux enfants surviennent au sein de la famille.
- Les enfants ne devraient laisser personne les photographier partiellement ou complètement nus. Si quelqu'un suggère cela ou montre des photos d'autres enfants dévêtus, les enfants devraient prévenir leurs parents, leur instituteur ou un autre adulte.

- Les enfants devraient rapporter à leurs parents, leur instituteur ou un autre adulte, toute remarque à caractère sexuel. Ils devraient les prévenir si on leur montre des illustrations pornographiques et si on leur fait des gestes obscènes (ou tout geste qu'ils ne comprennent pas).
- Les enfants devraient aussi prévenir si quelqu'un leur fait des cadeaux ou leur offre de l'argent.
- Ils ne devraient jamais ouvrir la porte quand ils sont seuls à la maison.
- Ils ne devraient jamais dire au téléphone qu'ils sont seuls à la maison et ne devraient pas non plus répondre aux questions qu'on leur pose.
- Ils ne devraient pas entrer chez quelqu'un ou dans la voiture de quelqu'un sans la permission verbale directe de leur père ou de leur mère. Il n'est ni approprié ni prudent, pour les parents, de donner une telle permission par l'intermédiaire d'un autre adulte.
- Les enfants ne devraient pas aider des adultes qu'ils ne connaissent pas, à trouver une adresse, chercher un chien, etc. Il ne convient pas que des adultes fassent appel à un enfant pour rendre de tels services.
- Les enfants devraient savoir se servir du téléphone en cas d'urgence. Ils devraient connaître leur propre numéro de téléphone et savoir appeler les numéros d'urgence. Il faut leur montrer comment téléphoner d'une cabine publique.
- Les trois règles de sécurité et de survie pour la prévention contre les mauvais traitements devraient être, pour tous les enfants : **Dis NON ! Sauve-toi vite ! Dis ce qui se passe à quelqu'un !**

SAVOIR RECONNAITRE LES SIGNES POSSIBLES

Les signes possibles de maltraitance indiqués ci-dessous ne constituent pas nécessairement la preuve qu'un enfant subit de mauvais traitements. Ils devraient servir de signal d'alarme pour une observation plus attentive afin de déterminer si un enfant a besoin d'aide. Faites confiance à votre intuition si vous pensez qu'une personne ou une famille est en crise. Voici quelques signes possibles :

Chez l'enfant :

- Gestes destructeurs envers lui-même, les autres, les objets
- Fractures, lacerations, ecchymoses inexplicables; ou explications improbables, vu le stade de développement de l'enfant
- Dépression, passivité
- Hyperactivité
- Comportement sexualisé ou connaissance précoce des actes sexuels explicites, pseudo maturité
- Fugues, promiscuité
- Alcoolisme, toxicomanie, anorexie, boulimie
- Isolement social de l'enfant et de la famille
- Trop fortes attentes des parents vis-à-vis des enfants

Chez les parents :

- Colère envers leurs enfants paraissant hors de toute proportion en comparaison avec la conduite de ceux-ci.
 - Attitudes négatives envers eux-mêmes ou leurs enfants
- Attitude défensive quant à la manière dont ils ont eux-mêmes été élevés

ÉCOUTER ET CROIRE UN ENFANT

Les enfants inventent rarement des histoires de maltraitance. Ils n'ont ni le vocabulaire ni l'expérience nécessaires pour faire de telles inventions. Il faut prêter une oreille attentive lorsqu'un enfant rapporte des expériences qui l'ont mis mal à l'aise.

AGIR SI VOUS SUSPECTEZ LA MALTRAITANCE

- Faites le nécessaire pour protéger l'enfant d'autres mauvais traitements. Un rapport aux autorités compétentes est une démarche importante pour assurer sa protection.

- Faites cesser la maltraitance. Prévenir la police est une démarche importante pour forcer l'offenseur à admettre sa responsabilité.
- Contribuez au rétablissement de la victime.
- Contribuez au rétablissement des relations de famille lorsque la repentance et un changement de conduite ouvrent la voie au pardon et à la réconciliation.
- Aidez la victime à faire le deuil d'une importante relation lorsqu'il est impossible de la rétablir.

FAIRE APPEL AUX PROFESSIONNELS

Dans bien des régions du monde, les professionnels au service du public - pasteurs, médecins, conseillers, thérapeutes, psychologues, assistants sociaux, agents de police - sont tenus par la loi de rapporter aux autorités les cas de maltraitance et de négligence grave. Faire appel à un vaste cercle de soutien lorsqu'on suspecte la maltraitance d'un enfant, secourt la victime et intervient aussi efficacement contre l'agresseur. Le comportement de l'offenseur empire avec le temps si on n'y met pas un terme. L'agresseur a besoin d'un traitement psychologique et, en même temps, de directives spirituelles. La repentance, la conversion, la prière, les conseils spirituels peuvent aider l'agresseur, mais l'intervention des professionnels est aussi nécessaire pour le tenir responsable de ses actions.

Brochure préparée par le département de la Vie de famille, Conférence générale des adventistes du septième jour, 12501 Old Columbia Pike, Silver Spring, MD 20904, U.S.A. Novembre 1996.

Diffusée par l'Union franco-belge, janvier 2005

Allo violence conjugale : 01 40 33 80 60

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit et anonyme)

Déclaration au Sujet de la Violence dans la Famille

La violence dans la famille peut comprendre des attaques ou des agressions verbales, physiques ou/et sexuelles, une négligence active ou passive, commise par une ou plusieurs personnes, envers un membre de la famille, qu'il s'agisse de conjoints ou de parents, vivant ensemble ou séparément, ou de divorcés. Actuellement, les recherches internationales montrent que la violence domestique est un problème mondial. Elle survient à tous les âges, dans tous les pays, à tous les niveaux socio-économiques, dans des familles ayant toutes sortes d'antécédents, religieux ou non. On a constaté que le pourcentage moyen de ces agressions est le même dans les villes, les faubourgs et les localités rurales. La violence dans la famille se manifeste sous différentes formes. Il peut s'agir, par exemple, d'agressions physiques sur le conjoint. Les agressions psychologiques comme les menaces verbales, les expressions de colère, le dénigrement du caractère de l'autre personne, les exigences déraisonnables de perfection, sont aussi considérées comme des formes de maltraitance. Il peut s'agir de contraintes sexuelles entre époux, de menaces de violence, de paroles intimidantes ou d'un comportement muet. La violence domestique comprend aussi l'inceste, les mauvais traitements ou la négligence des parents ou gardiens et dont les conséquences sont de graves lésions sur les victimes. La violence envers les personnes âgées peut être corporelle, psychologique, sexuelle, verbale et/ou matérielle. Elle peut aussi comprendre la négligence et le refus de soins médicaux.

La Bible indique clairement que la marque distinctive des chrétiens est la qualité de leurs relations humaines dans l'assemblée des croyants et dans la famille. L'Esprit du Christ est une source d'amour et d'acceptation. Il cherche à affermir et à édifier les hommes, et non à se détacher d'eux et à les maltraiter. Il n'y a pas de place, parmi les disciples du Christ, pour le contrôle tyrannique et l'abus de pouvoir ou d'autorité. Les disciples motivés par l'amour du Christ sont appelés à faire preuve de respect et à manifester de l'intérêt pour le bien-être de leurs semblables. Ils doivent considérer sur un pied d'égalité les hommes et les femmes et reconnaître que chaque personne a le droit d'être respectée et de conserver sa dignité. Lorsque nos relations avec l'autre ne répondent pas à cette définition, nous violons sa personne et la privons de sa valeur en tant qu'être créé et racheté par Dieu. Pour l'apôtre Paul, ce sont "les frères en la foi" qui composent l'Église, une grande famille offrant d'accepter chaque personne en lui accordant compréhension et réconfort, particulièrement lorsqu'elle souffre et est désavantagée. L'Écriture représente l'Église comme une famille pouvant croître moralement et spirituellement lorsque les sentiments de trahison, rejet et tristesse font place aux sentiments de pardon, de confiance et de régénération. La Bible parle aussi de la responsabilité personnelle du chrétien qui doit protéger le temple de son corps de toute profanation, car il s'agit du temple de Dieu. Malheureusement, la violence domestique survient dans de nombreux foyers chrétiens. Il faut absolument sanctionner une telle conduite. Elle affecte gravement la vie de tous ceux qu'elle touche et déforme trop souvent, pour longtemps, la perception de Dieu, de soi-même et des autres.

Nous croyons qu'il est de la responsabilité de l'Église de :

- 1. S'occuper de ceux qui souffrent** de violence familiale et de répondre à leurs besoins de la manière suivante :
 - a) Écouter et accepter ceux qui subissent la maltraitance, les aimer, affirmer leur valeur et leur dignité.
 - b) Souligner l'injustice de la maltraitance, parler pour défendre les victimes dans la communauté de foi et dans la société.
 - c) Procurer un ministère de soutien aux familles affectées par la maltraitance et les abus sexuels ; faciliter aux victimes, comme aux offenseurs, l'accès aux conseils de professionnels adventistes ou aux autres ressources disponibles dans la localité.
 - d) Démontrer la nécessité de former des professionnels adventistes diplômés pour conseiller les membres d'Église et le public en général.
 - e) Exercer un ministère de réconciliation lorsque la repentance de l'agresseur indique une possibilité de pardon et un rétablissement des relations. La repentance comprendra l'acceptation complète de la responsabilité pour le mal commis, le désir de réparer dans toute la mesure du possible et un changement de comportement pour éliminer la maltraitance.
 - f) Projeter la lumière de l'Évangile sur la nature des relations entre les conjoints, les parents et les enfants, et les autres membres proches. Enseigner aux individus et aux familles à vivre ensemble et à croître selon l'idéal divin.

- g) Veiller à ce que les victimes et les agresseurs ne soient pas frappés d'ostracisme, dans leur famille ou dans l'assemblée des croyants, tout en s'assurant que les offenseurs acceptent la responsabilité de leurs actions.

2. Fortifier la vie de famille :

- a) Proposer des conseils d'éducation familiale centrés sur la grâce divine et la compréhension biblique de la réciprocité, de l'égalité et du respect indispensables dans les relations chrétiennes.
- b) Accroître la compréhension des facteurs qui contribuent à la maltraitance dans la famille.
- c) Développer des moyens pour prévenir la maltraitance et le cycle qui se perpétue souvent dans les familles d'une génération à l'autre.
- d) Rectifier les notions religieuses et culturelles qui pourraient être avancées pour justifier ou dissimuler la violence dans la famille. Par exemple, les parents sont instruits par Dieu et doivent corriger leurs enfants avec miséricorde, mais cette responsabilité ne leur donne pas la liberté d'user de punitions cruelles et brutales.

3. **Accepter la responsabilité morale** de rester vigilants et compatissants quand les familles de nos assemblées et localités subissent les affres de la maltraitance ; de déclarer qu'infliger des mauvais traitements et des sévices sexuels viole les normes chrétiennes de l'Église adventiste du septième jour ; de prendre au sérieux toute indication ou rapport de maltraitance et ne pas en minimiser l'importance. Lorsque les membres d'Église restent indifférents et ne réagissent pas, c'est comme s'ils approuvaient, perpétuaient et même accroissaient la violence dans la famille. Si nous voulons vivre en enfants de lumière, nous devons éclairer l'obscurité lorsque la violence domestique éclate parmi nous. Nous devons nous occuper les uns des autres, même s'il est beaucoup plus facile de fermer les yeux et de ne pas intervenir.

(Cette déclaration est fondée sur les principes exprimés dans les passages bibliques suivants: Ex 20.12 ; Mt 7.12 ; 20 25-28 ; Mc 9.33-45 ; Jn 13.34 ; Rm 12.10,13 ; 1 Co 6.19 ; Ga 3.28 ; Ep 5.2,3,21-27 ; 6.1-4 ; 1 Th 5.11 ; 1 Tm 5.5-8).

Déclaration adoptée au conseil annuel du comité exécutif de la Conférence Générale, en octobre 1996. Brochure préparée par le département de la vie de famille, Conférence Générale des adventistes du septième jour, 12501 Old Columbia Pike, Silver Spring MD 20904, U.S.A. en novembre 1996.

Diffusée par l'Union franco-belge, janvier 2005.

Allo violence conjugale : 01 40 33 80 60

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit et anonyme)

Violence domestique : Comment Réagir en tant que Chrétien ?

La violence domestique est constituée par de mauvais traitements infligés par un adulte sur une autre personne, dans une relation intime. Cette maltraitance a plusieurs formes et comprend des menaces, un contrôle et la contrainte. Les statistiques indiquent que 95% des victimes de violence domestique sont des femmes. Pourtant, certains hommes peuvent aussi être des victimes. Quoi qu'il en soit, la violence domestique est un problème grave que les collectivités religieuses se doivent d'aborder.

QUATRE TYPES DE VIOLENCE DOMESTIQUE

Mauvais traitements corporels : bousculer, pousser, gifler, donner des coups de poing ou de pied. Les crises peuvent être fréquentes ou espacées mais, dans bien des cas, elles tendent à s'intensifier, avec le temps, en gravité et fréquence.

Abus sexuels : quand l'un des conjoints force l'autre à avoir des relations sexuelles.

Attaques psychologiques : la victime est privée de contacts avec sa famille et ses amis, forcée à la dépendance financière, sujette à des menaces, à l'intimidation, à la surveillance et au contrôle de ses allées et venues.

Attaques contre la propriété et les animaux familiers : destruction d'objets dans la maison, y compris des objets auxquels la victime tient ; coups de poing donnés dans les murs ; maltraitance des animaux familiers.

PROFIL DE LA FEMME BATTUE ET DE SON AGRESSEUR

Les femmes battues sont aussi différentes les unes des autres que les femmes non battues. Elles proviennent de tous les niveaux sociaux, économiques et culturels, de toutes les races et de toutes les religions. Quiconque subit les mauvais traitements mentionnés plus haut est une victime de la violence domestique. De même que les femmes battues, les hommes qui battent leurs femmes proviennent de tous milieux, races, religions, niveaux économiques. Ils peuvent être des ouvriers au chômage ou des professionnels très bien payés. Ils peuvent subvenir parfaitement aux besoins matériels de leurs familles et être respectés dans leurs localités et leurs Églises.

POURQUOI LA FEMME BATTUE RESTE-T-ELLE AU FOYER ?

Une victime reste souvent au foyer parce qu'elle craint que son conjoint ne devienne encore plus violent si elle part, comme il peut l'en avoir menacée. Elle craint, à juste titre, pour sa vie. Elle peut croire que son conjoint tentera de la séparer de ses enfants. Elle craint, si elle se retrouve seule, de ne pas pouvoir subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Souvent, elle ressent trop de honte pour admettre que son mari la bat. Elle peut rester parce qu'elle a besoin d'amour et d'affection et parce qu'elle redoute que personne d'autre ne veuille d'elle. Il est également possible que la victime ait demandé de l'aide mais que des dirigeants de l'Église ou des amis bien intentionnés lui aient conseillé de se montrer meilleure épouse, de prier davantage et de croire fermement que les choses s'amélioreront. Ou bien, on lui a peut-être dit que son devoir de chrétienne était de rester au foyer, pour le bien de ses enfants et de son mari. De telles réponses l'ont conduite à croire qu'il n'y a aucun espoir qu'elle puisse échapper à cette situation. Beaucoup de conjoints ont de fausses conceptions sur des notions telles que le sens de la souffrance ou de la soumission réciproque dans le mariage, la différence entre la correction et la punition, la repentance qui comprend un changement de conduite et, dans la mesure du possible, le pardon, et le discernement qui permet aux personnes concernées de savoir si une relation devrait être rétablie ou s'il faut en faire le deuil. Les victimes de violence domestique doivent comprendre qu'elles ne sont pas fautives. Elles ont besoin de savoir qu'elles ne sont pas seules et que le secours est à leur portée. Il leur faut une assistance pratique pour identifier les recours et y accéder. Les agresseurs ont besoin d'aide pour admettre qu'ils sont responsables de la souffrance des membres de leurs familles qui devraient pouvoir compter sur leur amour et leur soutien. Ils doivent rendre compte de leurs actions. Il faut les encourager à consulter un professionnel pour changer de conduite afin de renouer la relation conjugale.

LE CYCLE DE LA MALTRAITANCE

Dans certains foyers en proie à la violence domestique, la victime, espérant que la situation s'améliore, va tomber dans un cycle où elle va continuer à tolérer cette violence. Ce cycle comprend trois phases :

Phase I. Pendant la période où la tension monte, la femme fait de grands efforts pour éviter les comportements qui, elle le sait, risquent d'énerver son mari. Elle apprend à cajoler, à satisfaire son conjoint et à se soumettre. Elle s'efforce de discerner les signes d'une colère montante, en manœuvrant prudemment jour après jour. Son mari, dont la tension monte, la surveille et cherche toutes les raisons de la blâmer pour satisfaire sa colère.

Phase II. C'est la phase de la violence. L'homme, emporté par sa colère, trouve des raisons pour blâmer sa femme et veut lui infliger une leçon. Le moindre incident met le feu aux poudres. La terreur s'installe et peut durer des heures ou des jours. Souvent, la victime ne dit rien à personne et ne cherche pas d'aide, de peur que la situation n'empire.

Phase III. Il s'ensuit en général une période de gentillesse, de regrets et de contrition de la part du mari. Souvent, il supplie sa femme de lui pardonner et il lui fait toutes sortes de promesses. Elle voudrait tellement croire qu'il va changer ! Bien souvent, elle a l'impression d'être responsable de l'unité de sa famille. Elle se sent obligée de donner une autre chance à son mari. Mais elle se leurre souvent en pensant que la gentillesse ou les promesses de son mari reflètent un véritable changement de comportement.

Les femmes, enfermées dans le cycle de la maltraitance, doivent comprendre que la violence conjugale est un comportement appris. Les offenseurs en ont été témoins, souvent dans les familles où ils ont grandi. Ils ont aussi fait l'expérience du pouvoir et du contrôle qu'ils obtiennent par une telle conduite. Ils ne sont pas simplement victimes du stress. Ils choisissent d'exercer un pouvoir et un contrôle sur un autre être humain et ils choisissent leurs victimes. Si l'offenseur ne change pas, la situation continuera à empirer et la relation ne pourra pas être rétablie. L'intervention d'un professionnel peut mettre fin à la maltraitance si l'offenseur admet qu'il est responsable de ses actions et s'il accepte de se faire soigner. La tendance à maltraiter ne disparaît pas d'elle-même. Une intervention est essentielle. Elle a pour but de protéger la victime, de faire cesser la maltraitance, de tenir l'agresseur pour responsable de ses actions et d'aider ceux qui sont concernés par cette situation à trouver et bénéficier des services professionnels dont ils ont besoin.

UN PLAN D'ACTION APPROPRIÉ

La Bible indique clairement qu'une des caractéristiques des disciples du Christ est la qualité de leurs relations humaines. Les relations chrétiennes sont caractérisées par l'amour réciproque plutôt que par le contrôle tyrannique ou l'abus de pouvoir et d'autorité des uns sur les autres. La métaphore du Nouveau Testament pour l'Église étant "les frères en la foi", suggère que l'Église devrait être une grande famille acceptant l'autre en offrant compréhension, réconfort et aide pratique à tous, en particulier aux affligés et aux désavantagés. L'Église peut agir efficacement pour stopper la spirale infernale de la maltraitance et des abus sexuels dans les familles, pour aider les victimes et leurs offenseurs à trouver l'assistance dont ils ont besoin et pour empêcher que la violence domestique ne se perpétue d'une génération à une autre. L'Évangile appelle la communauté de foi à :

- Affirmer la dignité et la valeur de chaque être humain et dénoncer toute forme de maltraitements physiques, sexuelles et psychologiques.
- Admettre l'étendue du problème, et considérer ses effets graves et prolongés sur les personnes affectées.
- Tenir les agresseurs pour responsables de leurs actions et défendre les victimes.
- Briser le silence et créer une atmosphère de confiance, afin que les victimes puissent parler ouvertement et trouver de l'aide.
- Combattre le rejet de la part de la famille ou de l'Église.
- Consulter les experts et coopérer avec les services professionnels pour écouter et aider ceux qui subissent la maltraitance. Entourer et affirmer ceux qui souffrent et les considérer comme des personnes dignes d'estime.
- Offrir un ministère de réconciliation lorsqu'un changement d'attitude et de conduite permet de penser au pardon et à la réconciliation.
- Aider les familles à faire leur deuil si la réconciliation n'est pas possible.
- Répondre aux questions spirituelles des victimes.

- Chercher à comprendre l'origine des mauvais traitements et étudier les moyens de prévention.
- Affermir les familles par l'instruction et l'édification pour aider les différents membres à nouer des relations plus saines.

Brochure préparée par le département de la Vie de famille, Conférence générale des adventistes du septième jour, 12501 Old Columbia Pike, Silver Spring, MD 20904, U.S.A. Novembre 1996.

Diffusée par l'Union franco-belge, janvier 2005.

Allo violence conjugale : 01 40 33 80 60

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit et anonyme)

L'Amour en Quatre Mots

Quatre Sortes d'Amour

EROS

<i>Description</i>	Amour suscité par l'attirance physique (sexuelle ?) de l'autre
<i>Origine</i>	Attirance cultivable ! Fruit des pulsions (sexuelles et esthétiques ?)
<i>Nature</i>	Physique
<i>Synonyme</i>	Passion
<i>Enjeux</i>	Affirmation de soi à travers l'autre
<i>Objectif/Résultat</i>	Plaisir
<i>Valeurs qui le fondent</i>	Valeurs imaginaires, physiques ou esthétiques

STORGE

<i>Description</i>	Amour conditionné par les liens de famille (de sang ?)
<i>Origine</i>	Résultat, à la fois impose et accepté des rapports familiaux
<i>Nature</i>	Psychique
<i>Synonyme</i>	Affection
<i>Enjeux</i>	Affirmation du lien à l'autre
<i>Objectif/Résultat</i>	Responsabilité
<i>Valeurs qui le fondent</i>	Valeurs d'interdépendance (familiale)

PHILIA

<i>Description</i>	Amour déterminé par la fréquentation de l'autre
<i>Origine</i>	Affinité mutuelle
<i>Nature</i>	Sociale
<i>Synonyme</i>	Amitié
<i>Enjeux</i>	Expression du choix mutuel
<i>Objectif/Résultat</i>	Solidarité
<i>Valeurs qui le fondent</i>	Valeurs relationnelles

AGAPE

<i>Description</i>	Amour indépendant du rapport à l'autre
<i>Origine</i>	Choix délibéré, à sens unique ; Fruit de la volonté
<i>Nature</i>	Spirituelle
<i>Synonyme</i>	Charité, service, action en faveur de l'autre
<i>Enjeux</i>	Engagement, don de soi
<i>Objectif/Résultat</i>	Quête du bien ultime
<i>Valeurs qui le fondent</i>	Valeurs morales et spirituelles



L'Accueil de L'Étranger

Le phénomène des migrations agite bien des passions. Touchant au peuplement même d'un territoire, à la confrontation des cultures et aux proportions fluctuantes des représentants de telle communauté ou population, il crée le sentiment chez l'autochtone de ne plus pouvoir décider de ce qui se passe chez lui. Ce fait de société qu'est l'immigration n'est pas nouveau – il est vieux comme le monde et n'a pas toujours été malheureux – mais, en raison de l'évolution des démographies et de la mondialisation, il prend de l'ampleur et surtout il est perçu de manière beaucoup plus aiguë. C'est un facteur parmi d'autres de la variété culturelle et ethnique de beaucoup de nos communautés. Comme le phénomène ne peut que se renforcer à l'avenir, autant s'y préparer avec réalisme et dans un esprit positif et serein.

La notion d'accueil de l'étranger ne saurait laisser indifférent le croyant, lecteur assidu des Écritures. Lui sont familières, et chères, des déclarations comme : "Si un étranger vient séjourner avec vous ... vous ne l'opprimerez point" (Lv 19.33), "si ton frère devient pauvre ... tu le soutiendras ; tu feras de même pour l'étranger qui demeure dans le pays, afin qu'il vive avec toi" (Lv 25.35), ou encore : "le septième jour est le jour du repos de l'Éternel ... tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur ... ni l'étranger qui est dans tes portes" (Ex 20 10). Les chrétiens (1P 2.11), comme les héros de la foi (He 11), reconnaissent au moins théoriquement qu'ils sont "étrangers et voyageurs sur la terre". Mais, de fait, ces textes bibliques ne restent-ils pas lettre morte tant les chrétiens se sentent partagés en leur for intérieur et concrètement très démunis ? Entre les temps bibliques et l'époque



actuelle, spécialement ces dernières années où les (questions de) migrations ont pris une ampleur considérable, tant pour des raisons économiques que politiques ou écologiques, les conditions de vie ont tellement changé qu'il faut un réel effort d'imagination, une grande générosité de cœur, une vraie fidélité à l'esprit de la Révélation et l'acuité du regard de la foi pour accepter de reprendre ces paroles à son compte et tenter de les vivre. Une réflexion s'impose. Ces pages voudraient en indiquer les lignes directrices.

L'accueil, une rareté à cultiver

Le mot *accueil* s'est banalisé. Pris au sens fort, celui d'une rencontre de l'autre, d'une chaleur relationnelle, la notion tend à se raréfier. Pourtant, c'est une dimension importante de l'existence puisque l'humain est un être de communication, et surtout pour le chrétien parce qu'elle est mise en application concrète du message évangélique : "Accueillez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu" (Rm 15.7). Dans cette exhortation, la réciprocité de l'accueil ("les uns les autres"), si elle n'élimine pas de fait la distinction entre accueilli et accueillant, en atténue beaucoup la portée au point de vue spirituel : potentiellement, nous sommes tous l'un et l'autre. L'accueil fut un des éléments clés de l'édification et de la dynamique de l'Église primitive. Gage d'une qualité de vie et de témoignage, il est aussi reconnaissance que l'autre, quel qu'il soit, est enfant de Dieu, que c'est un être unique, accueilli par Dieu, appelé, comme chacun, à une réconciliation complète, non seulement avec Dieu ou avec lui-même, mais aussi avec son prochain. L'accueil devient alors une force vive et intérieure, source de créativité et d'ouverture ; il se manifeste par l'humilité, la disponibilité et la reconnaissance de l'autre et de ses besoins. Cette mission demande écoute empathique, ferveur, engagement, hospitalité, compassion, absence d'arrière-pensée, nonjugement de la personne, capacité potentielle à changer son regard sur l'autre et à vouloir agir ensemble.

L'accueil véritable invite à passer d'une vérité théorique à une vérité pratique vécue et construite jour après jour. Accueillir, c'est communiquer, rétablir la confiance, construire des passerelles. C'est, pour le croyant, un acte de foi rendu agissante par l'amour (Ga 5.6). L'amour (*agapè*) dans l'accueil n'est pas une approche d'amabilité envers un inconnu, mais quelque chose de plus profond, non ce qu'un être humain accomplit de lui-même, mais ce que Dieu effectue en lui. Démarche qui, sans briser la spontanéité, demande à être apprise,

perfectionnée, appliquée avec persévérance. Plus qu'une méthode, c'est un comportement, une manière d'être, dans des circonstances parfois difficiles. L'ambiance générale d'une société de consommation et de profit porte peu au ministère de l'accueil. C'est avant tout une démarche personnelle, difficile à dicter, mais qui peut trouver dans l'action de groupe plus de motivations, d'idées et de moyens concrets.

L'accueil d'une personne ou d'une famille étrangère est relativement simple à l'échelle individuelle. Le problème devient plus complexe lorsque l'afflux d'étrangers place l'Église ou la société face à des groupes importants de personnes. L'accueil de ces étrangers dans une communauté religieuse et a fortiori dans la société devrait suivre les mêmes principes généraux que l'accueil de proximité. Toutefois, leurs conditions d'application (et à plus forte raison d'intégration) à une réalité sociale plus étendue en modifient la signification et la portée. Celles-ci passent du domaine individuel à une dimension sociale. Le fonctionnement général n'est plus seulement de l'ordre de la bonne volonté et des rapports de personne à personne.

La gestion de cet accueil dépend de régulations plus globales, plus étendues et d'une "volonté bonne" si tant est qu'il soit possible de s'entendre sur la nécessité, la signification et les modalités de celle-ci. Ce qui paraît bon pour un individu ou un groupe peut devenir intenable pour d'autres, pour une région, pour une nation. Doivent être prises en compte les particularités ethniques, linguistiques, démographiques, etc. des populations à accueillir. Mais on ne peut faire fi des conditions locales ou nationales économiques (ressources, emploi, urbanisme, etc.), sociales, juridiques, civiques, religieuses, éthiques, etc. de la société et de l'État où se ferait cet accueil. Domaines extrêmement complexes pour lesquels, même avec le plus grand altruisme, ce qui est loin d'être toujours le cas, les solutions idéales n'existent pas.

Le chrétien, un citoyen à part entière, ne peut pas oublier l'ensemble culturel, économique et politique dont il fait partie. Cela doit l'amener d'une part à un certain réalisme et d'autre part à envisager toutes les formes d'engagement possible en vue de faire bouger le monde où il vit et agit. Le combat associatif dans des structures d'inspiration religieuse ou non (car beaucoup de non-croyants militent dans ces domaines avec une immense générosité), dans l'action sociale et politique, nationale ou internationale, pour contribuer au changement des mentalités, des comportements et des lois, sont des exemples parmi beaucoup d'autres.

Qui est l'étranger ?

Après ces nécessaires précisions sur la notion d'accueil, il convient de s'entendre sur celle, assez complexe, d'étranger. L'étranger, c'est celui qui est autre, pour quelque raison que ce soit, religion, culture, opinion, etc. C'est celui qui est ressenti comme différent, inconnu, voire étrange et menaçant. Néanmoins, il faut le distinguer de l'ennemi même si, dans certains contextes, les deux vocables, que l'on trouve déjà dans l'Ancien Testament, peuvent se rejoindre. C'est aussi celui qui se réfugie dans une communauté qui n'est pas sienne et, éventuellement, y réside et y travaille. Dans le Nouveau Testament, c'est le résident, c'est-à-dire celui qui réside momentanément (*paroikos*) en un lieu dont il n'est pas originaire (Ac 7.6), exilé (Ep 2.19 ; 1P 2.11). C'est ainsi que Jésus est considéré par les disciples d'Emmaüs (Lc 24.18). C'est celui qui séjourne momentanément dans le pays ou qu'on héberge parce qu'il vient d'ailleurs, ce qui rejoint l'étymologie du mot français étranger (du latin *extraneus*, extérieur, du dehors), ou celui qui, sans être différent, est autre, par exemple par sa naissance. On trouve aussi le voyageur, le nomade, celui qui est de passage, comme le pèlerin à Jérusalem pour les fêtes. Plus importantes encore que les mots sont les réalités auxquelles tous ces vocables renvoient. Dans la Bible, la notion d'étranger est affinée par quatre réalités importantes.

Le premier fait, d'ordre social, est celui du nomadisme dont Abraham est le type avec, à la différence de la sédentarité, ses fragilités, ses risques et ses dépendances vis-à-vis des habitants des régions traversées. Il invite à une démarche de foi, à des expériences de liberté, à des joies, à des rencontres enrichissantes et variées. Il invite aussi le sédentaire auprès de qui le nomade passe, à une attitude d'accueil et de dialogue.

La seconde réalité, conséquence directe de la première, est d'ordre économique : le patrimoine et les ressources du nomade, plus vulnérables en eux-mêmes face aux sédentaires, ne sont pas liés à des possessions foncières. Cette existence du voyageur, fortement dépendante de facteurs climatiques et humains, incitait plus à une gestion respectueuse des dons de Dieu et à une culture de relations de bon voisinage que le fait de se sentir propriétaire. Conserver cet état d'esprit sera un défi pour le peuple entrant dans la terre promise à Abraham. Nombreux en effet sont les textes assurant que Dieu lui donnerait le pays en possession (Gn 15.7 ; 17.8). On n'a peut-être pas assez noté que le verbe *donner*, très fréquent, signifie aussi établir, confier une responsabilité ou un usufruit (Gn 1.29 ; 39.4 ; 41.41), donner un signe, une alliance, une postérité, une bénédiction (Gn 1.17

; 9.12,13 ; 15.3 ; 28.4). Tout ceci va beaucoup plus dans le sens d'un privilège et d'un engagement que d'un droit autorisant une satisfaction égoïste ou présomptueuse. Le sens de cette jouissance agraire est explicitement formulé : "Les terres ne se vendront pas à perpétuité ; car le pays est à moi, car vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants" (Lv 25.23, cf. 1 Ch 29.15). Même dans son pays, le croyant est et reste un *accueilli de Dieu*. Le Nouveau Testament, nous l'avons vu, reprendra pleinement cette notion d' "étrangers et voyageurs sur la terre", transformant une réalité économique en principe spirituel.

Le troisième élément se greffe sur l'acte fondateur d'Israël en tant que peuple. Émigrés et exploités en Égypte, les individus et les familles vont vivre l'événement de la libération, d'un voyage vers l'établissement en terre promise. Celle-ci, plus que la constitution d'un patrimoine foncier, visait la nécessaire édification d'une communauté de vie, d'un peuple. La loi, bien comprise, aurait pu être un des éléments essentiels de la vie religieuse, de la structuration du peuple en une communauté solidaire et généreuse allant de pair avec la maturation des individus. Grâce à son statut initial d'étranger, le peuple aurait pu devenir une réunion de personnes, de *je* constituant une sorte de *nous* collectif, identitaire mais généreux et ouvert. Le souvenir de son passé, l'hospitalité et l'intégration des étrangers résidents, la notion de gestionnaire responsable de préférence à celle de propriétaire égoïste, auraient pu faire d'Israël un peuple phare. Dans l'oubli de ces notions, l'étranger, *l'autre que moi*, peut être perçu comme d'autant plus dangereux : il incarne *tout ce qui n'est pas nous*, d'où le risque d'une fermeture et d'une hostilité potentielle.

Le quatrième fait, qui va remettre les Israélites en position d'étrangers en terre lointaine, l'exil, sera le temps d'une double expérience. D'une part, à nouveau, la souffrance face à la jalousie, à la xénophobie, à la persécution ; d'autre part, l'occasion pour de nombreux Juifs d'être appréciés pour l'énergie et les talents qu'ils ont mis au service de la société ou des gouvernements païens. Malgré cette expérience difficile de l'exil, la minorité qui reviendra au pays manifesterà, par rapport aux Samaritains et aux païens, les tendances d'une communauté, d'un *nous* hélas fortement identitaire et exclusif, et donc à tendance intolérante.

Le rapport à l'étranger

Le développement de l'Église chrétienne, née en milieu juif palestinien, bientôt largement ouverte et dirigée vers les nations, va faire de ses missionnaires des étrangers volontaires. Cette dynamique exprime concrètement qu'un des aspects de la mission de Jésus est de renverser tout mur séparant les hommes. Un peu comme le sel se dissout, disparaît mais communique sa saveur à l'ensemble, la notion d'étranger est à la fois dépassée et généralisée ("il n'y plus ni Juif ni Grec", Ga 3.28). Comment le chrétien, *étranger sublimé* par sa relation au Christ et *étranger assumé* par sa mission, ne pourrait-il pas parler cœur à cœur, avec respect, à tout étranger quel qu'il soit ?

L'étranger ne sera pas perçu de la même manière suivant qu'il est un touriste, un réfugié ou un immigré, économique ou politique. Pourtant, dans les trois situations, on peut constater une ambivalence latente : d'une part accueil et générosité, d'autre part opposition plus ou moins manifeste ou hostile qui sera à l'origine d'un non-respect.

L'étranger touriste pourra être objet de moqueries, et même de prises à partie ou d'exploitations commerciales. Voisin du touriste, mais pour une durée plus longue, ce qui change la donne, l'étranger résident s'est expatrié pour des raisons économiques, culturelles, climatiques ou autres. Dans ce cas, toutes les nuances allant de l'acceptation sympathique et coopérative au rejet plus ou moins agressif sont possibles. Accueil lorsque l'étranger est perçu comme un enrichissement culturel ou financier favorisant la survie ou la renaissance de certaines régions. Hostilité lorsque, au contraire, il est ressenti comme un envahisseur contribuant, par exemple, à la dégradation de la vie sociale ou au renchérissement du coût de la vie.

Les nouveaux migrants peuvent aussi être des personnes diplômées ou professionnellement qualifiées, facteurs de richesses, de valeurs humaines et spirituelles pour le pays d'accueil comme pour les Églises. Un enjeu difficile pour eux sera de trouver un équilibre entre intégration et conservation d'une certaine identité culturelle. Là encore, les communautés religieuses peuvent jouer un rôle positif non négligeable.

Ce phénomène reste toutefois marginal par rapport aux réactions suscitées par les réfugiés et plus encore par les immigrés, surtout lorsqu'ils sont en nombre, et pour lesquels les comportements sont plus contrastés autour d'attitudes caritatives ou xénophobes. Pourtant, la situation du réfugié incite à se montrer hospitalier envers celui qui arrive dans un territoire pour une raison de force majeure. Ce contexte de protection de

populations ou d'individus persécutés devrait encourager le chrétien à refuser toute hostilité et à opter résolument, par principe et par amour, pour l'accueil plutôt que pour le rejet. Quant à l'immigré, au travailleur étranger, il devient souvent un pion, sans liberté de choisir, vulnérable, très dépendant, sur l'échiquier économique, de réalités le dépassant totalement, entre la nécessité de survivre et de faire vivre des familles généralement restées là-bas au pays et la demande de main d'oeuvre du pays qui *accueille*. C'est en vertu de la justice et du droit, du devoir d'aide et du secours à personne en danger que l'action en sa faveur devrait s'exercer. Mais n'y aurait-il pas des raisons supplémentaires d'avoir à son égard au moins la compassion qu'on aurait pour un animal abandonné et blessé ?

Le respect de l'étranger

Face à l'étranger, le chrétien peut difficilement rester neutre. De fait et sans prétention, l'Église peut rendre grâce à Dieu de l'esprit d'accueil, de la générosité et du dévouement de beaucoup de ses membres. Mais elle doit aussi reconnaître humblement et confesser qu'elle n'a pas parfaitement su éveiller tous ses membres aux implications exigeantes du message du Christ. Comme tout homme, le chrétien n'est pas à l'abri de racismes de toutes sortes, d'autant plus dangereux qu'ils sont souvent masqués, niés ("et pourtant je ne suis pas raciste... mais"), parfois assortis de justifications ou résultant de positions politiques incomplètement analysées. C'est donc avec un soin tout particulier qu'il doit lutter contre les tendances naturelles du Coeur humain et les discours idéologiques qui, par des arguments sécuritaires, identitaires ou protectionnistes, s'opposent profondément aux principes de l'Évangile. Ce sont ces principes, rappelés ci-dessous, que le chrétien doit mieux comprendre, approfondir, intégrer et assumer. Par une conversion de chaque jour (*metanoia*, conversion, changement de mentalité), dans la prière, la remise en question de lui-même et de ses égoïsmes bien cachés, l'ouverture au Saint-Esprit qui seul peut nous amener à ne pas nous "conformer au présent siècle" et d'être "transformés par le renouvellement de l'intelligence" (Rm 12.2).

Le croyant est invité à aimer l'étranger comme son prochain, mais aussi comme un autre lui-même. Ne pas lui témoigner de respect serait ne pas se respecter soi-même. Qu'il soit ou non étranger, chaque être humain est unique au monde. Pour le croyant, c'est un enfant de Dieu et une personne dans laquelle le Christ nous demande de le reconnaître. C'est pourquoi sa valeur est absolue et n'est pas fonction de caractéristiques personnelles (statut, compétences, etc.). Une des manifestations les plus tangibles de la valeur de la personne est sa dignité, premier élément du devoir de respect. À cela, ajoutons que le chrétien se souviendra qu'il est, lui aussi un *migrant* sur cette terre. La qualité d'étranger n'est-elle pas, selon Jésus lui-même et à son image, une des caractéristiques du chrétien : "ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde" (Jn 17.16) ? Les vertus caritatives, spécialement en faveur des déracinés et des exploités, sont une dimension constitutive de sa mission, c'est-à-dire témoigné en paroles et en actes de l'amour de Dieu pour tout être humain.

Les êtres humains, théoriquement, sont égaux en droit. Les actions du chrétien, qu'elles soient individuelles ou collectives, devraient tendre à donner toujours plus de réalité aux droits moraux et spirituels. Ceux-ci ne sont pas liés à certaines conditions d'âge, de nationalité, d'état mental, etc., comme peuvent l'être par exemple certains droits civiques. L'égalité de statuts devant Dieu entraîne une réciprocité de droits, donc de devoirs, en particulier de considération, de respect de l'autre, dont un des modes les plus bafoués est le respect des personnes dans leurs différences. Ces différences, de fait, peuvent créer des difficultés, relationnelles ou autres ; elles ne sont pas faciles à surmonter. Elles ne peuvent être ni gommées, ni élevées au rang de référence autoritaire. Mais la foi, au-dessus des cultures, peut ennoblir ces différences et les rendre aussi enrichissantes que possible pour tous, car elles portent en elles les ressources de la diversité.

Toutefois, pour éviter tout malentendu ou complaisance regrettable, précisons que respect et acceptation de la personne, dans sa différence même, ne veut pas dire approbation de n'importe quelle conduite. Le devoir de respect et d'accueil n'autorise pas chez celui qui en bénéficie n'importe quel comportement, fût-il revendiqué comme un droit, en particulier s'il est nuisible, à soi-même, aux autres, ou à la société. L'égoïsme n'est pas l'apanage de telle ou telle catégorie mais de l'être humain en général. Le duo accueillant-accueilli se fonde sur la nécessaire complémentarité et la réciprocité des devoirs et des droits. Les droits de l'accueilli impliquent les *devoirs* aimants de l'accueillant. Ces droits entraînent en retour des devoirs. En conséquence, l'accueilli acceptera de respecter la culture et les lois, par exemple de payer des impôts. Il se fera une obligation de s'adapter à la culture du pays d'accueil et de contribuer à son bon fonctionnement. Et s'il ne se reconnaît pas dans les pratiques culturelles et cultuelles de la communauté religieuse qui l'accueille, par exemple l'attitude corporelle à adopter pour la prière, il peut exprimer ses points de vue, les proposer comme source de réflexion et d'enrichissement, non les imposer comme la seule référence acceptable.

Les remarques précédentes sur les droits et devoir des uns et des autres révèlent assez bien qu'un accueil (résumé, en schématisant, par la prédominance de l'action de l'accueillant en faveur de l'accueilli) se transforme rapidement et nécessairement, en *vivre ensemble*. Accueillir, sauf en cas de dépannage momentané et sans suite, n'est souvent qu'une étape vers une certaine communauté de vie. Si donc le respect de quelques droits et devoirs est important à prendre en compte dans le cadre de l'accueil, à combien plus forte raison devient-il essentiel dès que s'instaurent des liens bilatéraux et suivis. C'est le cas dans une église locale lorsque celle-ci veut croître en fraternité et en plénitude. Le multiculturalisme d'une communauté ne crée pas les difficultés du vivre ensemble, mais il le révèle parfois de manière aiguë. Ce sujet de réflexion, intimement lié à l'accueil, toutefois, est autre et nécessiterait une étude à part entière.

La responsabilité du chrétien, citoyen du monde

Trois grands éléments semblent importants à prendre en compte. Tout d'abord la mondialisation elle-même, contexte immédiat de l'immigration aujourd'hui. La facilité des communications, la multiplication des échanges touristiques, la connaissance mutuelle de toutes les cultures par la télévision jusque dans de petits villages du Tiers-Monde et l'inégalité du développement, sont des facteurs qui ont accéléré la mobilité internationale en provenance des pays les plus pauvres vers les États les plus riches. Dans ce contexte, l'immigration pose de manière cruciale la question des inégalités sur la planète et celle du refus ou de l'incapacité des plus riches à accélérer le développement des contrées en grande précarité. Ensuite l'intégration : quelle que soit la plus ou moins grande fermeture à l'immigration, la question de l'intégration doit être posée. Enfin, les conditions légales d'immigration. Il existe une tension entre d'une part l'égalité absolue à laquelle tout être humain pourrait théoriquement prétendre depuis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et d'autre part les droits politiques diversement définis.

Le chrétien a un rôle civique, politique, écologique à jouer comme citoyen de son pays et habitant de la terre. À ce point de vue aussi, il est tiraillé en deux attitudes opposées :

D'un côté, il sait qu'il ne peut revendiquer comme propriété égoïste et exclusive la planète qui le nourrit ; cela implique tempérance et partage, respect des ressources en eau et en énergie, entre autres. L'enracinement du chrétien ne se fait pas d'abord dans une terre, une culture, une société ou une ethnie, avec ses façons de voir et de penser, quelles que soient les valeurs de celles-ci ; il devrait se fonder prioritairement en Christ.

D'un autre côté, chaque citoyen doit comprendre aussi qu'un pays ne peut pas tout faire en termes d'accueil. Un État a le droit et certainement aussi le devoir d'assurer les conditions sociales permettant le bien-être de tous. Devant les flux migratoires qui pourraient devenir énormes dans les décennies à venir, sous la menace du changement climatique notamment, une réflexion et des actions urgentes et importantes de tous, citoyens et politiques, s'imposent. Non seulement pour tenter de réguler ces flux avec justice et humanité, mais aussi et surtout pour travailler en amont à plus d'équité planétaire. Cette tâche, au niveau des causes, est urgente et démesurée. Démarche qui se voudra modeste, dans la mesure où la complexité du monde rend souvent beaucoup de difficultés insolubles, mais néanmoins résolument engagée et non fataliste. Cela implique, auprès des populations pauvres :

- un engagement et une lutte contre toutes les formes d'injustice et d'exploitation,
- des aides, sans paternalisme, pour un meilleur accès à l'éducation, aux soins et à une plus grande autonomie décisionnelle et économique ; cet objectif souligne que si une aide ponctuelle et immédiate est souvent indispensable, il est tout aussi nécessaire de ne pas rendre dépendant et de penser, de vouloir, dès le départ, l'aide comme un pont pédagogique vers l'autonomie,
- un partage des richesses et des savoir-faire, particulièrement ceux qui visent le bien-être de base et sont respectueux de l'environnement.

Ainsi, à partir d'un enjeu personnel et local - le respect de l'étranger dans son entourage - se pose avec acuité une autre question éthique, plus vaste et plus difficile encore, celle de la souffrance ou de la survie de populations entières dans leurs pays d'origine ou en exode vers un improbable eldorado.

L'étranger, le Christ et moi

La question de l'étranger n'est donc pas un sujet banal que l'on peut négliger, oublier, évacuer, différer ou traiter à la légère en se contentant de formules toutes faites ou d'arguments électoraux de type populiste.

Avant même d'être juifs, chrétiens ou musulmans, les fils d'Abraham, en tant qu'êtres humains, devraient tirer exemple du modèle laissé par leur ancêtre. Abraham, le nomade, a inspiré ce conseil : "N'oubliez pas l'hospitalité ; car, en l'exerçant, quelques-uns ont logé des anges, sans le savoir" (He 13.2). Les trois étrangers qu'il a accueillis furent ceux par qui lui fut annoncée la plus belle expérience de sa vie, gage de la promesse selon laquelle toutes les familles de la terre seraient bénies en lui. Il nous appartient d'être les artisans, partiels il est vrai, modestes mais engagés, de la réalisation de cette promesse qui, accomplie en Christ, demande à être, chaque jour, mise inlassablement en application.

Le chrétien peut avoir, dans le domaine de l'accueil, un légitime souci philanthropique de générosité et de mouvement vers l'autre, quitte à buter sur l'ampleur de la tâche et à être écrasé par le sentiment de son impuissance. Il peut aussi avoir un souci sécuritaire qui se traduit par repli sur soi et des jugements sur ceux qui sont autres. Ce qu'il ne peut pas faire, à moins de renoncer à sa qualité d'enfant de Dieu et à sa vocation, c'est d'être inattentif aux différences, particulièrement lorsque celles-ci sont injustes. Il ne peut pas refuser d'y consacrer un minimum de temps de réflexion et penser *a priori* que cela ne l'engage pas d'une manière ou d'une autre. Il est appelé à se conduire en fils d'Abraham et en disciple du Christ, ou plus modestement comme un prochain, un Samaritain, sans se donner, tel le sacrificateur ou le lévite, mille bonnes raisons de passer outre (Lc 10.25-37).

Le chrétien est même averti que cette relation au prochain est un des critères de l'authenticité de son salut : "Venez, vous qui êtes bénis de mon Père; héritez le royaume. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'étais étranger et vous m'avez recueilli. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand t'avons-nous vu étranger et t'avons-nous recueilli ? Quand t'avons-nous vu malade ou en prison, et sommes-nous venus te voir ? Le roi leur répondra : Je vous le dis, dans la mesure où vous avez fait cela pour l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait." (Mt 25. 34-45) Le christianisme est d'abord une vie d'amour vécue au quotidien, sans discrimination *a priori*, une vie où nous sommes responsables de respecter, d'aider, de ne pas fuir, de ne pas juger, ni même jauger, trop vite, toute personne que nous côtoyons. On peut penser que si Jésus parle si justement de l'accueil de l'étranger, c'est qu'il a lui-même vécu, de l'intérieur, ce statut d'étranger. À Bethléem, plus tard en Judée, traité de Galiléen et même de Samaritain, puis nommé étranger (*paroikos*) sur le chemin d'Emmaüs, ne fut-il pas l'Étranger par excellence ? Il l'était vraiment, lui qui était d'en haut et non de ce monde (Jn 8.23). Il nous invite, les étrangers d'en bas, à le rejoindre dans la demeure qu'il nous prépare, une patrie d'amour où tous les étrangers, que Dieu aime (Dt 10.18), sont frères. Si le Christ est l'étranger, et si le Christ est ma vie, je suis confronté à cette réalité troublante que Jésus peut m'aider à reconnaître et à assumer : d'une certaine façon, l'étranger est au fond de moi, l'étranger, c'est moi !

Cette idée paraît étrange à première vue, donc troublante. Elle peut aussi être enrichissante. Explorons brièvement cette seconde voie grâce à la notion d'identité. Celle-ci est au coeur de la dynamique d'une personne comme d'une communauté, dans ses mouvements les plus généreux ou dans ses replis sécuritaires et agressifs. Or, l'analyse révèle que l'identité a deux facettes. Prenons le cas d'une personne. Le *je* dans la phrase "je suis Jean, ou Jeanne Dupont" exprime qu'elle est la même qu'il y a dix ou vingt ans et le sera jusqu'à sa mort. C'est son identité permanente. Mais il existe une deuxième dimension, tout aussi essentielle, celle du *je* dans des expressions comme "je suis triste, je suis content(e)". Cette facette traduit, à un moment donné, un *soi* qui peut changer ou surgir de manière inattendue, surprendre, désoler ou ravir. Cette identité-là témoigne de la présence au plus profond de chacun d'un *autrui*. Le proverbe : "tel qu'on est, on croit les autres", la réflexion : "les paysages sont des états d'âme", ou la confession du poète : "Je est un autre" vont dans le même sens.

Dans cette perspective, l'accueil, outre son objectif caritatif, peut alors devenir un facteur de découverte de soi-même. L'attitude à l'égard des autres étant toujours, peu ou prou, une caricature du regard, plus ou moins conscient, avec lequel on se perçoit. Tout homme mature, après avoir surmonté étonnement et refus, sera reconnaissant à l'étranger de lui parler de lui-même, de le faire de manière différente des flatteurs, même si ce n'est pas toujours glorieux, et de l'inviter à penser à la qualité de sa personnalité et à la gestion de sa propre destinée. Le chrétien apprenant au fil du temps, par la puissance de l'Évangile, à s'aimer et à aimer son prochain, dans le respect de l'identité de l'autre et de lui-même, pourra cheminer vers une libération d'un esprit de mépris ou de rejet de l'étranger. L'accueil, pour ceux qui le veulent bien, sera ainsi, dans la transformation de son caractère, une école de vie intérieure. Ecole d'exigence pour soi, d'indulgence pour l'autre.

L'étranger et nous

Une réflexion et une action en faveur de l'étranger et son accueil, pour être généreuses en même temps que réalistes et efficaces, ne peuvent se limiter à être individuelles. Elles doivent être accompagnées, amplifiées au niveau de la collectivité. Or, une dimension importante de cette dernière dépend d'une certaine perception qu'une population donnée a d'elle-même et des réalités environnantes. L'existence d'étrangers contribue à forger, pour le meilleur ou pour le pire, dans la population qui les reçoit, un état d'esprit, un sentiment d'une appartenance, il est vrai assez abstrait, mais cependant agissant et puissant, le *nous*. Le terme *nous* a déjà été employé, au début de ce document, pour essayer de traduire la formation du peuple d'Israël à partir de ce qui, au départ, ne semblait être qu'un agrégat d'individus ou de familles. Un autre exemple, plus moderne, peut illustrer l'existence et la force de ce *nous*. Les supporters d'une équipe sportive connaissent bien cette réalité vivante lorsque, après une victoire de leur club ou de leur pays, ils proclament fièrement : "Nous avons gagné !" Il en est de même pour toute communauté, y compris l'Église chrétienne.

Dans cette perspective, au changement radical de la personne mentionné précédemment, doit correspondre une transformation communautaire. Car si le salut est individuel, la vie dans le salut est collective et la communauté locale en est la cheville ouvrière. Dans cette communauté pourrait et devrait s'établir un dialogue, une prise de conscience sur la misère humaine et se mettre en place, éventuellement en appui aux interventions individuelles, une action collective de ce *nous*. N'est-ce pas une des fonctions de l'Église ? Ce qui n'empêche pas d'ailleurs de reconnaître et de soutenir des associations et des organisations caritatives sérieuses, accomplissant souvent ce que personne, individu ou collectivité, ne pourrait faire à leur place. Une piste qu'il conviendrait d'envisager, plutôt que de vouloir tout faire tout seuls, est la participation réfléchie et concertée de membres d'Église à des associations qui ont déjà une expérience, une expertise dans ces domaines. Mais cela ne peut se substituer au travail de proximité de chacun et au témoignage de chaque communauté chrétienne.

Cette action sera loin d'être facile. Tout d'abord parce qu'il est difficile de passer d'une belle théorie générale sur l'amour à des actes concrets utiles, pertinents, sages. Ensuite parce que, involontairement parfois, ceux-ci se révèlent contre-productifs et trahissent les meilleures intentions initiales. Difficile encore non seulement parce que l'humanité va affronter, comme nous l'avons dit, des défis d'une ampleur sans précédent, mais aussi parce qu'il existe des problèmes tellement complexes, souvent dus à des cascades d'actions humaines pour le moins malheureuses dans un monde aux tensions contradictoires, qu'ils en sont insolubles. Parfois, des solutions généreuses mais mal préparées peuvent se révéler contre-productives ou franchement perverses. Parfois aussi, hélas ! le bénévolat, même le plus généreux, peut aisément devenir suspect aux yeux de certains. Enfin parce que, vis-à-vis de personnes en situation irrégulière, la marge de manoeuvre est faible si l'on ne veut pas tomber dans l'illégalité.

Ce risque est fonction des lois de chaque pays. Il est attaché à la désobéissance civique qui correspond bien au principe énoncé par les apôtres : "il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes", ou à ce qu'en Grèce on appelait les "lois non écrites". Cette objection de conscience sera principalement le fait de personnes courageuses s'engageant pour elles-mêmes. Il est réconfortant de constater que les chrétiens n'en ont pas le monopole. Certaines décisions, comme par exemple l'acceptation d'une lettre de transfert ecclésiastique, engagent la communauté locale. Dans tous ces domaines il n'est pas possible de légiférer car chaque cas est spécifique. Une réflexion souvent énoncée doit être rappelée : tout ce qui est légal n'est pas forcément moral, mais tout ce qui est illégal n'est pas forcément immoral. Ces lignes n'ont pas pour but de décourager les bonnes volontés mais de rappeler la vocation chrétienne et ses exigences. Leur objectif est de :

- tenter de donner une vision aussi large que possible des implications et des enjeux de la foi,
- dégager la leçon spirituelle fondamentale qu'il convient de ne pas oublier : ce n'est pas par nos forces humaines que ce projet peut être mené à bien, mais c'est par la grâce et la puissance de notre Dieu. Les croyants des derniers jours ne seront pas moins courageux que ceux de l'Église primitive dans l'affirmation toujours risquée de leur engagement et de leurs valeurs,
- placer cette réflexion, qu'elle concerne une action locale et ponctuelle ou au contraire de plus grande envergure, non sous le sceau de l'enthousiasme irréfléchi, mais sous celui de la sagesse et de l'étude collégiale. "Quand la prudence fait défaut, le peuple tombe ; et le salut est dans le grand nombre des conseillers" (Pr 11.14).

Envoi

"L'Éternel, votre Dieu, est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, fort et terrible, qui ne fait point acception des personnes et qui ne reçoit point de présent, qui fait droit à l'orphelin et à la

veuve, qui aime l'étranger et lui donne de la nourriture et des vêtements. Vous aimerez l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte" (Dt 10.17-19). "Tu te réjouiras devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira pour y faire résider son nom, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, le Lévite qui sera dans tes portes, et l'étranger, l'orphelin et la veuve qui seront au milieu de toi. Tu te souviendras que tu as été esclave en Égypte, et tu observeras et mettras ces lois en pratique" (Dt 16.11,12). Le premier texte, qui exprime la majesté de Dieu et exhorte à l'amour, se rapporte au don des nouvelles tables de la loi. Le second, plus convivial mais non moins solennel, qui invite à la joie en famille et avec les déshérités, les orphelins, les veuves, les étrangers, concerne la fête des semaines ou Pentecôte. Ces déclarations nous parlent du passé. Mais les limiter au passé serait oublier qu'elles sont aussi promesses de la Nouvelle Alliance, celle qui, en Christ, avec le salut, devait amener la loi dans les coeurs et le don de l'Esprit. Pour le chrétien, elles sont de toujours, de chacun de ses jours. Pas forcément présentes à l'esprit comme une préoccupation lancinante ou culpabilisante. Plutôt comme une présence, un mot d'ordre, une conviction profonde qui habite et inspire, qui peut surgir à tout moment pour donner sens à un geste, à une prise de conscience, à un projet. Pour rappeler, en dépit des préoccupations de chacun ou des pesanteurs, contre des pensées trop humaines, les sentiments qui étaient en Jésus-Christ et qui doivent continuer à vivre dans son Église.

Sentiments de solidarité, de fraternité, de bienveillance, d'ouverture, en un mot d'accueil. Le comportement du chrétien à l'égard de l'étranger est une question éthique vitale à laquelle celui-ci acceptera d'être loyalement confronté. Mais il est plus. Dans son engagement même et son témoignage sur les valeurs fondamentales qui sous-tendent sa foi, c'est un véritable geste prophétique. Comme autrefois Israël, l'Église est appelée à présenter aux nations, fût-ce en s'opposant aux mentalités dominantes de son temps, le visage du Dieu de miséricorde.

Commission d'Éthique de l'Union Franco-Belge, octobre 2009



ANNEXES





Fédération Française de la Jeunesse Adventiste - Nord (FFJAN)

130, boulevard de l'hôpital

75013 PARIS

Tél : 01 43 31 13 70.

Email : assistanteja.ffn@adventiste.org

COMMENT DEVENIR UNE ANTENNE JA MEMBRE DE LA FFJAN ?

Ce dossier contient :

- ✓ **Demande d'affiliation de groupe** (à compléter par groupe ou activité, et à renvoyer à la Fédération J.A.)
- ✓ **Annexe 1 : Planning des activités de l'antenne locale** (à renvoyer à la Fédération J.A. au plus tard fin octobre)
- ✓ **Annexe 2 : Formulaire d'adhésion à la FFJAN** (à renvoyer, après avoir gardé une copie localement, à la FFJAN, complété et signé)
- ✓ **Annexe 3 : Fiche Sanitaire** (à compléter par les parents pour les mineurs ou par les jeunes s'ils sont majeurs, et à garder localement)
- ✓ **Annexe 4 : Projet Educatif de la Jeunesse Adventiste France Nord**

DEMANDE D'AFFILIATION D'ANTENNE LOCALE A LA FFJAN

Saison : 1^{er} septembre au 31 août

Eglise / Groupe :

Nombre de participants par Section :

4 - 6 ans	7 - 11 ans	12 - 15 ans	16 - 19 ans	20 - 35 ans

Effectif Total des participants :

Encadrement :

Personnel d'encadrement	BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)			BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur)			FORMATION FFJA Certificat d'animation			Section				
	Oui	Non	En cours	Oui	Non	En cours	Oui	Non	En cours	B	T	E	C	A
Directeur de jeunesse														

Adjoint(s)														

Secrétaire														

Responsables de sections														

Animateurs														

Effectif Total de l'encadrement :

Projet Pédagogique pour l'année : 2012-2013

Le projet pédagogique est déterminé par l'équipe pédagogique (le comité JA + les animateurs) de l'antenne locale.

Ce projet pédagogique devrait s'insérer dans le projet éducatif de la Jeunesse Adventiste (*développement harmonieux des facultés physiques, mentales, relationnelles et spirituelles de l'enfant afin de l'aider à devenir un être humain équilibré et responsable au sein de la société et éventuellement de l'église - voir Annexe 4.*) ainsi que dans le thème de l'année :

Les domaines d'intervention de l'équipe pédagogique sont de l'ordre éducatif, idéologique et organisationnel. L'équipe pédagogique peut s'entretenir avec le bureau de la FFJAN pour la mise en œuvre du projet. Une fois le projet pédagogique déterminé, il reste permanent. Les projets d'animations s'adaptent aux besoins des enfants et des jeunes et en fonction du thème de l'année : **IMPACT POUR TA VIE (2012-2013)** . Les mises à jour du projet pédagogique sont possibles uniquement par l'accord préalable du responsable d'antenne. La décision finale lui revient de plein droit.

QUESTIONS :

Tenant compte de votre contexte local particulier, quels sont les objectifs que vous visez pour les enfants au travers de votre animation ?

Par exemple : quelles sont les valeurs, les aptitudes relationnelles et connaissances que vous voulez leur faire acquérir ?

Moyens mis en œuvre

Quels moyens comptez-vous employer pour réaliser ce projet pédagogique ?

Quel style de groupe comptez-vous former (troupe scouts – club – chorale – société de jeunesse) ?

Quel type d'activités ?

Quel type de relations pédagogiques, moyens de communications, etc.

Interactivité et participation

Comment les jeunes pourront-ils participer activement dans les rouages de décision – réalisation – évaluation de vos activités ?

Evaluation

Quels moyens mettez-vous en place pour évaluer vos actions en rapport avec le projet pédagogique ? *(Vos évaluations sont obligatoirement faites en relation avec l'intérêt éducatif de vos projets d'animations).*

Locaux

Caractéristiques des locaux habituels :

Combien y a-t-il de pièces (+ superficie), de toilettes ?

Quelle est la nature et la superficie approximative d'un terrain de jeu à l'extérieur ?

Sécurité

Analyse des risques aux biens et aux personnes - Les locaux habituels sont-ils en règle en matière de sécurité (extincteurs, sorties de secours, détecteurs, etc. ?)

Quelles règles de sécurité spécifiques mettez-vous en œuvre ?

- Dans le local ?
- Lors de l'accueil et du départ des enfants ?
- Lors des sorties ? (pharmacie, trousse de secours, encadrement, type de locomotion, etc.)

Planning des activités

Le planning des activités de la saison devrait être envoyé fin octobre de l'année.

Mentionnez les dates, le type d'activité dominante, l'objectif général de l'activité, l'intérêt éducatif de l'activité et le lieu.

(Utilisez les documents en annexe ou envoyez le planning sur support libre)

Etes-vous d'accord de faire apparaître votre planning dans les outils de communication multimédia du département de la Jeunesse de la fédération (FACSA) et de l'association FFJAN ?

OUI

NON

Contrat moral des animateurs

Nous, animateurs de la section des _____ de l'antenne _____, nous engageons à animer les jeunes qui nous sont confiés,

1. dans le respect de la philosophie J.A. et de ses objectifs :
 - ✓ l'animation J.A. vise à contribuer au développement et à l'épanouissement harmonieux des facultés physiques, mentales, relationnelles et spirituelles de l'enfant pour l'aider à devenir un être humain équilibré et responsable au sein de la société et - si tel est son souhait - de l'église;
 - ✓ les grands axes de l'animation J.A. sont : nature – service – témoignage.
2. dans une relation éducative de qualité avec l'enfant,
 - ✓ en veillant en toute occasion à sa sécurité physique, affective et morale;
 - ✓ dans le respect de l'enfant par une attitude de non-violence physique, verbale et émotionnelle;
 - ✓ par une disponibilité totale pendant toute la durée de l'activité;
 - ✓ par un comportement exemplaire d'abstinence d'alcool, tabac ou produits psychotropes;
 - ✓ dans le respect des différences philosophiques, religieuses ou de quelque autre nature;
 - ✓ par une animation pédagogique et équilibrée centrée sur des principes tels que la confiance, le respect, la fraternité, l'écoute, le dialogue, la valorisation, la responsabilisation, etc.
3. dans une relation de qualité avec les parents, faite d'écoute, de dialogue et de respect.
4. dans le respect
 - ✓ des valeurs et règles de la démocratie ;
 - ✓ des principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
 - ✓ des principes contenus dans la Convention Internationale des droits de l'enfant;
 - ✓ de la législation en vigueur (code de la route, maltraitance, etc.) ;
 - ✓ des règles internes de la Jeunesse Adventiste.

Ce dossier a été complété par :

Signatures de l'équipe pédagogique :

ANNEXE 2 - Fiche d'Adhésion à la FFJAN « membre actif » à remplir par les animateurs **et** **fiche « membre »** à remplir par les jeunes. (Fiches à télécharger sur www.jaffn-adventiste.org)

ANNEXE 3 - Fiche Sanitaire (recto/verso). (Fiche à télécharger sur www.jaffn-adventiste.org)

ANNEXE 4

Projet Educatif
de l'Union des Fédérations Française de la Jeunesse Adventiste et
de la Fédération Française de la Jeunesse Adventiste - Nord

Projet Educatif

(Les mots en italiques ne font pas partie du projet mais ils sont insérer uniquement pour faciliter la compréhension globale.)

La Fédération Française de la Jeunesse Adventiste (FFJA), mouvement de jeunesse à caractère confessionnel

- **a pour but** de rendre les jeunes acteurs de leur vie, de leur permettre de s'intégrer dans la société actuelle, en développant leurs capacités physiques, intellectuelles, spirituelles et sociales ;
- **a pour vocation** de proposer un accueil ouvert toute l'année grâce à des activités hebdomadaires *ou régulièrement* et pendant les vacances scolaires.

Intentions éducatives

La Fédération Française de la Jeunesse Adventiste

1. Encourage les jeunes :

- **à connaître leur environnement et à le protéger en**
 - + vivant au maximum les activités hebdomadaires *ou régulièrement* et de vacances dans la nature
 - + sensibilisant les jeunes à la nature au travers de son respect et de sa connaissance et ce, grâce à la compétence d'animateurs et aux interventions d'associations ou de professionnels de la nature
 - + les poussant à une démarche écologique au quotidien : économie de l'eau, tri des déchets, respect de la faune et de la flore etc.
 - + organisant ou participant à des opérations de protection de l'environnement telles que le nettoyage des berges d'une rivière, le « ménage » annuel de la forêt communale etc.

- **à s'épanouir par la découverte d'activités et d'horizons nouveaux en**

- + développant les travaux manuels, bricolages faisant appel à des matériaux non classiques (émail, cuir, cire, expériences physiques etc.) ou à des matériaux plus courants (fil de scoubidou, sable, glaise, serviettes etc.) et en cherchant la créativité d'utilisation
- + proposant des activités physiques que l'on ne pratique pas couramment : canyoning, escalade dans les arbres, radeaux, tyroliennes, équitation, voile etc. et ce, encadré par des animateurs diplômés ou dans le cadre d'un club agréé.
- + Initiant à de nouveaux jeux afin de sortir des grands classiques (tchoukball, fooket, loupball etc.)
- + encourageant à préparer et passer *des évaluations afin d'obtenir* des « badges » de *spécialisation d'une activité extrascolaire* qui permettent d'approfondir un domaine *d'activité* connu ou de découvrir un domaine qui ne l'est pas.
- + organisant des séjours itinérants en France (le Lot en radeaux par exemple) ou à l'étranger (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Pologne, Tchéquie etc.)
- + vivant des activités où des jeunes issus de tous milieux sociaux, culturels, religieux, se côtoient, cohabitent et tentent de s'enrichir mutuellement
- + donnant un thème qui varie chaque année.
- + offrant la possibilité de découvrir certains aspects de la Bible et de Dieu de manière contemporaine, dynamique et respectueuse du désir ou du non-désir du jeune de s'impliquer personnellement dans cette découverte : temps de réflexion, de partage avec totale et libre expression de tous, possibilité de temps d'écoute à la demande etc.

- **à partager et être à l'écoute des autres, à gérer leur personnalité au sein de la collectivité en**

- + mettant en place des forums, des moments de discussion sur des sujets libres ou proposés et ce de manière ludique (méta-plan, « tribunal », débat contradictoire etc.)
- + suscitant une grande disponibilité de la part des animateurs envers les jeunes afin de répondre à leurs besoins de dialogue et d'échange
- + offrant des opportunités pour que les jeunes puissent s'exprimer selon leurs talents : sketches, chants, poèmes, jeux, défis etc.
- + les rendant acteurs et actifs pour tout ce qui touche aux besoins collectifs dans la gestion des tâches quotidiennes (nettoyage, vaisselle, cuisine, rangement etc.)
- + favorisant l'expression de leurs talents et dons au bénéfice des autres

- **à participer à des actions sociales et citoyennes en**

- + organisant ou participant à des rentrées financières au profit d'associations humanitaires
- + encourageant les jeunes majeurs à faire don de leur sang
- + motivant déjà les mineurs à l'importance d'actions civiques telles que le vote, l'implication dans la société, la commune
- + faisant la promotion du bénévolat au profit de causes humanitaires ou sociales
- + insistant sur des aspects de la vie de tous les jours qui contribuent à la cohésion sociale tels que la conduite en voiture, le respect de l'autre dans sa différence, la courtoisie...

- **à devenir des adultes responsables en**

- + jouant la confiance avec les jeunes
- + leur confiant des responsabilités dans les tâches communes, le programme, l'animation
- + ayant, de la part des animateurs et directeurs, un discours et un langage adapté à l'âge
- + leur faisant prendre conscience et assumer leurs erreurs
- + les encourageant dans leurs réussites et les stimulants à continuer dans cette voie

2. Organiser ses activités pour :

- **que le rythme soit adapté au public concerné, afin qu'il en retire le maximum de plaisir.**

Les jeunes sont en vacances ou en activité extra scolaire et donc doivent trouver du plaisir dans ce qu'ils font. Ce plaisir passe par le jeu, la découverte et l'apprentissage.

- **que les jeunes puissent être à la fois acteurs et bénéficiaires de celles-ci.**

Le jeune est au cœur de toute activité. Cela passe aussi par des moments où il sera pleinement participant à une activité et d'autres où il aura le plaisir de faire participer les autres.

- **que les jeunes puissent prendre conscience de leurs capacités.**

Les projets proposés et leur réalisation devront donner aux jeunes l'occasion de découvrir et de mettre en valeur leurs compétences et leurs talents, grâce à un accompagnement adéquat des différents animateurs.

Des moyens pour un projet

Encadrement et formation

La FFJA demande et soutient les directeurs et animateurs impliqués dans ses activités à passer les différents diplômes d'état (BAFA, BAFD, AFPS, BNSB, DE sportifs).

Elle organise régulièrement des rencontres de formation de sensibilisation et d'information sur les sujets ayant un lien avec l'animation (techniques d'animation, créativité etc.), la pédagogie (les courants pédagogiques contemporains, la psychologie des jeunes etc.) ou la sécurité (maltraitance, législation etc.).

Politique d'ouverture

Pour rendre ses activités accessibles au plus grand nombre la FFJA s'engage à pratiquer une politique tarifaire la plus basse en faisant appel au bénévolat quand cela est possible, en facilitant les paiements, en aidant à trouver des *soutien financiers* pour qu'aucun jeune désireux de participer à une activité ne soit bloqué par la situation économique familiale, en établissant des conventions avec des organismes agréés venant en aide aux participants (CAF par département, ANCV)

Champ d'activités :

La FFJA favorise, en plus des ses activités locales, les rencontres inter régionales, nationales, et internationales.



Contrat Moral des Animateurs

Nous, animateurs de la section des de l'antenne locale de....., nous engageons à animer les jeunes qui nous sont confiés,

1. dans le respect de la philosophie J.A. et de ses objectifs :
 - ✓ l'animation J.A. vise à contribuer au développement et à l'épanouissement harmonieux des facultés physiques, mentales, relationnelles et spirituelles de l'enfant pour l'aider à devenir un être humain équilibré et responsable au sein de la société et - si tel est son souhait - de l'église;
 - ✓ les grands axes de l'animation J.A. sont : nature – service – témoignage.
2. dans une relation éducative de qualité avec l'enfant,
 - ✓ en veillant en toute occasion à sa sécurité physique, affective et morale;
 - ✓ dans le respect de l'enfant par une attitude de non-violence physique, verbale et émotionnelle;
 - ✓ par une disponibilité totale pendant toute la durée de l'activité;
 - ✓ par un comportement exemplaire d'abstinence d'alcool, tabac ou produits psychotropes;
 - ✓ dans le respect des différences philosophiques, religieuses ou de quelque autre nature;
 - ✓ par une animation pédagogique et équilibrée centrée sur des principes tels que la confiance, le respect, la fraternité, l'écoute, le dialogue, la valorisation, la responsabilisation, etc.
3. dans une relation de qualité avec les parents, faite d'écoute, de dialogue et de respect.
4. dans le respect
 - ✓ des valeurs et règles de la démocratie ;
 - ✓ des principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
 - ✓ des principes contenus dans la Convention Internationale des droits de l'enfant;
 - ✓ de la législation en vigueur (code de la route, maltraitance, etc.) ;
 - ✓ des règles internes de la Jeunesse Adventiste.

Ce dossier a été complété par :

Signatures de l'équipe pédagogique :

FORMATION INTERNE

Explorateurs

Qualification	Date	Lieu	Nom du Chef Guide
Assistant Guide			
Guide			
Chef Guide			

Renouvellement du Chef Guide (tous les 5 ans)

Date	Lieu	Organisme	Signature

Animation

Stage de Base FFJA

Date : Lieu :

Autres Stages :

Type	Date	Lieu	Organisme

FORMATION EXTERNE

BAFA

Date	Lieu	Organisme
Stage Base		
Stage Pratique		
Stage Perfect.		
Obtenu le :		

BAFD

Date	Lieu	Organisme
Stage Base		
Stage Pratique 1		
Stage Pratique 2		
Obtenu le :		

Renouvellement BAFD

Date	Organisme

Autres Diplômes :

Type	Date	Organisme



Fédération Française de la Jeunesse Adventiste Nord
130 Bd de l'hôpital
75013 Paris
Tél. 01 43 31 13 70 - 06 07 60 07 28

Fiche Identité du camp (Séjour long 4 nuits et +)

Cette déclaration est destinée à un camp de la troupe locale,
Et doit être envoyée à la FFJAN 2 mois avant la date du camp

Région		Antenne locale	
Section		Dates du camp	
Nombre d'enfants / de jeunes 4-6 : _____ 7-11 : _____ 12-15 : _____ 16-17 : _____ 18 et + : _____			
Répartition : Filles _____ Garçons _____			
Nom du responsable du directeur du camp avec BAFD (joindre la photocopie du diplôme)			
Nombre d'animateurs		BAFA (acquis)	BAFA (en stage)
Adresse précise du camp (précisez les adresses si camp itinérant)			
Pays (si camp à l'étranger)			
Numéro de téléphone sur le lieu du camp (portable de préférence)		Véhicule(s) utilisé(s) pour se rendre sur le lieu du camp	
Activité nautique Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Type d'hébergement Bâtiment <input type="checkbox"/> Sous tente <input type="checkbox"/>		Numéro d'habilitation JS (si bâtiment pour hébergement)	
Type de restauration <input type="checkbox"/> Sous tente <input type="checkbox"/> Cuisine dans un bâtiment <input type="checkbox"/> Traiteur			

Nom

Prénom

Date

Signature



Fédération française de la Jeunesse Adventiste Nord
130 Bd de l'hôpital
75013 Paris
Tél. 01 43 31 13 70 – 06 07 60 07 28

Fiche Responsable de camp

Cette fiche est à joindre impérativement pour chaque déclaration de séjour
Et doit être envoyée à la FFJAN 2 mois avant la date du camp

Nom de la section	
Nom de l'antenne locale	
Nom et prénom du responsable	
Adresse	
Téléphone (portable de préférence)	
Mail	
Numéro d'adhérent	
Date et lieu de naissance	
Formation JA (type, date, lieu organisme)	
Qualification JA (Explorateurs) et date d'obtention	
Qualification Jeunesse et Sports (BAFA, BAFD) et date d'obtention	
En stage pratique (Oui/Non) (préciser BAFA ou BAFD)	
Autres diplômes	

Nom :

Prénom :

Date

Signature :



Fédération française de la Jeunesse Adventiste Nord
130 Bd de l'hôpital
75013 Paris
Tel. 01 43 31 13 70 – 06 07 60 07 28

Liste des enfants/jeunes participant au camp

	Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse des parents	Téléphone des parents
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				



Fédération française de la Jeunesse Adventiste Nord
130 Bd de l'hôpital
75013 Paris
Tel. 01 43 31 13 70 – 06 07 60 07 28

	Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse des parents	Téléphone des parents
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				



Fédération française de la Jeunesse Adventiste Nord
130 Bd de l'hôpital
75013 Paris
Tel. 01 43 31 13 70 – 06 07 60 07 28

	Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse des parents	Téléphone des parents
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

Documents nécessaires durant un séjour court ou un séjour long

	Listing des Mineurs
	Listing de l'équipe pédagogique et du personnel
	Listing des numéros d'urgence (numéro pompier, police ou gendarmerie, hôpital, SAMU, médecin, FFJAN - Bureau 01 43 31 13 70 ; GSM 06 07 60 07 28)
	Classeur des feuilles d'inscriptions des mineurs
	Classeur des fiches sanitaires des mineurs
	Classeur des dossiers de l'équipe pédagogique et du personnel avec dedans : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Fiche d'identité de la personne ❖ Photocopie des diplômes éventuels (BAFA, BAFA, SB, AFPS, etc... ❖ Extrait du casier judiciaire ❖ Certificat médical
	Le projet pédagogique
	Les menus
	Le tableau des températures des frigos éventuels
	Le récépissé de la déclaration de la DDCS

Tous ces documents doivent être rangés et à votre disposition (sauf ceux qui doivent être affichés au public).

Si vous recevez la visite de l'Inspecteur de la DDCS, il est susceptible de vous les demander.

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :..... BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche de sortie

Vous envisagez d'organiser une sortie avec votre section en dehors de votre local et sans hébergement ?

Merci de bien vouloir remplir ce document et le faire parvenir à la FFJAN, **avant la date de votre sortie**

Région Choisissez votre région	Antenne locale
Section Choisissez votre section	
Type d'activités qui seront réalisées pendant la sortie	
Date prévue	
Durée	
Nom du responsable	
Nombre de jeunes	Nombre d'animateurs
Lieu	

Nom, date et signature

Ce formulaire est à envoyer par courrier, fax ou par email.

Nous vous rappelons que tous les jeunes et les animateurs qui participent à une activité extérieure organisée dans le cadre des activités de section, doivent impérativement **être adhérents**.

FICHE COMPLEMENTAIRE POUR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS) - SEJOURS COURTS / LONGS

Ces informations doivent être obligatoirement envoyées au bureau JA ou plus tard trois semaines (21 jours) avant la date de début du séjour. (Informations Obligatoires)*

N°	Antenne (église)*	Nom*	Prenom*	Nom de jeune fille*	Sexe*	Adresse de domicile*	Date de naissance*	Age	Ville de naissance*	Code Postal*	Pays de naissance*	Tél Fixe*	Tél GSM*	Email	Encaissement (Directeur, Adjoint de service, Animateurs, etc...)*	Encaissement (Diabète, SIDA, BMD, etc...)*	Tél Portable (parents/tuteurs des Mineurs)*	Prix du séjour*	Total* Patrimoine*	Restant DU*
DIRECTION																				
PERSONNEL D'ANIMATION																				
PERSONNEL DE SERVICE																				
PARTICIPANTS																				
															0	0				

*N° EFFECTIF GLOBAL - ENCAISSEMENT:

*N° EFFECTIF ENCAISSEMENT - JEUNE BVA:

*N° EFFECTIF ENCAISSEMENT - JEUNE BAP:

*N° EFFECTIF ENCAISSEMENT - ADMS/DIABÈTE:

-EFFECTIF FILLES:

-EFFECTIF GARÇONS:

